

UNIVERSITE ABDERRAHMAN MIRA DE BEJAIA
Faculté Des Sciences Economiques, Commerciales et des
Sciences de Gestion
Département Des Sciences de gestion



Mémoire de fin de cycle

**Pour l'obtention du diplôme d'un Master en Sciences de
Gestion**

Option : Comptabilité Contrôle Audit

Thème

**Les travaux de fin d'exercice et techniques
d'élaboration des états financiers
Cas : Bejaia Méditerranéen Terminal **BMT sap****

Présenté par :
TIGHIDET NAWEL

Encadré par :
AMIMER AMAR

Promotion 2018/2019

Remerciement

Tout d'abord, je tien à remercier Dieu tout - puissant, de m'avoir donné la force à travers mon choix de réaliser ce modeste travail.

Je tien à remercier Mr AMIMER Amar d'avoir accepté d'assurer la direction du présent mémoire, et qui m'a accompagné et guidé tout au long de ce travail. Je le remercie sincèrement pour ses conseils précieux, sa présence au moment de doute, son professionnalisme, ses instructions claires et ses encouragements ainsi Mr IDIRI YANIS.

Je suis aussi très reconnaissants envers l'ensemble du personnel de Bejaia Méditerranéen Terminal BMT, surtout ceux de la Direction Finance et Comptabilité, plus précisément le directeur ZIANE NASSIM ainsi le comptable MEZAYE HOSSIN qui ma guidé tout ou longue de mon stage, je les remercie infiniment pour leur aide.

Enfin, je repercer tous ceux ou celles qui ont agi dans l'ombre et participé discrètement à l'accomplissement de ce travail.

Dédicaces

Je dédie ce modeste travail à mes très chers parents ma mère et mon père qui m'ont soutenu durant tout ma carrière d'étude ;

A mes très chers frères AMIROUCHE et NABIL et ma sœur souhila que dieu les protège et sans oublier ma grands mère ;

A mes amis OUSSAM, HOURIA, SOUAD ;

Mes oncles, et tantes ;

Mes cousins et cousines ainsi que leur enfants ;

A tous ceux qui me connaisse de loin ou de prés, ont contribué à la réalisation de ce modeste travail

Liste des abréviations

A

A.P.N : Assemblé populaire national.

A : Annuité.

B

BMT : Bejaia Mediterranean terminal.

BA : Base Amortissable.

C

CUMP : Coût Unitaire Moyen Pondéré.

D

DAF : Directeur Administrative et Financier

DE : Décrit Exécutif.

DRH : Direction des Ressources Humaines.

DO : Direction des Opérations.

DM : Direction Marketing

DFC : Direction des Finances et de Comptabilité.

DT : Direction Technique.

DG : Directeur Générale.

E

EPB : Entreprise Portuaire de Bejaia.

F

FIFO: First in first out.

H

HT: hors taxes.

Liste des abréviations

I

IFRS: International Financial Reporting Standards.

IAS: International Accounting Standards.

IASC: International Accounting Standards Committee.

IASB: International Accounting Standards Board.

IBS : Impôt sur Bénéfice des Sociétés.

IDP : Impôt Différé Passif.

IDA : Impôt Différé actif.

L

LIFO: last in first out.

N:

N: nombre d'année.

P

PCN: plan comptable national.

PRC : provisions pour risques et charges.

R

RRR :Rabais Remise Ristourne.

S

SCF : Système Comptable Financier.

T

TVA : Taxe sur Valeur Ajoutée.

TAP : Taxe sur l'Activité Professionnelle.

TTC : Tout Taxe Comprise.

Liste des abréviations

T : le taux

U

UO : Unité d'œuvre.

V

VO : Valeur d'Origine.

VR : Valeur Résiduelle.

VNC : Valeur Net Comptable.

VB : Valeur Brut.

VAN : Valeur Actuelle Nette.

Liste des tableaux et figurants

Liste des tableaux et figurent

N°	Titre de tableau	N° de page
1	La forme d'un journal	11
2	La forme d'un grand-livre	13
3	La forme d'une balance	14
4	Coefficient de taux d'amortissement dégressif	39
5	La classification des provisions	47
6	Les comptes débruteurs pour solder le compte 38	52
7	Les comptes concernés par les produits à recevoir	58
8	Comptes concernés par les charges à payer	59
9	les stocks de BMT	71
10	total des charges à payé pour la réintégration	85
11	les dons et libéralités de la BMT	86
12	Retraitements des véhicules de tourisme	86
13	l'amortissement à réintégré	87
14	les provisions de la BMT	88
15	impôt et taxe de la BMT	88
16	la Perte de change	89
17	les frais de réception en 2018	89
18	les pénalités en 2018	90
19	l'intérêt cousu à détruire	90
20	Récapitulatifs des réintégrations et déductions	91
21	les impôts différés actifs	92

Liste des tableaux et figurants

22	l'impôt différé passif	92
23	base imposable de l'IBS	94
24	les acomptes provisionnels	95

Liste des schémas

Schéma 1 : les étapes des travaux de fin d'exercice	16
Schéma 2 : teste de dépréciation	42
Schéma 3 : participation de BMT.....	62

Sommaire

Introduction général	01
Chapitre I : généralité sur la comptabilité financière	04
Section 1 : présentation du Système Comptable Financier (SCF)	04
Section 2 : les documents comptable	10
Section 3 : généralité su les travaux d'inventaire	14
Section 4 : les états financiers	24
Chapitre II : les travaux de fin d'exercices.....	35
Section 1 : les amortissements et dépréciations et réévaluations des immobilisations	35
Section 2 : les provisions pour risques et charges	45
Chapitre 3: les régularisations des stockes et créances.....	50
Section 4 : les ajustements des comptes de produits et charge	56
Chapitre 3 : travaux de fin d'exercice au sien de Bejaia Méditerranéen Terminal BMT	
Section 1 : présentation de l'entreprise d'accueil BMT	61
Section 2 : déroulement de l'inventaire physique ou sein de BMT	68
Section 3 : le déroulement de l'inventaire comptable a la BMT	73
Section 4 : détermination du résultat comptable et résultat net de la BMT spa	82
Conclusion générale	97

Introduction générale

L'entreprise est une structure économique et sociale qui regroupe des moyens matériels, immatériels et financiers qui sont combinés d'une manière organisée pour fournir des biens et des services à ces clients, dans un environnement concurrentiel et non concurrentiel et son objectif principale est de réaliser un bénéfice. Sa vie est caractérisée par les mouvements d'entrée et de sortie de fonds. Toutes les opérations effectuées par l'entreprise avec le monde extérieur engendrent, d'une part des dettes et des créances et en d'autre part des pertes et des bénéfices .

La comptabilité est un système d'information dont l'objectif essentiel est la détermination du résultat de l'entreprise pendant un exercice comptable. Son mode opératoire consiste à saisir, classer, évaluer, enregistrer des données de base chiffrées, et présenter des états reflétant une image fidèle de la situation financière et patrimoniale.

En matière d'information financière, la globalisation des échanges impose aux acteurs économiques d'utiliser un langage commun. Ce constat fondamental, conduit à l'harmonisation des systèmes comptables au niveau mondial, et donc, à une convergence des règles comptables nationales vers les règles comptables internationales, notamment celles publiées par International Accounting Standards Board (IASB).

Chaque pays possède ces règles comptables. L'Algérie possède à cet effet un système comptable appelé plan comptable national(PCN), publié à partir 1975. Depuis sa promulgation, le Plan Comptable Nationale n'a connu de modification qu'avec les quatre additifs c'était en 1989, 1990, 1995, et en 1997. En 2009 l'Algérie a élaboré son cadre comptable aux normes internationales en l'occurrence le nouveau système comptable. Il est applicable à compter du 1er janvier 2010, ce nouveau système s'appelle Système Comptable Financier(SCF) publié par la loi N° 07/11 du 25 novembre 2007.

La comptabilité est, en fait, un élément essentiel du système d'information des entreprises, elle assure l'enregistrement chronologique des opérations courantes et la synthétisation des informations à la suite des différents travaux de fin d'exercice .Elle présente des états reflétant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité à la date de clôture.

L'inventaire est un état détaillé de l'actif et du passif d'une entreprise. Le bilan est un résumé de l'inventaire, présenté sous forme de balance et qui donne la situation chiffrée de l'entreprise. Procéder à cet inventaire, les entreprises dressent généralement une balance avant inventaire, qui leurs permet de contrôler l'exactitude des enregistrements effectués, ceci ne signifie en aucun cas qu'il existe une parfaite concordance entre ce qu'elles ont enregistré (Comptablement) et les existants physiques, il peut y avoir des documents qui sont pas encore comptabilisé, ou des erreurs sur les montant

L'objectif de notre travail consiste non seulement à expliquer les démarches suivies par les entreprises pour l'élaboration de ces travaux extracomptable (l'inventaire physique) et comptable (l'inventaire comptable), et analyser l'impacte de ces travaux de fin d'exercice sur l'élaboration des états financiers, ainsi que les charges à réintégration et les produits à déduction pondons l'exercice en question. Ce qui nous amène à poser cette question principal : « **Quelles sont les étapes de la réalisation des travaux de fin d'exercice et la détermination du résultat net** » pour pouvoir répondre à cette question il serait nécessaire de poser les questions secondaires suivantes :

- Quel est l'apport du nouveau référentiel SCF sur la comptabilité Algérienne ?
- Quel son les procédures à suivre pour mieux effectuer les travaux d'inventaire physique et comptable?

Sur la base des questions posée, nous avons élaboré les hypothèses suivantes :

- La comptabilité portuaire est tirée du nouveau SCF d'où la certification des comptes durant les exercices comptable examinés.
- Les travaux d'inventaire sont constitués de l'ensemble des travaux comptable et extra-comptable que chaque entreprise doit effectuer à la fin de chaque année. L'élaboration des états de synthèses suppos une certaine régularisation préalable des comptes de gestion dans le but de déterminer le résultat comptable.

Afin de répondre à notre problématique et aux questions précédemment évoquées, on a fait référence à une recherche bibliographique et documentaire en consultant des ouvrages, articles et mémoire relatifs à notre thème. Cette étude théorique a été également renforcée, et pour mettre cette étude théorique en application nous avons effectué un stage pratique au sien de **Bejaia Mediterranean terminal (BMT spa)**.

Pour bien mener notre recherche, nous avons élaboré un plan de travail qui présente quatre chapitres comme suit :

Le premier chapitre est intitulé « généralités sur la comptabilité financière »

Le deuxième Chapitre intitulé « les travaux d'inventaire »

Le troisième et le dernier chapitre « travaux de fin d'exercice au sien de la **BMTspa** »

Introduction au chapitre I

Les entreprises progressent dans un environnement de plus en plus délicat et turbulent, les décisions qui étaient dans le passé plus ou moins faciles à prendre, présentent aujourd'hui plus de difficultés.

Toute décision, qu'elle soit interne ou externe, nécessite la prise en compte des différents aspects de cet environnement. L'information prend ainsi une importance accrue pour une bonne prise de décision, mais la qualité de cette décision dépend de la qualité de l'information sur laquelle on se base pour la prendre.

L'objectif de ce chapitre est de présenter le cadre théorique de la comptabilité et des travaux d'inventaires. Il est scindé en quatre sections : la première est consacrée à présenter le système comptable Algérien. La deuxième porte sur les documents comptables utilisés par l'entreprise. La troisième section sera dédiée aux généralités sur les travaux d'inventaire. La dernière section de ce chapitre est consacré à présenter les états financiers.

Section 1 : Présentation du Système Comptable Financier (SCF)

Cette section est consacrée à présenter la normalisation comptable en Algérie.

1-1 La normalisation comptable en Algérie

Actuellement, les pratiques comptable sont uniformes dans presque tous les pays du monde, ceci pour permettre une meilleure compréhension des états financiers et donc une meilleur comptabilité. Cette uniformisation s'est faite par la normalisation comptable.

1-1-1 Le modèle Algérien de normalisation

La normalisation comptable internationale s'impose de plus en plus à l'ensemble des pays du monde dans le cadre de la mondialisation des échanges économiques et de leur financement, l'Algérie n'est pas en reste, puisque elle fait partie de cet ensemble économique s'ouvrant au monde de fonctionnement d'une économie qui devrait s'accommoder à des conditions imposées aux entreprises en matière de normalisation comptable et de présentation des états financiers.

Et pour cette raison l'Algérie a adopté un nouveau plan comptable dit Système Comptable Financier "S.C.F" par l'APN en novembre 2007 (journal officiel N° 74 du 26 novembre 2007) et censé entrer en vigueur en janvier 2009, il a été appliqué dès janvier

2010, cohérent avec les normes comptables internationales" IFRS" qui se substitut au Plan Comptable National "PCN".

La loi 7-11 DU 15 DHOU EL KAADA 1428 (25 Novembre 2007) portant système comptable financier, Cette loi fixe le système comptable ainsi que les modalités et les conditions de son application, aussi cette loi est complétée par deux décrets exécutifs et un arrêté : un premier décret porte sur le "cadre conceptuel" du nouveau SCF, des "conventions comptables de base" et des "principes comptables fondamentaux". Un second décret vient pour réglementer les systèmes informatiques. Tandis qu'un arrêté dresse "la nomenclature et les règles de fonctionnement de ces comptes" ainsi que des "modèles d'états financiers".

1-1-2 Le champ d'application du (SCF)

Le SCF s'applique à toute personne physique ou morale, les entreprises publiques, ou d'économie mixte, les coopératives et plus généralement les entités produisant des biens ou des services marchands ou non marchands, dans la mesure où elles exercent des activités économiques qui se fondent sur des actes répétitifs. Les très petites entreprises peuvent être autorisées à ne tenir qu'une comptabilité simplifiée.¹

1-1-3 Les Objectifs du SCF

Le Système Comptable Financier propose des solutions techniques à l'enregistrement comptable d'opérations ou de transactions effectuées par l'entreprise :

- Il apporte plus de transparence et de fiabilité dans les comptes et dans l'information financière qu'il véhicule, ce qui renforce la crédibilité des entreprises ;
- Il constitue une meilleure comparabilité dans le temps et dans l'espace des situations financières ;
- Il constitue une occasion pour les entreprises d'améliorer leur organisation interne et la qualité de leur communication avec les parties prenantes à l'information financière ;
- Il encourage l'investissement du fait d'une meilleure lisibilité des comptes par les analystes financiers et les investisseurs ;
- Il favorise l'émergence d'un marché financier tout en assurant la fluidité des capitaux;
- Il améliore le portefeuille des banques du fait de la production par les entreprises

¹ OULD MER S., Faculté des sciences économiques et de gestion Université Ferhat ABBES –SETIF, « La normalisation comptable en Algérie : Présentation du nouveau système comptable et financier », Revue des Sciences Économiques et de Gestion N°10, 2010, P29.

- Il facilite le contrôle des comptes qui s'appuie sur des concepts et des règles clairement définis

1-1-4 Les caractéristiques du SCF

Les caractéristiques du SCF sont :

- **Existence d'un cadre conceptuel de la comptabilité** qui fixe, de manière claire, les conventions et principes de base de la comptabilité et définit les actifs, les passifs, les capitaux propres, les charges et les produits.
- **Enonciation des règles d'évaluation et de comptabilisation** de toutes les opérations, y compris celles pour lesquelles le PCN ne prévoyait pas de traitement comptable, telles que le leasing, les concessions, les opérations en monnaies étrangères, les pertes de valeurs sur les actifs ou les opérations faites en commun.
- **Description du contenu de chacun des états financiers** que doivent fournir les entités : bilan, compte de résultat, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie de l'exercice et leur présentation conformément à celle préconisée par les normes internationales.
- **Obligation de présenter des comptes consolidés et des comptes combinés** pour les entités soumises à une même autorité de décision.
- **Prise en charge des règles modernes relatives à l'organisation de la comptabilité**, en particulier concernant la tenue de comptabilités au moyen de systèmes informatiques, procédé à l'heure actuelle largement répandue mais non réglementé.
- **Mise en place d'un système de comptabilité simplifiée**, basé sur une comptabilité de trésorerie, pour les micros - entreprises, les petits commerçants et les artisans.
- **Elargissement, par rapport au Plan Comptable National**, du champ d'application qui recouvre désormais toutes les entités amenées à produire des comptes, quelque soit leur secteur d'activité et leur taille.

1-1-5 Le cadre conceptuel

Selon l'article n° 2 du décret exécutif (DE) n°08-156 « le cadre conceptuel de la comptabilité financière définit les concepts qui sont à la base de pas présentation et de la présentation des états financiers tels les conventions de principes comptable à respecter et les caractéristique qualitatives de l'information financière ; ainsi il constitue une références pour l'établissement de nouvelles normes ; et enfin il facilite l'interprétation des normes

comptables et l'appréhension d'opération ou d'événements non explicitement prévus par la réglementation comptable »².

1-1-5-1 Les principes et convention comptable utilisés par le SCF

Le SCF énonce deux hypothèses sous-jointes à la préparation des états financiers et adopte les principes comptable fondamentaux :³

1-1-5-1-1 Hypothèses sous-jacentes à la préparation des états financiers

Le cadre conceptuel précise que les états financiers sont préparés sur la base d'une comptabilité d'engagement ; il précise aussi que les états sont préparés selon l'hypothèse suivant laquelle l'entité est en situation de continuité d'exploitation⁴ ;

➤ **Comptabilité d'exercice (Comptabilité d'engagement)** : les effets de transactions et autre événements sont comptabilisés sur la base des droits constatés, c'est-à-dire au moment de la survenance de ces transaction ou événement, et non quand interviennent les flux monétaires correspondants. Ils sont présentés dans les états financiers des exercices auxquels ils se rattachent.

➤ **Continuité d'exploitation (pérennité de l'entreprise)** : les états financiers sont établis sur la base de continuité d'exploitation, c'est-à-dire en présumant que l'entité poursuivra ses activités dans un avenir prévisible, à moins que des événements ou des décisions survenus avant la date de publication des comptes rendent probable, dans un avenir proche, la liquidation ou la cessation d'activité.

1-1-5-2 Principes comptables fondamentaux

Les états financiers doivent être élaborés dans le respect des principes comptable fondamentaux suivant :⁵

➤ **Convention de l'unité monétaire** : la nécessité d'une unité de mesure unique pour enregistrer les transactions d'une entreprise a été à l'origine du choix de monnaie (dinar algérien) comme unité de mesure de l'information véhiculée par les états financiers. La comptabilité est tenue en monnaie nationale.

² Journal officiel N°27 du 28 mai 2008.

³ Journal officiel N°74 du 25 novembre 2007 portant système comptable financier.

⁴ OBERT Robert « pratique des normes IFRS : comparaison avec les règles françaises et US GAAP », édition DUNOD, paris 2006, P56.

⁵ COLASSR Bernard, « les fondements de la comptabilité », Collection Repères, édition La Découverte, 2007.

- **Convention de l'unité (autonomie de l'entreprise) :** l'entreprise est considérée comme étant une entité comptable autonome et distincte de ses propriétaires.
- **Périodicité :** les résultats doivent être arrêtés au moins une fois par année à la fin de l'exercice civil.
- **Indépendance des exercices :** la cohérence et la comptabilité des informations comptables au cours des périodes successives impliquent une permanence dans l'application des règles et procédures relatives à l'évaluation des éléments et à la présentation des informations.
- **Principe d'importance relative :** les montants non significatifs peuvent être regroupés avec des montants correspondant à des éléments de nature ou de fonctions similaires.
- **Principes de prudence :** la prudence et la prise en compte d'un degré raisonnable de précaution dans l'exercice des jugements nécessaires pour préparer les estimations dans des conditions d'incertitude, de sorte que les actifs et les produits ne doivent pas être surévalués, et les passifs et les charges ne doivent pas être sous évalués.
- **Intangibilité du bilan d'ouverture :** le bilan d'ouverture d'un exercice (N+1) correspond au bilan de clôture de l'exercice précédent(N).
- **Non compensation :** les compensations entre les éléments d'actifs et éléments de passifs au bilan ou entre éléments de charges et éléments de produit dans le compte de résultats, ne sont pas autorisées sauf si cette comparaison est imposée ou autorisée par un texte comptable.
- **Image fidèle :** les états financiers de l'entité doivent être en mesure de donner des informations pertinentes sur la situation financière, la performance et la variation de la situation financière, l'image fidèle implique notamment le respect des règles et des principes comptables.

1-2 La nomenclature et fonctionnement des comptes

Le SCF précise qu'il existe une nomenclature de compte obligatoire qui peut aider à l'adaptation d'une information financière conforme aux normes internationales.

1-2-1 Principes du plan de comptes

Chaque entité établit au moins un plan de comptes qui doit être adapté à sa structure, son activité, et ses besoins en information de gestion. Le compte est la plus petite unité retenue pour le classement et l'enregistrement des mouvements comptables.

Les comptes sont regroupés en catégories homogènes appelées classe. il existe deux catégories de la classe des comptes :

- Des classes de compte de situation ;
- Des classes de comptes de gestion.

Chaque classe est subdivisée en comptes qui sont identifiés par des numéros à deux chiffres ou plus, dans le cadre d'une codification décimale.⁶

1-2-2 Cadre comptable obligatoire

Il consiste « Un résumé du plan de comptes présentant pour chaque classe la liste des comptes à deux chiffres constitue le cadre comptable dont l'application est obligatoire pour toutes les entités quelle que soit leur activité et quelle que soit leur taille sauf dispositions spécifiques les concernant. A l'intérieure de ce cadre, les entités ont la possibilité d'ouvrir toutes les subdivisions nécessaires pour répondre a leurs besoin. Une nomenclature de comptes à trois chiffres ou plus correspondant à une ventilation des charges par nature est également proposée ».⁷

A l'intérieur de ce cadre, les entités ont la possibilité d'ouvrir toutes les subdivisions nécessaires pour répondre à leurs besoins.

Une nomenclature de compte à trois chiffres ou plus est également proposé.⁸

Les opérations relatives au bilan son réparties en cinq classes de comptes qualifiées de comptes de bilan. Le cadre comptable de ces comptes de bilan est le suivant :

- Classes 1 Comptes de capitaux ;
- Classe 2 Comptes d'immobilisations ;
- Classe 3 Comptes de stockes et en cours ;
- Classe 4 Comptes de tiers ;
- Classe 5 Comptes financiers.

Les opérations relatives au compte de résultat sont réparties en deux classes de comptes qualifiées de comptes de gestion. Le cadre comptable de ces comptes de gestion est le suivant :⁹

⁶ Article 311-1 du journal officiel N°19 du 25 mars 2009

⁷ Ibid.

⁸ Article 312-1 du journal officiel de la république Algérienne N°19 du 25 mars 2009.

- Classe 6 Comptes de charges ;
- Classe 7 comptes de produits.

Les classe 8 et 9 non utilisées au niveau du cadre comptable peuvent être utilisés librement par les entités pour le suivi de leur comptabilité de gestion, de leurs engagements financiers hors bilan, ou d'éventuels comptes spéciaux qui n'auraient pas leur place dans les comptes de classes 1 à 7.

Section 2 : Les documents comptables

Cette section est consacré à présenter les éléments des documents comptable les plus utilisé dans les entreprise.

2-1 Le journal

Le **journal** est un document comptable obligatoire listant les opérations d'échanges de l'entreprise avec son environnement. Il est plutôt rare de n'avoir qu'un seul journal étant donné le nombre d'écritures comptables à enregistrer et généralement on parle de journaux puisque pour éviter qu'il ne soit un « fourre-tout », les entreprises divisent le journal en plusieurs journaux en fonction de la nature des opérations à enregistrer (journal des achats et frais, journal des ventes, etc.), journaux qu'on appelle "journaux auxiliaires".

En raison de l'importance variable des entreprises et de la fréquence plus ou moins grande des opérations qu'elles effectuent, il est possible pour l'entreprise de choisir entre la tenue d'un livre au jour le jour et la tenue d'un livre journal mensuel. Dans ce dernier cas, l'entreprise devra utiliser des journaux auxiliaires pour l'enregistrement des opérations Jour par jour. Les journaux auxiliaires les plus usités sont ceux de caisse, de banque, d'achats, de ventes, d'effets à recevoir, d'effets à payer, et le surplus des opérations est inscrit dans un journal d'opérations diverses.

Dans le livre journal au "jour le jour", l'entreprise fait figurer toutes les opérations qu'il enregistre en une seule journée. Le commerçant peut tenir un livre journal mensuel récapitulant les diverses opérations : le seul report des totaux mensuels n'est admissible que dans la mesure où l'entreprise conserve tous les documents permettant de vérifier les opérations jour par jour. L'entreprise doit mentionner tout ce qui peut augmenter ou diminuer l'actif ou le passif de son patrimoine.

⁹ Article 312-3 du journal officiel de la république Algérienne N° 19 du 25 mars 2009

Une entreprise qui n'utilise pas de journaux auxiliaires enregistrera toutes ses opérations au jour le jour directement dans le livre-journal.

Un formalisme particulier est imposé par le droit comptable pour la tenue du journal car celui-ci peut être utilisé comme moyen de preuve¹⁰:

- Il doit être tenu sans blanc ni ratures: il est interdit d'effacer ;
- Les erreurs détectées doivent être corrigées par contrepassation : on passe l'écriture erronée en sens inverse pour l'annuler, puis on passe la bonne écriture.

Le journal doit être composé des éléments suivants:

- **La date de la pièce comptable.** La règle comptable impose d'enregistrer l'opération à la date qui figure sur la pièce comptable (facture, ...),
- **Les comptes** mouvementés,
- **Le montant de l'opération** comptabilisée,
- **Le libellé de l'écriture comptable** ainsi qu'un numéro de pièce comptable qui, dans la plupart des cas est unique.

Le journal général et chaque journal qui le compose doivent être équilibrés, cela signifie que le total du débit et le total du crédit des comptes présents dans un journal doivent être égaux (le principe de la partie double). Le journal doit être présenté sans blanc ni rature afin de permettre un contrôle rapide des comptes.

Tableau N°1 : La forme d'un journal comptable

N° de compte débit	N° de compte Crédit	Libellé	Montant débit	Montant Crédit
XX	XX	Intitulé de compte	XX	
		Intitulé de compte		XX
		Explication de l'opération et N° de la pièce justificative		

Source : élaborer par nous même

¹⁰ CHADROUNE Didier « cours de comptabilité financière » édition CNAM, Novembre 2011, p, 1-7.

2-2 Le grand-livre :

Le **grand livre** fait partie des **livres comptables obligatoires** des entreprises, Dans le système de la comptabilité en partie double, chaque événement ayant fait l'objet d'une écriture au journal est reportée au Grand livre sous forme d'écriture présentant une somme associée à un compte au débit (partie gauche du compte) et à un autre compte au crédit (partie droite). Le compte individuel au Grand livre à la forme d'un " T " ; au-dessus de la barre supérieure du T, il doit porter le numéro du plan comptable interne et le nom du compte. À gauche sous la barre s'inscrivent les opérations au débit du compte, l'une sous l'autre dans l'ordre chronologique ; à droite, les opérations au crédit, dans le même ordre. En règle générale, le compte qui reçoit enregistrée d'un côté d'un compte en T a donc toujours sa contrepartie de l'autre côté d'un autre compte ou de plusieurs comptes, si l'écriture comporte plusieurs débits ou plusieurs crédits. Ainsi, sauf erreur de report, la somme des débits au Grand-livre est en permanence égale à la somme des crédits.

Il fait référence lors de contrôle fiscale par les organismes sociaux et pour l'analyse des comptes, les états sont réaliser sont réaliser grâce aux données incluses dans le grand-livre, un associe un DAF (Directeur Administrative et Financier), doit être en mesure de consulter à tout moment, c'est la raison pour laquelle le grand-livre et son contenu doivent représenter de façon fidèle les finances de l'entreprise.

Déterminer le chiffre d'affaire, calculer le montant des bénéfices, état de TVA, réaliser une balance comptable, sont autres tâches possible grâce à l'établissement de grand-livre.

Pour chaque compte du grand livre, on doit mentionner les informations suivantes :

- Numéro de compte et intitulé du compte
- Solde initial au début de l'exercice comptable et solde final
- Opérations au débit et au crédit durant l'exercice
- Date et libellé de l'opération avec la référence du document prouvant l'opération (facture, reçu de paiement, etc.)
- Journal où est enregistrée l'opération (achats, ventes, trésorerie, caisse...)

Le grand livre comptable est un document très important pour l'entreprise, qui doit être conservé pendant 10 ans minimum¹¹ à partir de la date de la dernière inscription sur ce dernier.

Tableau N° 2 : La forme d'un grand-livre :

N° de compte		Intitulé de l'opération		
Date	Libellé de l'opération	Pièce n°	Débit	Crédit
-	-	-	-	-

Source : élaborer par nous même

2-3 La balance

La balance permet de contrôler la comptabilité d'une entreprise et de s'assurer de l'exactitude du bilan et du compte de résultat de la société. Il s'agit d'un document comptable qui reprend tous les comptes de la société. Il fait apparaître les soldes créditeurs et débiteurs sur la période de l'exercice. La balance comptable reproduit l'état de l'exercice à partir du grand livre en regroupant tous les totaux sur les soldes créditeurs et débiteurs. À partir de la balance, on peut s'assurer de l'exactitude de la comptabilité et du bilan.

La balance doit être équilibrée, c'est-à-dire que le total des débits doit être égal au total des crédits (ou le total des soldes débiteurs doit égaler le total des soldes créditeurs). Cet équilibre permet de vérifier que les opérations ont été correctement enregistrées (en respectant le principe de la partie double).

Toutefois, une balance équilibrée ne constitue qu'une indication : les erreurs peuvent se compenser et la balance ne permet pas de détecter les erreurs d'imputation de compte (utilisation d'un compte inapproprié). Il existe trois balances comptables :

- **La balance avant inventaire :** La balance avant inventaire propose une vue synthétique des comptes de situation et de gestion avant les travaux d'inventaire, c'est-à-dire l'ensemble des écritures de régularisation de fin d'exercice.
- **La balance après inventaire :** Une balance est établie par reproduction de la balance avant inventaire corrigée de l'ensemble des écritures d'inventaire. La constatation de la dépréciation de certains éléments d'actif, la mise à jour des stocks de la régularisation des comptes de gestion permettent d'ajuster la comptabilité à la situation réelle de l'entreprise

¹¹ La loi 10-.01 relative aux professions comptable.

et d'en proposer une image fidèle. La balance après inventaire présente l'état des comptes après toutes les écritures de régularisations de fin d'exercice. Dès lors, il conviendra de clôturer les comptes pour déterminer le résultat de l'exercice et présenter les documents de synthèse.

- **La balance de clôture** : Cette balance ne regroupe pas que les comptes de bilan, résultat net compris, puisque les comptes de gestion ont été soldés.

Les comptes de bilan sont soldés à leur tour pour clore définitivement l'exercice tandis que le journal et le grand livre sont fermés après la dernière écriture.

Au début de l'exercice suivant, les soldes des comptes de bilan sont reportés lors de la réouverture du journal et du grand livre.

Tableau N° 3 : La forme d'un d'une balance :

Compte	Libellé	Total des débits	Total des crédits	Solde	
				Débiteur	Créditeur
Total				A	B

Source : élaborer par nous même

Section 03 : Généralité sur les travaux de fin d'exercice

Cette section est consacrer à présenter les travaux de fin d'exercice les étapes et le déroulement de ces travaux.

3-1 Notions et objectifs des travaux d'inventaire

Toutes les entreprises sont tenues de faire l'inventaire annuel des éléments actifs et passifs composant leur patrimoine.

Cet inventaire consiste à un dénombrement par écrit et par article des biens, créances et dettes dont le but notamment de donner une image réelle, fidèle et sincère des comptes concernant l'exercice qui s'achève.

Au point de vue comptable, l'inventaire entraine une série de travaux importants qualifiés d'inventaire comptable et ayant pour objet l'établissement du bilan et corrélativement la détermination du résultat de l'exercice.

Diverses sources légales rendent l'inventaire obligatoire.

a- Code de commerce, article 8 et 9: « Elle (la personne physique ou morale ayant la qualité de commerçant) doit contrôler par inventaire, au moins une fois tous les douze mois, l'existence et la valeur des éléments actifs et passifs du patrimoine de l'entreprise »¹².

b- Décret du 29/11/1983, article 6: « L'inventaire est un relevé de tous les éléments d'actif et de passif au regard desquels sont mentionnées la quantité et la valeur de chacun d'eux à la date d'inventaire »¹³.

L'importance des travaux de fin d'exercice est évidente, car un bilan déposé engage la responsabilité des gestionnaires de l'entreprise, vis-à-vis de l'État et des tiers. De ce fait, les gestionnaires doivent y apporter toute leur attention pour que ces travaux dûment réalisés traduisent avec sincérité et fidélité la réalité vécue par l'entreprise pendant l'exercice et sa situation à la date de clôture. Les travaux ainsi réalisés doivent permettre aux gestionnaires d'apprécier les résultats obtenus et de procéder à l'analyse et au diagnostic en vue de déterminer les décisions à prendre pour améliorer la situation de l'entreprise.

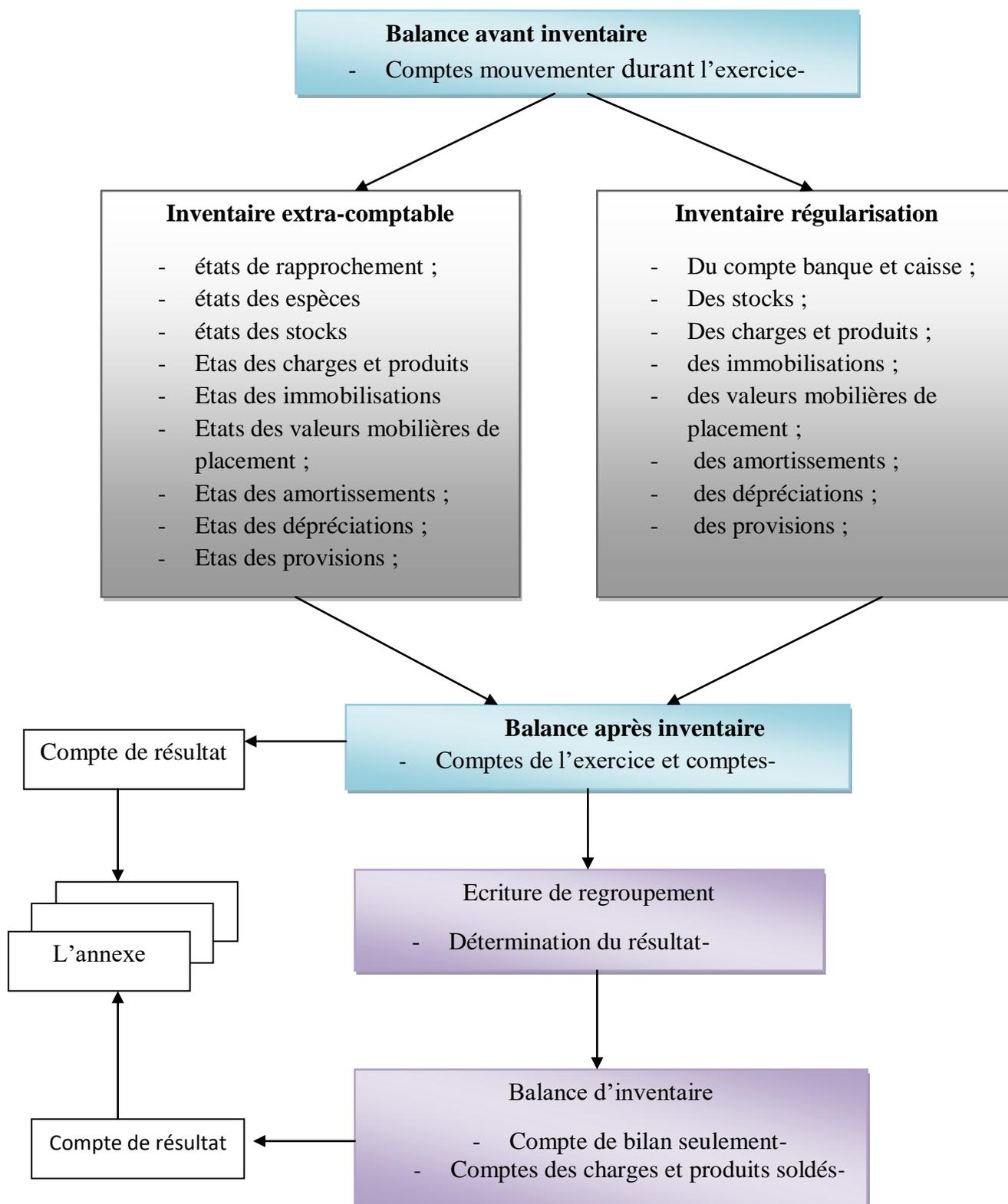
3-2 L'organisation des travaux d'inventaire

Les travaux d'inventaire sont constitués de l'ensemble des travaux comptables et extra-comptables (inventaire physique), l'établissement des états de synthèse suppose donc des régularisations préalable des comptes de gestion dans le but de déterminer le résultat exact en respectant les étapes suivantes :

¹² Code de commerce algérien, article N°8 et 9, relatif aux livres de commerce.

¹³ Décret du 29/11 /1983, article N°6.

Schéma 01 : les étapes des travaux de fin d'exercice



Source : schéma tiré de Grandguillot Francis et Béatrice, « comptabilité générale », 16^e édition, p214.

3-2-1 L'inventaire physique

L'inventaire physique est une procédure obligatoire, qui permet d'évaluer la valeur et dénombré manuellement le patrimoine de l'entreprise et la vérification que les biens motionner font partie du patrimoine de l'entreprise et cette procédure est réaliser une fois par an à la date de clôture.

3-2-1 Les phases de l'inventaire physique

L'inventaire physique se déroule en trois phases comme suite :

A. Première phase : la préparation de l'inventaire

Cette phase consiste en :

- La nomination du responsable de l'inventaire, le choix des intervenants ;
- La rédaction des instructions d'inventaire précisant la date, la durée, les lieux d'inventaire, les biens à inventorier, les documents à utiliser ;
- La définition des mesures à prendre
- Au cours de cette phase il s'agira par exemples de procéder :
 - **à l'identification et localisation des biens** : Les différentes catégories des biens dont l'entreprise est propriétaire doivent être identifiés et localisés sur un listing à établir d'avance ;
 - **au rangement des biens** : Les biens doivent faire l'objet d'un rangement et d'un regroupement par nature et par article.
 - Des dispositions particulières doivent être prises en ce qui concerne les biens reçus et non réceptionnés.

Elles pourraient par exemple faire l'objet d'un étiquetage de couleur différente par rapport aux biens réceptionnés.

- Elaboration de fiches d'inventaire pré numérotées
- Elaboration de tickets ;
- à l'envoi d'un courrier doit être adressé aux fournisseurs pour leur demander la situation des commandes non encore livrées ;
- à l'arrêt des mouvements des biens pendant la durée de l'inventaire.
- à définir les unités de mesure.

- à demander aux responsables de magasins d'établir une liste des éléments de stocks détériorés ou à rotation lente. Le responsable choisi devra au cours de cette phase s'assurer des dispositions prises.

B. Deuxième phase : le déroulement de l'inventaire

Cette phase consiste à procéder au recensement proprement dit par les intervenants répartis en 3 équipes :

- La première équipe fera le recensement tout en prenant soin de relever les informations relatives à chaque bien inventorié ;
 - La deuxième équipe effectuera les mêmes travaux que la 1ère
 - La troisième équipe sera chargée de contrôler les résultats des deux premières. Au cours de cette phase, le responsable devra s'assurer de la bonne exécution des opérations.

C. Troisième phase : phase de synthèse des travaux

Elle consiste en l'analyse des résultats des travaux d'inventaire, elle aboutira à la confection d'un fichier ou d'une fiche corrigée (e) et mis (e) à jour.

A la fin des travaux, le responsable procède à un autre comptage en cas de différences de résultats.

Enfin, il effectuera un contrôle final afin de s'assurer de l'exhaustivité de l'inventaire, de la restitution de tous les documents utilisés et établira une fiche récapitulative des résultats d'inventaire.

3-2-2 Dispositions à prendre

- Prévoir des équipes de comptage
- Avant le démarrage de l'opération de comptage, relever les numéros de fiches d'inventaire distribuées à chaque équipe. Après l'inventaire relever également les numéros de fiches retournées inutilisées ou annulées.
 - Prévoir un troisième comptage en cas de divergence entre les deux équipes.
 - Le comptage doit être effectué par des personnes capables d'identifier les caractéristiques des immobilisations ou des stocks, et pouvant notamment les évaluer de façon correcte.
- Saisie de fiches

- Mise à jour des fiches d'immobilisations, et de stocks par rapport au comptage physique.

3-3 Déroulement de l'inventaire physique

L'inventaire physique se fait sur tous l'actifs et le passifs de l'entreprise et sont déroulement est comme suite :

3-3-1 Les immobilisations

Les immobilisations corporelles « sont des actifs physiques, qui sont détenus par une entreprise soit pour être utilisés dans la production [...] soit pour être loués à des tiers, soit à des fins administratives et dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice comptable ». ¹⁴

3-3-1-1 Les immobilisations corporelles

Une fiche est établie lors de l'acquisition de toute immobilisation. Celle-ci doit retracer:

- La désignation de l'immobilisation avec le nom du fournisseur et la facture fournisseur;
- Le prix et la date d'acquisition ;
- La localisation de l'immobilisation dans l'entreprise et le N° d'inventaire ;
- Le numéro de compte d'actif correspondant ;
- Le mode d'amortissement ainsi que les amortissements successifs ;
- Les pertes de valeur et les reprises éventuelles ;
- La date et les conditions de la cession ou de la mise hors service.

Lors de l'inventaire, il y a lieu :

- D'établir des états par catégorie de toutes les immobilisations recensées en veillant à reproduire leurs N° d'inventaire et leur localisation ;
- De s'assurer de l'existence effective de ces immobilisations et de l'exactitude des fiches ; on vérifie les acquisitions et les cessions récentes d'immobilisations ;
- De déterminer les amortissements et les pertes de valeur éventuelles en vue de leur comptabilisation.

¹⁴ Ouvrage collectif d'un groupe de travail de l'Association nationale des Directeurs Financiers et de Contrôle de Gestion, op.cit. 2004, P145.

A la fin, il convient de comparer les fiches d'inventaire avec l'existant.

3-3-1-2 Les immobilisations incorporelles

Comme les immobilisations incorporelles n'ont pas de substance physique, l'inventaire extracomptable de ces actifs consiste dans la comparaison entre les enregistrements comptables avec les documents en possession de l'entité, et justifiant l'existence et la propriété de ces immobilisations (Exemples : contrat de concession d'une licence, d'une marque de fabrique, contrat d'acquisition ou d'apport d'un fonds de commerce, etc.).

3-3-1-3 Les immobilisations financières

Il s'agit des titres de participation qui permettent à l'entité d'exercer un contrôle dans les sociétés émettrices. Leur inventaire extracomptable diffère selon leur nature :

- Titre matérialisé par un document écrit : l'inventaire se fait de manière physique soit par constat direct lorsque ces titres sont déposés directement dans la caisse de l'entité, soit par demande de confirmation auprès des organismes chargés de leur conservation (généralement, il s'agit d'établissements financiers).

- Titre non matérialisé par un document écrit : l'inventaire se fait par comparaison entre les enregistrements comptables et les documents justifiant que la société est détentrice de ces titres (statuts de la société émettrice, procès verbaux relatifs aux assemblées constitutives, aux augmentations et réductions de capital, les contrats de cession des titres, etc.)

3-3-2 Les stocks

3-3-2-1 Détermination des quantités en stock

Il est établi des états retraçant les marchandises composant le stock en procédant à leur recensement rayon par rayon. Les références et les quantités sont annotées pour chaque catégorie de stocks. Il faut prendre le soin de défalquer du stock existant :

- Les marchandises détenues par l'entreprise à titre de dépôt ;
- Les emballages prêtés ou consignés à restituer aux fournisseurs ;
- Les marchandises vendues aux clients mais non encore livrées.

Les stocks mis en dépôt ou en consignment ou qui sont en voie d'acheminement sont comptabilisés au débit du compte 37 « stocks à l'extérieur ». Le compte 37 sera soldé au moment de la réception des stocks en magasin ou de leur vente en cas de dépôt-vente.

3-3-2-2 Valorisation des stocks physiques

A la date de clôture, l'inventaire physique quantitatif est valorisé selon l'une des méthodes autorisées par le SCF, à savoir :

- Le coût moyen pondéré ;
- La méthode d'épuisement des lots, en l'occurrence la méthode FIFO (ou PEPS) car la méthode LIFO est désormais exclue.

3-3-3 Les créances

L'inventaire des créances est réalisé par le pointage des comptes clients qu'il convient de rapprocher avec les comptes du grand livre de l'entreprise. Cette procédure vise à s'assurer que des erreurs ou les omissions n'ont pas été commises au niveau de la comptabilité de l'entreprise (Exemple : Omission d'une facture de vente ou d'un règlement, imputation erronée d'une facture de vente ou d'un règlement, etc.).

Les créances clients entachées d'incertitude ou devenues litigieuses sont virées dans le compte approprié (clients douteux) par le crédit du compte clients concerné.

3-3-4 Les valeurs mobilières de placement (VMP)

Les valeurs mobilières de placement sont les titres acquis par l'entité en vue d'en tirer un revenu ou une plus-value par la revente à brève échéance. Leur inventaire extracomptable est effectué de la même manière que pour les titres de participation.

La comparaison entre la valeur comptable des VMP et leur inventaire extracomptable permet de déceler d'éventuelles anomalies qui peuvent être dues à plusieurs raisons :

- Erreurs de comptabilisation qu'il y a lieu de corriger en fonction de leur nature ;
- Pièces justificatives non parvenues à la comptabilité qu'il y a lieu de rechercher et de comptabiliser

3-3-5 La banque

Le solde du compte « Banque 512 » tenu par l'entreprise à la date d'inventaire est comparé au solde du même compte tenu par la banque et communiqué à l'entreprise suivant le relevé de compte. Ces différences peuvent provenir :

- Du décalage dans le temps entre l'enregistrement des mêmes opérations chez l'entreprise d'une part et chez la banque d'autre part ;
- D'erreurs matérielles commises par la banque (inversion de chiffres, écritures omises, double-imputation, compte bancaire inapproprié, etc.) ;
- D'erreurs ou omissions commises au niveau de la comptabilité de l'entreprise.

En raison de ces écarts, le compte « banque » tenu par l'entreprise présente rarement le même solde à la même date que le compte tenu par la banque. L'état de rapprochement permet de rétablir la concordance des deux comptes en identifiant les erreurs éventuelles.

3-3-6 La caisse

Le comptage du compte « Caisse 53 » à l'inventaire est similaire à celui qui est opéré chaque jour. Le caissier vérifie que le montant des espèces en caisse est bien égal solde de ce compte.

Un bordereau des espèces en caisse est établi, indiquant les quantités et les montants d'espèces par catégorie de pièces et de billets.

La différence entre le solde comptable et le solde physique peut provenir d'erreurs de comptabilisation ou d'omissions en comptabilité, qu'il y a lieu de rechercher et de corriger selon la nature de l'erreur ou de l'omission. L'écart éventuel doit être régularisé sur la base d'un procès verbal entre le caissier et l'agent chargé de l'inventaire physique de la caisse.

Cet écart est imputé selon le cas :

- soit au compte du caissier qui remboursera la somme manquante sur ses deniers propres ;
- soit au compte pertes et de profits exceptionnels.

3-3-7 Les dettes

L'inventaire physique des dettes présente les mêmes caractéristiques que l'inventaire des créances. Le travail consiste à rapprocher le solde du compte fournisseurs figurant sur la balance avec les comptes individuels en vue de s'assurer de l'exactitude des soldes et que des factures fournisseurs n'ont pas été omises.

3-2-2 Travaux comptables

L'inventaire comptable consiste à réaliser les travaux ci-après:

Etablissement d'un état de vérification dit balance provisoire ou balance avant inventaire.

A partir de cette balance provisoire qui est le point de départ des travaux comptables d'inventaire, le comptable se posera un certain nombre de questions:

- Les opérations enregistrées dans chacun des comptes de cette balance intéressent-elles réellement l'exercice en cours ou y a-t-il lieu de reporter une partie sur l'exercice suivant ?
- L'exhaustivité des opérations réalisées au cours de l'exercice ont-elles été toutes enregistrées dans les comptes de cette balance ?
- Les comptes reflètent-ils la réalité si nous avons procédé à un inventaire physique valorisé ?

3-2-2-1 Ecritures de redressement et de régularisation

Généralement, les écritures de régularisation en fin d'exercice concernent l'analyse comptable des :

- Dépréciations subies par certains éléments d'actifs (amortissements et provisions).
- Résorption des frais préliminaires: étalement dans le temps des charges imputées dans le compte « frais préliminaires ».
- Charges restant à payer à la date de l'inventaire.
- Charges intéressant d'autres exercices et qui ont été rattachées à cet exercice (charges comptabilisées d'avance).
- Produits intéressant l'exercice et non encore comptabilisés.
- Produits n'intéressant pas l'exercice et qui doivent être reportés sur l'exercice ultérieur.

3-2-2-2 Correction des erreurs

Le redressement des écritures erronées ou contenant des erreurs de montant ou d'imputation peut s'effectuer selon les méthodes prévues à cet effet, telles que: complément à zéro préconisée par le PCN, contre-passation intégral ect.

3-2-2-3 Etablissement de la balance après inventaire

Après le réajustement des soldes et régularisation des imputations erronées, l'établissement de la balance après inventaire ne présente aucune difficulté particulière.

Les totaux débits et crédits de cette balance doivent être égaux à ceux du journal général, arrêté à cette date.

3-2-2-4 Détermination du résultat de l'exercice

Il s'agit de regrouper les comptes des charges et produits et de solder les comptes de résultats jusqu'à détermination du résultat net.

3-2-2-5 Etablissement du bilan et documents annexes.**3-2-2-6 Clôture des comptes et journaux.****3-2-2-7 Réouverture des livres et contre passation des comptes de régularisation.****Chapitre 4: les états financiers**

Cette partie vise à présenter les états financiers retenus dans la comptabilité dans le cadre du nouveau référentiel comptable. Pour ce faire, il y a lieu de revenir sur les concepts et les principes généraux sur lesquels est basée la préparation des états financiers. Puis, nous allons donner un aperçu sur chaque un de ces états financiers

4-1 Définition des états financiers

Les états financiers sont une représentation financière structurée des événements affectant une entreprise, et des transactions réalisées par celle-ci. En effet, ils sont constitués un ensemble complet de documents comptables et financiers permettant de donner une image fidèle de la situation financier, de la performance et de trésorerie de l'entreprise à la fin de l'exercice.¹⁵

Toute entité entrant dans le champ d'application du système comptable établit annuellement des états financiers qui comprennent :

- un bilan ;
- un compte de résultat ;
- un état de variation des capitaux propres ;
- un tableau des flux de trésorerie ;
- une annexe.

¹⁵ BARNITO P., « Normes IFRS », Paris, 2006, P 3.

4-2 Objectifs des états financiers

L'IASC précise dans son cadre conceptuel et dans l'IAS 1, que l'objectif des états financiers à usage général est de « fournir des informations sur la situation financière, la performance et les flux de trésorerie de l'entreprise, qui soient utiles à un large éventail d'utilisateurs pour la prise de décisions économiques ». ¹⁶

Il est donc nécessaire, selon l'IASB de fournir une information aux utilisateurs sur:¹⁷

- la situation financière de l'entreprise. Les états financiers doivent permettre de mesurer la capacité de l'entreprise à générer la trésorerie suffisante pour faire face aux échéances: payer le personnel, les fournisseurs, rembourser les emprunts et rémunérer les actionnaires. Ils doivent aussi permettre de prédire la liquidité et la solvabilité de l'entreprise dans l'avenir. Ces informations sont principalement fournies dans le bilan;
- la performance de l'entreprise et la mesure de sa rentabilité. Les états financiers doivent permettre d'évaluer les capacités de l'entreprise à générer des profits avec les ressources actuelles et comment elle pourrait employer des ressources supplémentaires avec efficacité. L'information sur la performance est principalement donnée dans le compte de résultat;
- la variation de la situation financière. Elle permet d'apprécier les capacités de l'entreprise à générer de la trésorerie par ses activités d'investissement, de financement et ses activités opérationnelles de l'exercice. Elle permet aussi de déterminer les besoins d'utilisation des flux de trésorerie de l'entreprise. L'information sur la variation de la situation financière est principalement fournie par le tableau des flux de trésorerie.

Les états financiers s'adressent à des utilisateurs qui en ont besoin comme source d'informations, et doivent donc être préparés et présentés en vue de satisfaire à leurs besoins. Les utilisateurs comprennent :¹⁸

- ✓ les investisseurs qui fournissent les capitaux et ont besoin d'informations sur le risque et la rentabilité;
- ✓ les membres du personnel qui s'intéressent à des informations sur la stabilité et la rentabilité de l'entreprise, facteurs de garantie de leur emploi;

¹⁶ HEEM G., « Lire les états financiers en IFRS », Edition d'organisation, 2004, p 26

¹⁷ International Accounting Standards Commuté, « Normes comptables internationales », Expert comptable média, Paris, 1997, P 42.

¹⁸ RAFFOURNIER B., « Les normes comptables internationales », Economica, Paris, 1996, P15.

- ✓ les prêteurs qui ont besoin d'informations sur la capacité de remboursement des prêts et de paiement des intérêts aux échéances prévues;
- ✓ les fournisseurs et les autres créanciers qui, comme les prêteurs, sont intéressés par des informations sur la capacité de l'entreprise de les payer à l'échéance;
- ✓ les clients qui sont en relation avec l'entreprise et qui ont un besoin d'informations sur la continuité de l'entreprise;
- ✓ les Etats et les organismes publics dans le cadre réglementaire et politique qui ont besoin de connaître la contribution des entreprises à l'économie nationale;
- ✓ le public qui bénéficie des emplois créés par les entreprises.

4-3 Les éléments des états financiers

4-3-1 Le bilan

Le bilan est le tableau de la synthèse de base. Il représente la situation financière d'une entreprise à un instant donné. « Cette dernière ne mesure par la différence entre tous les actifs de l'entreprise et tous ses passifs "obligations de faire, de payer" et représente la valeur nette de ce qui appartient aux propriétaires "les capitaux propres" .Le bilan présente donc trois éléments principaux : les actifs, les passifs "ou obligations" de l'entreprise et ses capitaux propres ». ¹⁹

Selon l'article 220-1 du décret: « Le bilan décrit séparément les éléments de l'actif et les éléments du passif. La présentation des actifs et des passifs dans le corps du bilan fait ressortir la distinction entre les éléments courants et les éléments non courants ». Le SCF fait répartir les éléments de l'actif et ceux du passif en deux catégories, qui sont les éléments courants et les éléments non courants de la manière suivante :

4-3-1-1 Le bilan actif

En normes comptables internationales, un actif « est une ressource contrôlée par l'entreprise du fait d'événements passés et dont les avantages économiques futurs sont attendus par l'entreprise » ²⁰. Le cadre conceptuel de l'IASB précise « *que l'avantage économique futur représentatif d'un actif est le potentiel qu'a cet actif de contribuer,*

¹⁹ DICK W. ; MAISSONNIER-PIERRA F., « Comptabilité financière en IFRS », Edition Pearson, France, 2006, P 3.

²⁰ OBERT Ronert, « pratique des normes IFRS : comparaison avec les règles française et US GAAP », édition 4 DUNOD, paris 2009, P63.

directement ou indirectement, à des flux de trésorerie et d'équivalents de trésorerie au bénéfice de l'entreprise ». ²¹ Un actif peut en effet être :

- utilisé pour la production de biens ou de services (c'est le cas en particulier des immobilisations et des stocks de matières) ;
- échangé contre d'autres actifs (stocks de marchandises et de produits) ;
- utilisé pour régler un passif (liquidités) ;
- distribué aux propriétaires de l'entreprise (liquidités).
- Les actifs courants Un actif doit être classé en tant qu'actif courant lorsqu'il répond à une des trois conditions suivantes :
- les actifs réalisables, vendables ou consommables dans le cadre du cycle d'exploitation normal (exemples : stocks, clients). La norme indique que « le cycle d'exploitation désigne la période s'écoulant entre l'acquisition des matières premières entrant dans

4-3-1-1-1 Les actifs courants

- Un actif doit être classé en tant qu'actif courant lorsqu'il répond à une des trois conditions suivantes : les actifs réalisables, vendables ou consommables dans le cadre du cycle d'exploitation normal (exemples : stocks, clients). La norme indique que « le cycle d'exploitation désigne la période s'écoulant entre l'acquisition des matières premières entrant dans un processus d'exploitation et leur réalisation sous forme de trésorerie ou d'un instrument immédiatement convertible en trésorerie » ²² ;
- les actifs détenus à des fins de transaction ou que l'entreprise s'attend à réaliser dans les douze mois suivant la date de clôture de l'exercice (Exemple : titres de créances négociables si l'entreprise compte les réaliser dans les douze mois suivants la date de clôture);
- les actifs constitutifs de trésorerie ou équivalents dont l'utilisation n'est pas soumise à restrictions.

Tous les autres actifs doivent être classés en tant qu'actifs non courants. La norme IAS regroupe sous le terme d'actif non courants, les immobilisations corporelles, les

²¹ Ouvrage collectif d'un travail de l'Association nationale des Directeurs Financiers et de contrôle de Gestion, « Normes IAS/IFRS Que faut-il ? Comment s'y prendre ? », Editions d'Organisation, 2004, P 9.

²² Ouvrage collectif d'un travail de l'Association nationale des Directeurs Financiers et de contrôle de Gestion, op.cit, P 9.

immobilisations incorporelles, les actifs opérationnels et financiers qui sont par nature détenus pour une longue durée. Elle n'interdit pas l'utilisation d'autres descriptions dans la mesure où leur sens est clair.

4-3-1-1-2-Les actifs non courants

Les actifs non courants sont :

- les actifs qui sont destinés à être utilisés d'une manière continue pour les besoins des activités de l'entreprise tels que les immobilisations corporelles ou incorporelles ;
- ou les actifs détenus à des fins de placement à long terme ou qui ne sont pas destinés à être réalisés dans les douze mois à compter de la date de clôture.

4-3-1-2-Le bilan passif

Un passif « est une obligation actuelle de l'entreprise résultant d'événements passés et dont l'extinction devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques »²³.

Une obligation est définie dans le cadre conceptuel comme un devoir ou une responsabilité d'agir ou de faire quelque chose d'une certaine façon. L'extinction d'une obligation actuelle implique que l'entreprise abandonne des ressources représentatives d'avantages économiques afin satisfaire à la demande de l'autre partie. Le règlement de l'obligation peut s'effectuer de plusieurs façons :

- un paiement en monnaie ;
- un transfert d'autres actifs ;
- une fourniture de services ;
- le remplacement de cette obligation par une autre obligation ;
- ou une conversion de l'obligation en part de capital.

Un passif doit être classé en tant que passif courant lorsqu'il satisfait à l'un des critères suivants:

- l'entité s'attend à régler le passif au cours de son cycle d'exploitation normal;
- il est détenu essentiellement aux fins d'être négocié;

²³ HEEM G., op.cit, 2004, P 56.

- il doit être réglé dans les douze mois après la date de clôture;
- l'entité ne dispose pas d'un droit inconditionnel de différer le règlement du passif pour au moins douze mois à compter de la date de clôture.

Tous les autres passifs doivent être classés en tant que passifs non courants.

4-3-1-2-1-Les capitaux propres

Les capitaux propres sont définis comme étant l'intérêt résiduel dans les actifs de l'entreprise, après déduction de tous ses passifs. Donc c'est la différence entre l'actif et le passif de l'entreprise.

4-3-1-3-Informations figurant obligatoirement au bilan

Les informations suivantes doivent obligatoirement être présentées sur une ligne distincte au bilan :

- l'ensemble des immobilisations (incorporelles, corporelles et financières) ;
- les actifs destinés à être vendus dans les 12 mois ;
- les immeubles de placement, les stocks et les créances ;
- la trésorerie et les équivalents de trésorerie ;
- l'ensemble des dettes (dettes fournisseurs et dettes financières portant intérêt) ;
- les provisions, les actifs et passifs d'impôts ;
- le capital émis, les réserves et le résultat net de l'exercice ;
- les intérêts minoritaires.

(Voir l'annexe N°01 et 02)

4-3-2 Le compte de résultat

Selon l'art n°34 du décret n°08-156 du 26/05/2008 : Le compte de résultat récapitule les produits et les charges qui font apparaître, par différence, le bénéfice net ou la perte nette de l'exercice. Le compte de résultat fait apparaître les produits et les charges, distingués selon qu'ils concernent les opérations d'exploitation attachées aux activités ordinaires, les opérations financières, les opérations hors activités ordinaires.

L'entreprise a le choix entre une présentation par nature des charges ou bien par fonction. La présentation du compte de résultat par nature. La présentation par fonction Les informations minima à présenter au compte de résultat sont :

- ces produits des activités ordinaires, c'est -à -dire les ventes et tous les autres produits que l'entité réalise dans le cadre de son activité ;
- les charges financières;
- la quote-part dans le résultat net des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence;
- les charges d'impôt sur le résultat;
- le montant comprenant le résultat après impôt des activités abandonnées et le résultat de la cession des actifs constituant l'activité abandonnée;
- le résultat attribuable aux intérêts minoritaires;
- le résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société mère.

a) Postes à présenter obligatoirement au compte de résultat

- Les éléments suivants doivent obligatoirement apparaître sur une ligne du compte de résultat :
- produits des activités ordinaires et les charges financières ;
- quote-part dans le résultat net des entreprises consolidées par mise en équivalence ;
- résultat net de l'exercice ainsi que les charges d'impôt sur le résultat ;
- résultat des activités cédées (au cours de l'exercice) ou en voie de l'être ;
- intérêt minoritaires

b) Présentation du compte de résultats

◆ **Compte de résultat par fonction** : cette méthode consiste à classer les charges et les produits selon leur fonction dans les activités commerciales ou administratives (par exemple, le coût des ventes correspondant aux coût de production des produits vendus ou au coût d'acquisition des marchandises vendues, frais d'administration et de distribution, les frais de recherche et de développement).

◆ **Compte de résultats par nature** : cette méthode consiste à regrouper les charges et les produits du compte de résultat selon leur nature (par exemple, dotations aux amortissements, achats de matières premières, frais de transport, salaires et rémunérations, dépenses de publicité) et à ne pas les réaffecter aux différents fonctions de l'entreprise.

(Voir l'annexe N°3).

4-3-3 Le tableau de flux de trésorerie

La norme IAS 7 impose l'élaboration d'un tableau des flux des trésoreries aux entreprises préparant leurs états financiers conformément aux IFRS. Les flux de trésorerie résultent des entrées et des sorties de trésorerie et des équivalents de trésorerie et des équivalents de trésorerie. Ils ne comprennent pas les mouvements entre postes de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie.²⁴

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue. Les fonds en caisse correspondent au poste "disponibilités". La trésorerie comprend également les concours bancaires courants et les soldes créditeurs de banque.

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que pour un placement ou d'autres finalités. Un placement ne sera normalement qualifié d'équivalent de trésorerie que s'il a une échéance rapprochée, par exemple inférieure ou égale à trois mois à partir de la date d'acquisition.²⁵

L'état des flux de trésorerie retrace l'évolution de la situation financière au cours d'un exercice comptable. Il fournit des informations sur les activités d'exploitation, de financement et d'investissement de l'entreprise, ainsi que sur les effets de ces activités sur sa trésorerie. Dans le tableau de flux de trésorerie, les flux sont classés en trois catégories :²⁶

❖ Les flux liés à l'activité opérationnelle

Il s'agit des flux issus des opérations d'exploitation. Les opérations d'exploitation recouvrent les principales opérations de l'entité produisant des revenus ainsi que les autres opérations qu'on ne peut qualifier d'opérations d'investissement ou de financement, ces flux sont présentés soit par une méthode directe ou une méthode indirecte.

❖ Les flux d'investissement

Ce sont les flux de trésorerie en lien avec un mouvement dans l'actif non courant. Ce sont surtout les dépenses effectuées dans le cadre d'investissements (incorporels, corporels ou financiers), notamment en terrains, constructions, équipements mobiliers et financiers.

²⁴ ITMEYE A. ; BOSQUET J-F., « Normes IAS/IFRS, que faut-il faire? Comment s'y prendre ? », 2^{éd} d'organisation, 2005, P64.

²⁵ ITMEYE A. op.cit, P 63.

²⁶ OBERT R., op.cit, 2004, P 92.

Ces flux prennent également en compte toutes les opérations de cessions d'actifs non courants.

❖ Les flux de financement

Ce sont tous les flux liés au mouvement dans les apports de capitaux propres par les propriétaires ou dans les dettes financières. Il s'agit principalement des augmentations ou des réductions de capital, du paiement de dividendes aux actionnaires et de l'obtention, ou du remboursement d'emprunts financiers.

4.3.4. Tableau de variation des capitaux propres

Selon l'article n° 36 du décret n° 08-156 du 26/05/2008 tableau de variation des capitaux propres représente l'ensemble des transactions qui affectent le total des fonds propres de l'entreprise au cours d'un exercice.

La variation globale des capitaux propres au cours d'une période représente le montant total des produits et des charges, y compris les profits et les pertes, générés par les activités de l'entité pendant cette période.

- Les informations minimales à présenter dans cet état concernent les mouvements liés : au résultat net de l'exercice ;
- aux changements de méthode comptables et aux corrections d'erreurs dont l'impact est directement enregistré en capitaux propres ;
- aux autres produits et charges enregistrés directement dans les capitaux propres dans le cadre de correction d'erreurs significatives ;
- aux opérations en capital (augmentation, diminution, remboursement...) ;
- aux distributions de résultat et affectations décidées au cours de l'exercice.

(Voir l'annexe N°4).

4-3-5 Les notes annexes

L'annexe « est un document de synthèse, faisant partie des états financiers. Elle fournit les explications nécessaires pour une meilleure compréhension du bilan et du compte de résultat et complète, autant que de besoin, les informations utiles aux lecteurs des comptes ».²⁷

Les éléments d'information chiffrés de l'annexe sont établis selon les mêmes principes et dans les mêmes conditions que ceux figurant sur les autres documents constituant les états financiers.

Une inscription dans l'annexe ne peut cependant en aucun cas se substituer à une inscription dans un des autres documents des états financiers.

Selon l'article 260-1 du JO N°19 l'annexe comporte des informations portant sur les points suivants, dès lors que ces informations présentent un caractère significatif ou sont utiles pour la compréhension des opérations figurant sur les états financiers :²⁸

- règles et méthodes comptables adoptées pour la tenue de la comptabilité et l'établissement des états financiers (la conformité aux normes est précisée, et toute dérogation est expliquée et justifiée) ;
- compléments d'information nécessaires à une bonne compréhension du bilan, du compte de résultat, du tableau des flux de trésorerie et de l'état de variation des capitaux propres ;
- informations concernant les entités associées, filiales ou société mère ainsi que les transactions ayant éventuellement eu lieu avec ces entités ou leurs dirigeants : nature des relations, types de transaction, volume et montant des transactions, politique de fixation des prix concernant ces transactions ;
- informations à caractère général ou concernant certaines opérations particulières nécessaires à l'obtention d'une image fidèle.

²⁷ HATTAB A., CABINET D'AUDIT COMPTABLE & D'INGENIERIE FINANCIERE, « Plan comptable normalisé Selon le Système Comptable Financier », CONSTANTINE – ALGERIE, P 51.

²⁸ Conseil National de la Comptabilité, « PROJET DE SYSTEME COMPTABLE FINANCIER », Juillet 2006, P 42.

Conclusion au chapitre I

Pour conclure, la comptabilité est une discipline ancienne qui est considérée comme une technique d'enregistrement de toutes les opérations financières effectuées par l'entreprise au cours de son activité. Ces enregistrements reposent toujours sur la mise en œuvre des règles et principes comptables. Ainsi le plan adopté est basé sur des normes internationales plus compatibles avec les spécificités économiques du pays.

A la fin de ce chapitre, on a cerné un certain nombre d'éléments en relation avec les travaux de fin d'exercice. Dans ce sens, le chapitre suivant va s'atteler à la description et à l'étude plus détaillée des travaux de fin d'exercice en ce qui concerne les travaux effectués dans l'entreprise.

Introduction au chapitre II

La clôture des comptes sociaux d'un exercice est la finalité de la tenue de la comptabilité. Elle est également tributaire d'un programme de travail précis qui vérifié la mise en œuvre des principes qui fondent le système d'information comptable.

Ce chapitre est consacré à présenter toutes les opérations effectuées par l'entreprise pour la détermination de son résultat comptable, et pour cela la première section est consacrée aux immobilisations, la deuxième porte sur les provisions, et la troisième est focalisée sur les stocks, la dernière section de ce chapitre est consacrée aux charges et produits.

Section 1 : les amortissements et dépréciations et réévaluations des immobilisations

Cette section est consacrée aux amortissements et à la dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles. En premier lieu nous allons énumérer les éléments concernés par les amortissements, la base d'amortissement, autant il convient de parler des différents modes d'amortissements, En deuxième lieu nous allons parler de la dépréciation et de la perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, en dernier lieu nous allons parler sur les réévaluations effectuées par l'entreprise.

1-1- Les amortissements des immobilisations

1-1-1- Définition de l'amortissement

Un actif amortissable est un actif dont l'utilisation est déterminable. Selon l'article 121-7 du SCF stipule que « l'amortissement correspond à la consommation des avantages économiques liés à un actif corporel ou incorporel et est comptabilisé en charge à moins qu'il ne soit incorporé dans la valeur comptable d'un actif produit par l'entité pour elle-même »¹. En effet la durée d'utilité d'un actif est définie en fonction de l'utilité attendue de cet actif pour l'entreprise.

Le plan d'amortissement est la traduction comptable de la répartition de la valeur amortissable d'un actif selon le rythme de consommation des avantages économiques attendus en fonction de son utilisation probable².

¹ Article 212-7 du système comptable financier, édition BELKEISE.

² LANGLOIS.G, FRIEDERICH.M ; comptabilité financière « opération d'inventaire : amortissement » édition, Foucher, Vanves, 2007, P.127.

Certaines immobilisations ne se déprécient pas avec le temps, elles sont donc non amortissables tels que le fonds de commerce, terrains, immobilisations financières, droit au bail.

1-1-2- Les concepts liés à l'amortissement

Pour le calcul de l'amortissement il faut comprendre certains concepts, qui sont les suivants :

1-1-2-1- La base d'amortissement (BA)

La base d'amortissement est « le coût d'un actif ou tout autre montant substituer au coût dans les états financiers (valeur brute), diminué de sa valeur résiduelle, cette dernière doit être à la fois significative et mesurable pour être déduite pour la détermination du montant amortissable ». ³

La base d'amortissement = Valeur brute de l'actif – Valeur résiduelle

$$BA = VO - VR$$

- **La valeur brute (VB)** : est la valeur d'entrée dans le patrimoine ou sa valeur réévaluée.
- **La valeur résiduelle (VR)** d'un actif « est le montant estimé qu'une entité obtiendrait actuellement de la sortie de l'actif, après déduction des coûts de sortie estimés, si l'actif avait déjà l'âge et se trouvait déjà dans l'état prévu à la fin de sa durée d'utilité ». ⁴

1-1-2-2- Annuité d'amortissement : ou « dotation aux amortissements » Chaque année, une immobilisation amortissable perd de la valeur. Cette perte annuelle de valeur dite « annuité » constitue la dotation aux amortissements. Elle est calculée ainsi :

$$\text{Annuité} = \text{base amortissable} \times \text{taux d'amortissement.}$$

1-1-2-3- La valeur nette comptable « VNC » : correspond à la valeur non amortie de l'immobilisation, qui peut être définie ainsi : « montant pour lequel un actif est comptabilisé au bilan après déduction du cumul des amortissements et des pertes de valeurs relatives à cet actif ». ⁵

³ MAILLET-BUODRIER C. ; LE MATH.A A., « Les normes comptables internationales IAS/IFRS », édition Berti, 2007, P 53-54.

⁴ Paragraphe 6, IAS 16 de l'IASB, cité in : www.Focus.Fr.

⁵ Journal Officiel de la République Algérienne n° 19, portant système comptable financier, du 28 Rabie El Aouel 1430 correspondant au 25 mars 2009, p.76.

1-1-2-4- La durée d'utilité : La durée d'utilité est « soit la période pendant laquelle l'entreprise s'attend à utiliser un actif, soit le nombre d'unités de production ou d'unités similaires que l'entreprise s'attend à obtenir de l'actif, dans les meilleures conditions de fonctionnement et d'utilisation ». ⁶

1-1-3- Les différents modes d'amortissement

La norme IAS 16 précise que le mode d'amortissement choisi doit refléter le rythme de consommation des avantages économiques futurs attendus de l'actif. Ainsi, différentes méthodes d'amortissement peuvent être utilisées. La norme cite l'amortissement linéaire, l'amortissement dégressif, le mode des unités de production.

1-1-3-1- Mode d'amortissement linéaire (amortissement constant)

En utilisant l'amortissement linéaire, l'entreprise considère que chaque année, les avantages économiques procurés par l'actif sont consommés de façon constante. L'amortissement est réalisé sur une période égale au nombre d'années probables d'utilisation de l'immobilisation par l'entreprise. Chaque année l'entreprise calcule un amortissement annuel égal à :

$$\text{Annuité d'amortissement (A)} = \text{Base amortissable (BA)} \times \text{taux linéaire (T)}$$

T: taux linéaire = 100 /durée de vie

Si le bien est acquis en cours d'année, il faudra, la première année, l'amortir uniquement pour la période allant de la date de mise en service à la date de clôture de l'exercice. La première annuité sera égale à :

$$\text{Annuité d'amortissement (A)} = \text{Base amortissable (BA)} \times \text{taux linéaire (T)} \times N/360$$

N : nombre de jours d'utilisation du bien.

Pour la dernière année, tenir compte que de la période allant de la date de début d'exercice jusqu'à la date finale d'utilisation.

⁶ Ouvrage collectif d'un groupe de travail de l'Association nationale des Directeurs Financiers et de Contrôle de Gestion, op.cit., 2004, P 202.

1-1-3-2- Amortissement par composant

Dans des situations particulières, l'entreprise est obligée d'amortir les immobilisations par composants les éléments principaux de l'immobilisation qui doivent faire l'objet de remplacement à un intervalle régulier ou qui ont des durées d'utilisation différentes.

Chaque composant a une durée d'amortissement propre à lui, la méthode doit être appliquée dans les cas suivants :

• Acquisition de tout ou partie d'un actif immobilisée

Les éléments dont la durée de vie de le plan d'amortissement sont différents doivent être inscrits séparément à l'actif, cas des immeubles et leurs terrains.

• Renouvellement d'une partie d'un actif

Lors du remplacement d'un élément d'un ensemble, l'élément remplacé est sortis pour l'entrée du nouvel élément.

• Contrat de révision d'un actif

Le cout de révision (cout d'entretien) d'une immobilisation sera considéré comme un composant à part entière.

1-1-3-3- Le mode d'amortissement dégressif

Dans le but d'aider les entreprises, l'administration fiscale autorise (pour certaines immobilisations) un mode d'amortissement dégressif qui est plus avantageux, le principe de ce mode est que la dépréciation de l'immobilisation est considérée comme étant plus importante dans la première année de son utilisation que dans les dernières années.

Le taux d'amortissement dégressif est obtenu en multipliant le taux d'amortissement linéaire par l'un des coefficients suivants :

Tableau N° 4 : les coefficients de taux d'amortissement dégressif.

Durée d'utilisation	Coefficients
3-4 ans	1.5
5-6 ans	2
Supérieur à 6 ans	2.5

Source : A.Bechkir, N.Merzouk « comptabilité générale et approfondie » maison d'édition pour l'enseignement de la formation, 2004 p 191.

1-1-3.4. Amortissement en fonction des unités d'œuvre

Cet amortissement se base sur les deux éléments suivants : la capacité de production prévue par l'immobilisation et la durée du service en production de l'immobilisation. Le taux d'amortissement annuel correspond « à la quantité prévisionnelle d'unités d'œuvre produites dans l'année sur le nombre prévisionnel total d'unités d'œuvre produites sur la durée de service du bien ». ⁷ Dans cette méthode l'amortissement est calculé comme suit :

$$\text{Annuité d'amortissement} = \text{base amortissable} \times \text{taux d'amortissement annuel}$$

$$\text{Taux d'amortissement annuel} = \frac{\text{nombre d'UO de l'exercice}}{\text{nombre total d'unité d'œuvre}}$$

UO : unité d'œuvre

Les amortissements sont comptabilisés durant l'inventaire qui a lieu à chaque clôture de l'exercice comptable. Les amortissements sont des charges calculées, ce qui signifie qu'elles ne provoquent pas de sortie d'argent. Le compte utilisé pour enregistrer un amortissement est le compte 68 « dotation aux amortissements, dépréciations et provisions » qui sera débité, En contrepartie du compte « Amortissement des immobilisations » qui sera crédité.

Les amortissements des immobilisations sont enregistrés de la manière suivante:

Débit	crédit	Libellé	Débit	crédit
68		Dotation aux amortissements, provisions et pertes de valeur	X	
	28	Amortissements des immobilisations		X

⁷ Ouvrage collectif d'un groupe de travail de l'Association nationale des Directeurs Financiers et de Contrôle de Gestion, op.Cit, 2004, P.173

1-2- Dépréciation des immobilisations

1-2-1- Définition de la dépréciation

Les dépréciations sont définies comme étant « des pertes de valeurs constatées sur un actif qui est susceptible de générer des entrées de trésorerie indépendamment des autres actifs. Ainsi cette dépréciation ou perte de valeur est le montant de l'excédent de la valeur nette comptable de bien sur sa valeur recouvrable ». ⁸ La norme IAS 16 précise que la dépréciation est constatée lorsque « la valeur recouvrable est devenue inférieure à sa valeur nette comptable » ⁹. Afin d'évaluer une dépréciation ou une perte de valeur, il convient de définir un certain nombre de termes qui constituent les références dans les évaluations des actifs et qui sont :

➤ **La valeur recouvrable (la valeur actuelle)** : la valeur actuelle est définie comme la plus élevée des deux valeurs entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

➤ **La valeur vénale** : la valeur vénale est la valeur qui pourrait être obtenue de la vente de l'actif, à la date de clôture, à des conditions normales de marché.

➤ **La valeur d'usage (la valeur d'utilité)** : la valeur d'usage est la valeur que l'entreprise peut retirer de la possession et de l'usage du bien. Pour une immobilisation, la valeur d'usage peut être définie comme une somme actualisée des flux à recevoir (proche de la VAN) et dans ce cas est difficile à l'évaluer parce qu'une immobilisation ne peut être isolée de l'ensemble des immobilisations (le capital productif) de l'entreprise.

➤ **La valeur nette comptable (VNC)** : la VNC est « le montant pour lequel un actif est comptabilisé au bilan après déduction du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur relatifs à cet actif ». ¹⁰

2.2. Les indices de perte de valeur

A l'exception, du cas notable du goodwill et des actifs à de vie indéfinie, l'IASB n'exige pas de faire systématiquement chaque année un test de dépréciation des actifs : il que

⁸ BARNITO P., op.cit. 2006, p 141.

⁹ IAS 36 de l'IASB, cité in : www.Focus.Fr.

¹⁰ Ouvrage collectif d'un groupe de travail de l'Association nationale des Directeurs Financiers et de Contrôle de Gestion, op.Cit. 2004, P 172.

s'il ya des« Indices » de dépréciation. L'IASB distingue à ce propos des internes et des indices externe.¹¹

a) Les indices internes

- modification importante dans le mode d'utilisation ; exemple : restructuration du marché de l'entreprise entraînant une utilisation moindre d'un certain type de matériel ;
- facture d'obsolescence qui n'a pas été pris en compte au niveau de l'amortissement ;
- dégradation physique de toute nature : avaries, défauts graves et récurrents dans le fonctionnement ;
- performance inférieur à celle initialement prévue.

b) Les indices externes

- toute cause macroéconomique (niveau de vie, structure et habitudes de consommation) entraînant une baisse significative de la consommation du produit fabriqué ou vendu ;
- diminution de la valeur de marché d'un actif ; exemple : voitures d'occasion.

Si l'entité détecte quelconque indication de dépréciation cette dernier est amenée a effectué obligatoirement un teste annuel pour dépréciation.

2.3. Tests de dépréciations

Lorsqu'un indice indique qu'un actif a pu perdre de la valeur, l'entreprise doit estimer la valeur recouvrable de cet actif. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation doit être constatée.

Le test de dépréciation peut être réalisé selon la démarche suivante :

- confirmation de l'existence d'indices révélateurs de la perte de valeur ;
- recherche de la valeur de cession ;
- si la valeur de cession est supérieure à la valeur nette comptable : aucune perte de valeur ne doit être constatée ;
- si la valeur de cession est inférieure à la valeur nette comptable, il faut calculer la valeur d'usage ;

¹¹ J.RICHARD, Ch. Collette, D. Bensadon, N. Jaudet « comptabilité financière »9e édition DUNOD, 2011 p 391

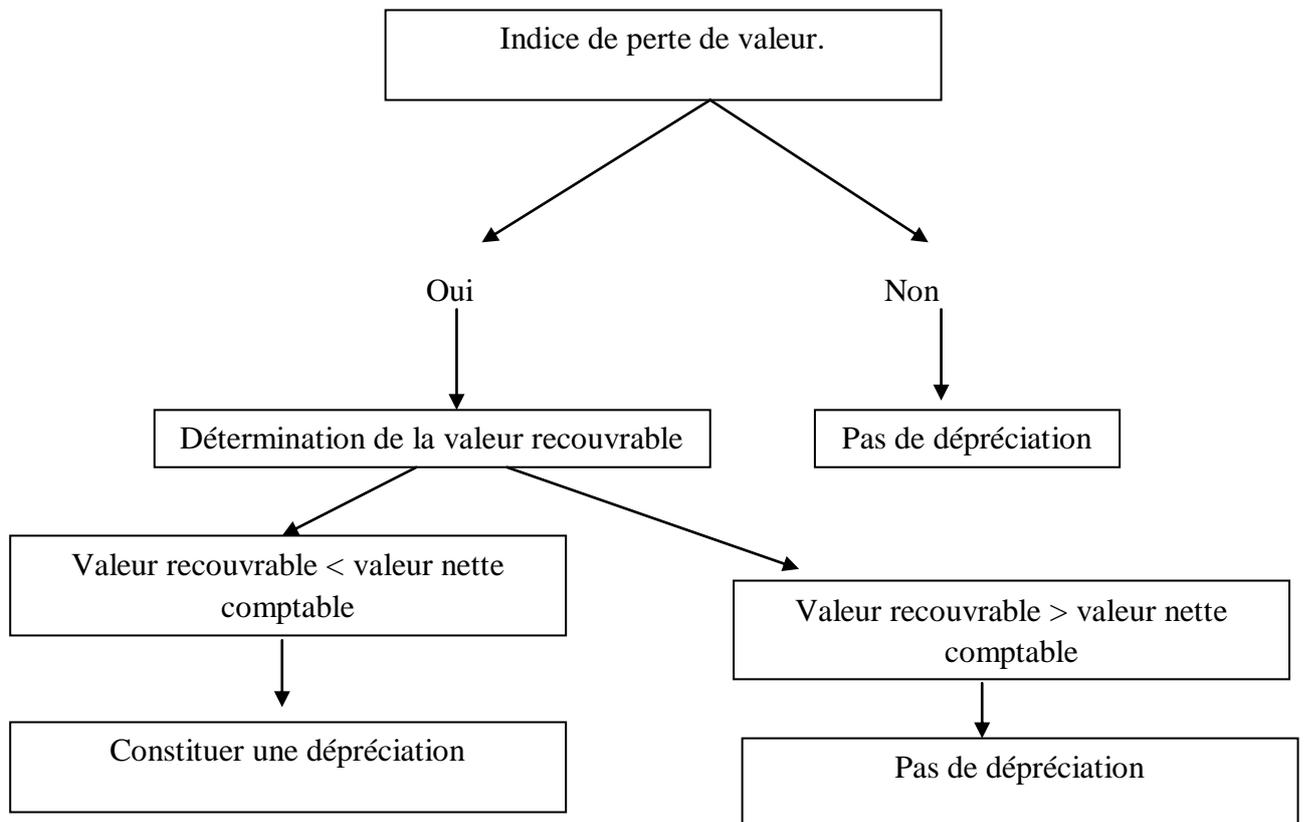
- si la valeur d'usage est supérieure à la valeur nette comptable, aucune perte de valeur ne doit être constatée ;
- si la valeur d'usage est inférieure à la valeur nette comptable, il faut déprécier l'actif de façon à ramener la VNC à la plus grande des deux valeurs entre la valeur de cession et la valeur d'usage.

Toute dépréciation constatée à la clôture d'un exercice doit être comparée à celle qui a été constatée à la clôture de l'exercice précédent.

Dépréciation fin exercice N > Dépréciation fin exercice N-1 => Dotation

Dépréciation fin exercice N < Dépréciation fin exercice N-1 => Reprise

Schéma n° 2: Test de dépréciation



Source : TOURON PH. ; TONDEUR H., « comptabilité en IFRS », édition d'organisation, 2004.

2-4 L'enregistrement comptable**2-4-1 L'enregistrement de la dépréciation**

La dépréciation d'une immobilisation représente à la fois :

- une charge d'exploitation calculée (non décaissable, c'est-à-dire qui ne vient pas amoindrir la trésorerie) enregistrée au débit du compte "68 Dotations aux amortissements provisions et perte de valeur" ;
- une diminution de la valeur du bien concerné enregistrée au crédit d'une subdivision du compte 29 " perte de valeur sur immobilisations". La dépréciation des immobilisations est enregistrée comme suit :

Débit	crédit	Libellé	Débit	crédit
68		Dotation aux amortissements, provisions et pertes de valeur	X	
	29	perte de valeur sur immobilisations constations de la déprédation		X

2-4-2 La reprise de la dépréciation

Lorsqu'une immobilisation a fait l'objet d'une dépréciation l'entité doit à chaque exercice s'il existe un indice montrant que la perte de valeur antérieurement comptabilisé n'existe plus ou si elle a diminuée, si l'indice existe dans ce cas la valeur recouvrable de l'actif doit être évaluée.

Comptabilisation de la reprise de dépréciation ne doit pas générer une valeur comptable supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si la dépréciation n'avait pas eu lieu. Après la reprise de la dépréciation, la dotation aux amortissements de l'actif concerné doit être ajustée pour les années avenir. La reprise de la dépréciation est comptabilisée comme suit :

N° du compte			Libellé Montant	
Débit	crédit	Libellé	Débit	crédit
29		Dotation aux amortissements, provisions et pertes de valeur	X	
	78	Reprise sur la dépréciation des immobilisations		X

2-4-3 La réévaluation de la dépréciation

Selon le SCF, la réévaluation est un traitement comptable, qui n'est pas obligatoire, elle est proposée comme un traitement alternatif au modèle du coût amorti.

La réévaluation consiste à substituer à la valeur comptable nette d'un actif, sa juste valeur qui correspond à la valeur du marché ou à une valeur déterminée par des experts à partir d'estimation ; par exemple : la valeur des terrains et constructions est déterminée par des experts immobiliers sur la base des estimations effectuées à la date de réévaluation, diminuée du cumul des amortissements ultérieures et des pertes des valeurs futures.

La procédure de réévaluation sera mise œuvre à des fréquences différentes selon la nature des immobilisations réévaluées et le comportement du marché de ce bien. Une catégorie d'actif peut être réévaluée par inventaire tournant.

Une périodicité de 3 à 5 ans peut être suffisante pour des actifs qui ne subissent pas des fluctuations trop importantes de valeur. Par contre si le marché de l'actif est très fluctuant, la réévaluation doit être faite au minimum à chaque date de clôture. C'est-à-dire à la fin de chaque exercice.

4-4-4- Comptabilisation de l'écart de réévaluation

Lorsque la valeur comptable d'un actif augmente par suite d'une réévaluation, l'augmentation doit être créditée directement en capitaux propres sous une rubrique séparée libellée « écart de réévaluation ». Toutefois, si cette réévaluation positive compense une réévaluation négative du même actif, antérieurement comptabilisée en charge, elle doit être comptabilisée en produits.

Lorsque la valeur comptable d'un actif diminue à la suite d'une réévaluation, cette diminution doit être directement imputée sur l'écart de réévaluation correspondant dans la mesure où cette diminution n'excède pas le montant comptabilisé en écart de réévaluation concernant le même actif. Le complément doit être comptabilisé en charge.

Comptabilisation : Si la Réévaluation est positive

N° du compte			Libellé Montant	
Débit	crédit	Libellé	Débit	crédit
20		Immobilisations incorporelles		
21		Immobilisations corporelles	X	
	28	Amortissement des immobilisations		X
	105	Ecart de réévaluation		X

Si la Réévaluation est négative

N° du compte			Libellé Montant	
Débit	crédit	Libellé	Débit	crédit
105		Ecart de réévaluation	X	
	20	Immobilisation corporelle		X
	21	Immobilisation incorporelle		X

Section 02 : les provisions pour risques et charges (P.R.C)

2-1-définition de la provision

Une provision est « un passif dont l'échéance est ou le montant est incertain »¹². Les provisions sont destinées à couvrir des risques et des charges nettement précisées quant à leur objet que des événements survenus ou en cours rendent probable, elles figurent au passif du bilan. Pour être comptabilisées, les provisions doivent remplir trois conditions :

¹² Article 125-1 du système comptable financier, édition BERTI.

- L'exercice d'une obligation envers un tiers à la clôture de l'exercice ;
- L'obligation devra provoquer, probablement ou certainement, une sortie de ressources au bénéfice du tiers, sans contrepartie équivalente de celui, après la date de clôture ;
- Le montant de la provision devra correspondre à la meilleure évaluation possible, à la date de clôture, de la sortie de ressources au bénéfice du tiers.

2-2- La classification des provisions

Les provisions pour risque et charges sont inscrit au **crédit** d'une subdivision du compte « 15 provision » à la clôture de l'exercice, on distingue: ¹³

Tableau N°5 : classification des provisions

Les provisions pour risque	Les provisions pour charges
- Provision pour litige	- provision pour pension et obligation similaires
- Provision pour garanties données aux clients	- provision pour restructuration
- Provision pour pertes sur marchés à terme	- provision pour impôt
- Provision pour amendes et pénalités	- provision pour renouvellement des immobilisations
- Provision pertes de charge	- provision des charges à répartir sur plusieurs exercices
- Provision pour perte sur contrat	- autre provision pour charges
- Autre provision pour risque	

Source : GRANDGUILLT Béatrice et Francis, « la comptabilité générale », 16^e édition p296.

2-3- Evaluation des provisions

Le montant comptabilisé en provisions pour charges en fin d'exercice correspond à la meilleure estimation des dépenses à supporter jusqu'à l'extinction de l'obligation concerné.¹⁴ Comme le précise la définition donnée dans le glossaire du SCF, les risques et incertitudes qui affectent les événements doivent être pris en compte pour parvenir à la meilleure estimation d'une provision.

Pour ce faire, l'estimation doit être fondée sur une base documentée tirée de l'expérience et de la gestion passée de l'entité.

¹³ GRANDGUILLT Béatrice et Francis, « la comptabilité générale », 16^e édition, p 296.

¹⁴ Article 125-3 du système comptable financier, édition BERTI.

2-4- Révision et dénouement des provisions

Selon l'article 125-3, « ...les provisions font l'objet d'une nouvelle estimation à la clôture de chaque exercice. »

Cette mesure vise à ajuster le montant de la provision pour tenir compte de la meilleure estimation à cette date.

- Si la sortie de ressource n'est plus probable ou s'avère inférieure au montant prévu, la provision correspondante doit être reprise en résultat.
- Si la sortie de ressource estimée à la date de clôture s'avère supérieure au montant prévu, la provision doit être augmentée.

Une provision ne doit être comptabilisée que pour les dépenses pour lesquelles elle a été comptabilisée à l'origine. Le fait d'imputer des dépenses sur une provision comptabilisée à l'origine sur une autre dépense masquerait l'effet de deux événements différents.

2-5- les formes de provisions

Nous pouvons distinguer les provisions suivantes :

2-5-1- Les provisions pour pertes et charges

2-5-1-1- provision pour pertes probables

Elles représentent les pertes ou charges nettement précisées et prévisibles, qui trouvent leur origine dans l'activité de l'exercice en cours, mais qui ne se réaliseront effectivement qu'au cours des exercices ultérieurs et qui sont encore incertaines quant à leurs montants et leurs dates de réalisation. Ces provisions constituent des dettes probables qu'il faut constater dans le but de refléter le passif exigible maximal de l'entreprise et concrétiser ainsi le principe comptable de prudence.

2-5-1-2- Provisions pour frais de personnel

a) Salaires : La provision ne peut concerner le paiement des salaires courants des exercices ultérieurs dans la mesure où ils sont considérés comme une charge normale de l'exercice. En effet, le salaire est certain dans son principe et déterminé quant à son montant, seul son paiement est différé sur un exercice ultérieur, il doit par conséquent être inscrit en frais à payer.

b) Indemnités de Congés payés : Les indemnités de congés payés correspondent aux droits acquis mais non utilisés par les salariés à la clôture de chaque exercice. L'indemnité de

congé payés est déductible des résultats de l'exercice au cours duquel le salarié prend le congé. Selon le SCF, elles ne constituent des provisions car le montant est connu d'une manière précise (les congés à payer sont comptabilisés dans le 428).

c) Indemnités de licenciement : Une provision ne peut être constituée pour les licenciements futurs non encore engagés à la clôture de l'exercice dans la mesure où c'est une charge née au cours des exercices futurs.

d) Indemnités de départ à la retraite : Elles sont provisionnées selon le SCF dans le cadre de la séparation des exercices et en application de la norme IAS 19 sur les avantages au personnel. (compte 153)

2-5-1-3- Provisions pour litiges

Une entreprise est autorisée, consécutivement à une instance en cours, à anticiper sur une condamnation pécuniaire future et constituer une provision pour frais de procès.

La déduction de la provision est subordonnée aux conditions suivantes :

-l'existence de la procédure judiciaire en cours, à la clôture de l'exercice qui est à l'origine du risque futur,

-La dépense prévisible ne doit pas être exclue des charges déductibles exemple : amendes et pénalités.

2-5-1-4 Provisions pour prestations à fournir

C'est le cas notamment des services après-ventes. Ainsi, une entreprise peut constituer une provision pour service à fournir à condition que cette charge soit déterminée avec une précision suffisante.

2-5-1-5 Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices

Ces provisions sont interdites comptablement le nouveau référentiel comptable algérien (SCF). La grosse réparation est comptabilisée comme un composant de l'actif objet de la grosse réparation et sera étalée sur la durée d'amortissement comptable de l'actif. La déductibilité de l'amortissement de ce composant n'est pas encore étudié d'un point de vue fiscal. Ainsi, il faut gérer la non déductibilité de ce composant par un actif d'impôt différé qui sera réalisé au moment de la dépense effectuée par l'entreprise.

2-5-1-6 Les restructurations

Le SCF fait référence aux dépenses de restructurations mais uniquement en faisant référence à leur inscription dans une rubrique spécifique du compte de résultat dans la mesure où, du fait de leur importance, ont un impact significatif sur la performance de l'entité et dans

l'annexe aux états financiers parmi les rubriques qu'il convient d'insérer dès lors qu'elles revêtent une importance significative.¹⁵

Une restructuration est définie par le normalisateur international comme étant un programme planifié et contrôlé par la direction, qui modifie de façon significative, soit le champ d'activité d'une entreprise, soit la manière dont cette activité est gérée (Exemple : vente ou arrêt d'une branche d'activité, délocalisation de sites d'activités, changement dans la structure de direction,...)

Une obligation implicite de restructurer existe si :

- Il existe un plan formalisé de restructuration précisant l'activité concernée, les sites affectés, la fonction et le nombre d'employés qui seront indemnisés au titre de la fin de leur contrat, les dépenses engagées et la date à laquelle ce plan sera mis en œuvre ;

- L'entité a créé une attente fondée chez les personnes concernées qu'elle mettra en œuvre la restructuration soit en commençant à exécuter le plan, soit en leur annonçant ses principales caractéristiques.

Une provision pour restructuration ne doit inclure que les dépenses liées à la restructuration, c'est-à-dire les dépenses qui sont à la fois :

- Nécessairement entraînées par la restructuration ;
- Qui ne sont pas liées aux activités poursuivies par l'entité.

2-6 Comptabilisation des provisions

La comptabilisation des provisions se fait comme suit :

2-6-1 Lors de la création

La provision représente une charge non décaissable enregistrée, selon le caractère du risque ou de la charge probable, au débit du compte « 6815 dotations aux provisions d'exploitations » ou « 6865 dotations aux provisions financières » ou « 6875 dotations aux provisions exceptionnelles » par le crédit d'une subdivision de compte « 15 provisions »

¹⁵ Article 230-4 du système comptable financier.

6815		dotations aux provisions d'exploitations	X	
6865		dotations aux provisions financières	X	
6875		dotations aux provisions exceptionnelles	X	
	15X	Autres provisions pour charges-passif non courant		X

2-6-2 Ajustement de la provision

Calcul de l'ajustement¹⁶ :

$$\text{Ajustement} = \text{nouvelle provision} - \text{ancienne provision}$$

a. Augmentation de la provision

681		Dotation aux amortissements, provisions et pertes de valeur-actif non courant	X	
	15X	Autres provisions pour charges-passif non courant		X

b. Diminution du montant de la provision

15X		Autres provisions pour charges-passif non courant	X	
	785	Reprise sur pertes de valeurs et provisions		X

Section 3 : les régularisations des stocks et créances

3-1 les stocks

Selon le SCF, les entreprises sont libres de choisir la méthode de suivi de leurs stocks : inventaire permanent ou intermittent. Ce choix relève d'une décision de gestion des organes habilités.

La régularisation des stocks ajuste la « consommation » de l'exercice, car elle constate les achats et ajuste ces stocks en fin d'exercice.¹⁷

Le comptable doit procéder au récolement des marchandises, productions finies, semi-ouvrées, et les matières produites, présentes en magasin ou à l'extérieur, ainsi que l'inventaire

¹⁶ GRANDGUILLT Béatrice et Francis, « la comptabilité générale », op.cit, 16^e édition, p 297.

¹⁷ JOURNAL OFFICIEL N° 19 ARRETES, DECISIONS ET AVIS 25 mars 2009

des travaux en cours. Les stocks doivent être évalués au coût d'achat et non au prix de vente, les frais accessoires doivent être incorporés au prix d'achat de marchandises ou de matières premières à l'instar des frais d'emballages de transport, de douane, d'assurance...etc. A leur sortie du magasin, les produits fabriqués ou semi-ouvrés peuvent être évalués selon deux méthodes :

- Premier entré premier sortie "FIFO" : dans cette méthode, on considère que les éléments du stock qui ont été acquis les premiers sont vendus les premiers.
- Coût unitaire moyen pondéré "CUMP" : dans cette méthode, le coût de chaque éléments est déterminé à partir de la moyenne pondérée du coût d'éléments similaires au début d'un exercice et du coût d'éléments similaires achetés ou produits au cours de l'exercice. L'entreprise doit effectuer une valorisation des existants en fin d'exercice selon les techniques suivantes :¹⁸
- **L'inventaire permanent** : permet un suivi comptable des stocks et favorise l'arrêté rapide des situations comptables périodiques. Il permet également au niveau des produits finis d'établir une correspondance directe entre les coûts des stocks vendus, et les revenus y afférents.
- **L'inventaire intermittent** : cette méthode implique la variation de stocks qui consiste à faire disparaître en fin d'année le stock initial et à faire apparaître le stock final. L'intérêt de l'inventaire intermittent est de déterminer le coût d'achat des matières premières utilisées ou le coût d'achat des marchandises vendues ou encore la production stockée de l'exercice, en cas où celle-ci s'avèrent être inférieures à leur coût réel une provision pour dépréciation des stocks doit être constituée.

Le compte 38 achats stockés doit être soldé à la clôture suivant la méthode d'inventaire choisi par l'entreprise ¹⁹:

¹⁸ GARMILIS. A, « Comptabilité financière », édition DUNOD, Paris 2002, P19.

¹⁹ Hanifa Benrabia, « manuel de comptabilité approfondie », édition BERTI, p 102

Tableau N°6 : les comptes débiteurs pour solder le compte 38

Inventaire permanent	Inventaire intermittent
- Par le débit des comptes de stocks 30, 31,32 si l'entrée des stocks n'es pas comptabiliser encore ;	- Par le débit des comptes 60achats consommés ;
- Par le débit des compte 37 stocks à l'extérieur si les achats ne sont pas encore parvenus à l'entreprise ;	- Annulation des stocks initiaux étant faites en créditant les comptes 30.31.32 et en débitant le compte 60
- Par le débit du compte 408 facture non parvenues (compte 38 étant créditeur par la réception des achats sans facture)	- Constater les stocks de fin de période en débutant les comptes de stock 30.31 et 32et en créditant le compte 60concerné

Source : réalisé par nos soins à partir de Allal HAMINI, « travaux de clôture », édition BERTI, p44.

3-1-1 Régularisation des stocks

La régularisation des stocks ajuste la "consommation " de l'exercice, car elle constate les achats et ajuste ces stocks en fin d'exercice.²⁰

a) **Enregistrement des approvisionnements et marchandises consommés** : En fin de période après analyse, les écarts éventuels entre le stock physique évalué de façon extra comptable et le stock figurant au débit des comptes de stocks 30, 31, 32 sont enregistrés afin de porter le montant de ces derniers à la valeur constatée dans l'inventaire physique.

Les écarts justifiés sont considérés comme normaux et sont constatés en contrepartie du compte 60 ; les autres écarts sont enregistrés aux compte 657 "charges exceptionnelles de gestion courante" ou 757 "produits exceptionnels sur opération de gestion".

- **Les écarts justifiés :**

30		Stocks de marchandises	X	
	60	Achats consommés		X

²⁰ JOURNAL OFFICIEL N° 19 ARRETES, DECISIONS ET AVIS 25 mars 2009

- **L'écart non justifié : « Charges exceptionnelles »**

657		Charge exceptionnelles de gestion courante	X	
	30	Stocks de marchandises		X

- **L'écart non justifié : « produits exceptionnelle »**

30		Stocks de marchandises	X	
	757	produits exceptionnelles sur les opérations de gestion		X

b) Enregistrement des produits fabriqués ou en cours de fabrication

En fin de période et après analyse, les écarts éventuels entre le stock physique évalué de façon extracomptable et le stock figurant au débit des comptes de stocks 33,34 ou 35 en comptabilité, sont enregistrés afin de porter le montant de ces derniers à la valeur constatée dans l'inventaire physique. Ces bonus et malus d'inventaire sont généralement enregistrés en comptes de 72 "Productions stockées ou déstockée" l'écriture type est :

- **En cours de production de biens, de service et de produit**

33		En-cours de production de biens	X	
34		En-cours de production de services	X	
35		Stocks de produit	X	
	72	Production stockée ou déstockée		X

c) Les stocks mis en dépôt ou en consignation ou qui sont en voie d'acheminement

Font l'objet d'une comptabilisation dans un compte 37 stocks à l'extérieur, jusqu'à réception dans les magasins de l'entité ou jusqu'au dénouement de l'opération (en cas de dépôt-vente).

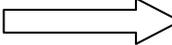
En fin de période, si ce compte n'est pas soldé, un état détaillé des stocks correspondants est établi par l'entité.

3-1-2- Constitution de dépréciation des stocks

A chaque fin d'exercice, une évaluation de la valeur nette de réalisation des stocks doit être effectuée.²¹

A la clôture de l'exercice, on compare la valeur d'origine et la valeur à l'inventaire de chacun des éléments des stocks.²²

Il y a dépréciation quand la valeur à l'inventaire est inférieure à la valeur d'origine, si celle-ci n'est pas irréversible, on aura alors recours à une provision pour dépréciation. La constitution de la provision pour dépréciation des stocks se fait comme suite :

Valeur actuelle < valeur comptable = moins value  **Dépréciation**

Cet état de faire correspond pour l'entreprise à une dépréciation non définitive de ses stocks finals. Il est prudent d'évaluer cette dépréciation et d'en tenir compte dans la détermination du résultat en constituant les dépréciations nécessaires.

En fin d'exercice comptable, le stock doit être revalorisé. Cette revalorisation correspond au stock qui ne peut plus être vendu à la valeur d'initialement prévue.

3-1-2-1 Comptabilisation et reprise de la dépréciation

➤ Constatation de la dépréciation

La dépréciation du stock final est portée au débit du compte « 6817 dotation aux dépréciations des actifs circulants » par le débit d'une subvention du compte « 39 dépréciation des stocks et en cours »

6817		dotation aux dépréciations des actifs circulants	X	
	39...	dépréciation des stocks et en cours		X

²¹ B. COLMANT, P-A. MICHEL, H. TONDEUR, « les normes IAS-IFRS une nouvelle comptabilité financière », master, 2013 Pearson France, p 226.

²² <http://www.maxicours.com/>

➤ **La reprise de la dépréciation**

L'annulation de la dépréciation du compte initial s'enregistre au débit d'une subvention du compte « 39 dépréciations des stocks en cours » par le crédit du compte « 7817 reprise sur dépréciation des actifs circulants »

39		dépréciation des stocks et en cours	X	
	7817	reprise sur dépréciation des actifs circulants		X

3-2 les créances

Les créances comprennent l'ensemble des droits acquis par l'entreprise par suite de ses relations avec les tiers. Elle doit donc examiner toutes ses créances client à chaque fin d'exercice pour apprécier avec précision la situation financière de chaque client. La partie des créances qu'elle risque de ne pas recouvrer lorsque les clients ont des difficultés de paiement, doit être provisionnée, de même elle est tenue de contrôler l'exactitude de la comptabilité par rapport à la réalité.

L'analyse des créances en fin d'exercice fait ressortir deux types de créance :

- **Créances saines** : ne représentant aucun risque de non recouvrement, on opère aucune régularisation.
- **Créances douteuses** : dans ce cas, la dépréciation correspondant à la partie des créances que l'on risque de ne pas recouvrer lorsque les clients ont des difficultés de paiement, doit être provisionnée. A cet effet, le comptable est tenu de passer l'écriture de constatation suivante :

- **Transfert de la créance au compte client douteux**

416		Clients douteux	X	
	411	Client		X

- **Constatation d'une dépréciation**

416		Clients douteux	X	
	4911	Provision pour dépréciation des comptes clients		X

Le comptable doit repasser la même écriture en portant sur le journal le montant qui s'est déprécié en fin d'exercice. Si par contre, il s'avère que l'entreprise va pouvoir récupérer une partie ou toute la créance douteuse provisionnée, il y a lieu de diminuer ou d'annuler complètement la provision, Dans ce cas on doit :

- **Constater une reprise sur dépréciation**

4911		Provision pour dépréciation des comptes clients	X	
	781	Reprise sur dépréciation des créances		X

La TVA éventuellement non payée par le client pourra être récupérée auprès de l'Etat Si la créance est perdue sans possibilité de récupération, elle sera considérée comme une charge irrécouvrable. Si le client fait faillite, la créance ne sera jamais payée l'entreprise va donc :

- **Constater une perte définitive comme suit**

654		Pertes sur créances irrécouvrable	X	
44571		TVA collectée		X
	416	Client douteux		

Section 4 : les ajustements des comptes de produits et charges

L'objet de ces régularisations est d'imputer à l'exercice comptable toutes les charges et tous les produits le concernant.

L'enregistrement comptable des charges et des produits est réalisé à la réception de la pièce comptable.

La comptabilisation d'une charge s'appuie sur une pièce comptable justificative. Il peut se produire un décalage entre l'arrivée de la pièce comptable dans l'entreprise et la

consommation du bien ou de service, ce qui, lors de l'arrêté des comptes, risque d'entraîner le non respect du principe d'indépendance des exercices.

Le SCF organise le traitement de ces décalages grâce à l'utilisation de comptes de dettes spécifiques (pour les charges à payer) ou de comptes de régularisation (pour les charges constatées d'avance).

Une charge constitue une diminution d'avantages économiques, intervenue au cours de l'exercice, ayant pour conséquence la diminution des capitaux propres.²³

4-1 Les produits à recevoir et charges à payer

4-1-1 Les produits à recevoir

Un produit à recevoir est un produit connu avec certitude à la clôture de l'exercice N mais dont la pièce comptable correspondante n'a pas encore été émise ou reçue. Les produits à recevoir sont notamment :

- Avoir à recevoir, c'est-à-dire des déductions obtenues par un fournisseur à la suite d'un retour de marchandise...
- Facture non émise par l'entreprise pour un de ses clients alors que celui-ci a été livré... Il faut donc rattacher à l'exercice en cours les produits non encore facturés mais qui concernent cet exercice.

²³ BENKACI Mohamed : Normes comptables internationales IAS/IFRS, BERTI Editions, Alger, 2009, P 20.

Tableaux N°7 : comptes concernés par les produits à recevoir

Comptes de créances (TTC) à débiter	Comptes de produits (HT) à créditer
418 Clients-produits non encor facturée	70 Ventes de marchandise et de produits fabriqués, de vente de prestations de services et produits annexes 44587 État, TVA sur factures à établir
441 État et autre collectivités-Subventions à recevoir 4487 Produit à recevoir (hors impôts)	748 Autres subventions d'exploitation 741 Subventions d'équilibre
4687 Divers-Produits à recevoir	75 Autres produits opérationnels
27 Autres immobilisations financières (intérêt courus)	76 Produits financiers
4188 Client (intérêt courus) 508 Autres valeurs mobilière de placement et créances assimilés 518 Intérêt courus	
409 Fournisseurs débiteurs-RRR à obtenir, autres créances.	609 RRR obtenus sur achats 619 RRR obtenus sur services extérieurs 629 RRR obtenus sur autres services extérieurs 44586 État, TVA sur factures non parvenues

Source : réalisé par nos soins à partir de DUMALANEDE. Eric, « comptabilité générale conforme au SCF et aux normes comptables internationales IAS/IFRES », édition BERTI, Alger, 2009, p.212.

4-1-2 charges à payer

Les charges à payer sont des dettes dont il faut assurer la couverture, mais qui ne sont pas encore comptabilisée alors qu'elles consternent l'exercice. Ces charges ont besoin d'être estimées aussi bien pour leur montant que pour leur échéance afin de les prendre en charge par la comptabilité. Les charges à payer sont donc des passif certains donc il est parfois nécessaire d'estimer le montant ou l'échéance avec une certitude meilleure que s'agissant de provision.²⁴

²⁴ Allal hamini, op.cit, p 60

Tableau N°8: Comptes concernés par les charges à payer

Comptes de charges à débiter	Comptes de dettes à créditer
60 achats 61/62 charges externes	408 fournisseurs factures non parvenus
63 impôts et taxes	4486 Etat, charges à payer
64 charges de personnel	482 personnels charges à payer
65 autres charges	4686 créditeurs divers, charges à payer
66 charges financières	1688 intérêts courus, non échus

Source : élaboré par nous même.

Ces comptes de régularisation figurent au bilan, au passif, dans le poste auquel ils se rattachent.

Dans le cas des charges à payer, i faut comptabiliser la TVA provisoire dans le compte **44586** « TVA à régulariser sur factures non parvenues »

4-2 charges et produits constatés d'avance

4 -2-1 charges constatées d'avance

Ce sont des charges qui ont été enregistrées, alors qu'elles concernent en partie ou en totalité l'exercice suivant. Ce sont des charges enregistrées au cours d'un exercice mais qui correspondent à des achats ou bien ou dont la fourniture ou la prestation doit intervenir ultérieurement²⁵. A titre exemple :

- ✓ la prime d'assurance (616), qui est en général comptabilisée (et payée) d'avance pour une période de plusieurs mois et souvent d'un an ;
- ✓ les factures reçus des fournitures pour des achats non livrés ou des prestations de services non exécutées ;

486		Charges constatées d'avance	XX	
	6XX	charges		XX

²⁵ Idem p 70

4-2-2 produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont des produits comptabilisés avant que leur prestations et fournitures les justifiants ou fournis. Ce sont des produits qui ont été comptabilisés durant l'exercice comptable, mais dont une partie concerne l'exercice suivant. Les produits constatés s'inscrivent au passif du bilan. Ils correspondent à des factures de vente de marchandises, fournitures ou prestations de service qui ont été reçues avant la livraison.

Exemple : les factures envoyées au client alors que le bien n'a pas été livré ou la prestation de service exécuter.

7XX		Produits	XX	
	487	Produit constaté d'avance		XX

Conclusion au chapitre II

L'Algérie comme tous les pays, s'est engagée dans une réforme comptable visant à concilier les traditions existantes et les IFRS, mais cette tentative de conciliation d'une philosophie comptable basée sur les formalités légales et dominance fiscale de la comptabilité avec un caractère pragmatique des IFRS crée des conflits.

Ce chapitre a évoqué les régularisations et les réévaluations que toutes entreprise algériennes doit effectuer à la clôture de chaque exercice comptable. Dans ce sens, le chapitre suivant va s'atteler à la description et à l'étude plus ou moins détaillée des travaux de fin d'exercice en ce qui concerne la réalité physique et comptable de l'**BMT spa** et le concept d'évaluation de son patrimoine sur le terrain.

Introduction ou chapitre III

Ce chapitre nous aidera à mieux illustrer la partie théorique. Il sera consacré à l'inventaire comptable et à la clôture des comptes de l'entreprise Bejaia Méditerranéen Terminal **BMT**, à cet effet, nous avons effectuée un stage pratique au sein de la direction des finances et comptabilité (DFC). Notre travail portera en premier lieu sur la présentation de l'entreprise **BMT**, c'est sous direction et leur fonction, en second lieu, nous aborderons déroulement de l'inventaire physique au sein de **SPA BMT**, et pour le chapitre trois sera porté sur l'inventaire comptable et l'élaboration des états financiers, et la dernière section est basée sur la détermination du résultat comptable de BMT.

Section 1 : présentation de l'entreprise d'accueil BMT

Pour faire connaître l'entreprise prestataire de services nous allons évoqués tout d'abord, l'historique de BMT, en suite, la situation géographique de BMT et enfin, la présentation des différentes structures de BMT et leurs activités.

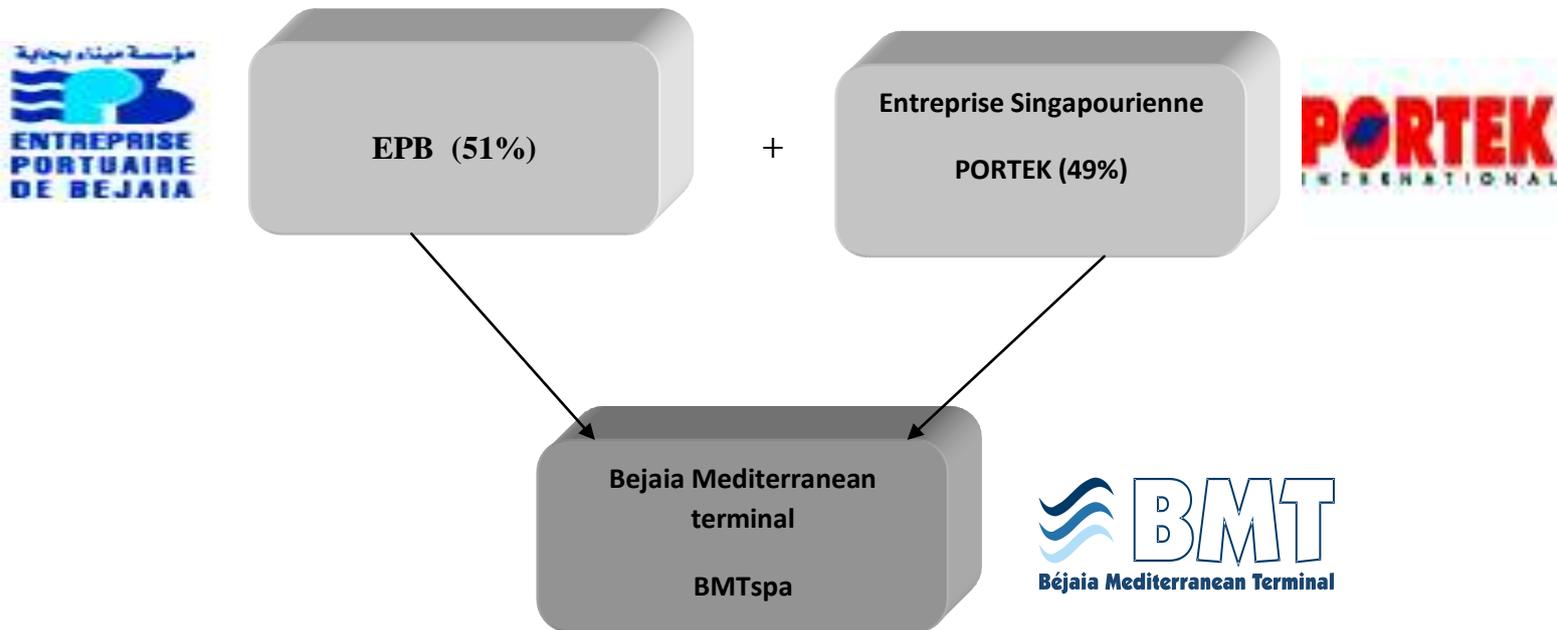
1.1 Création (Joint venture)

Dans son plan de développement 2004-2006, l'entreprise portuaire de Bejaia avait inscrit à l'ordre du jour le besoin d'établir un partenariat pour la conception, le financement, l'exploitation et l'entretien d'un terminal à conteneurs au port de Bejaia.

Dés lors L'EPB s'est lancée dans la tache d'identifier les partenaires potentiels et a arrêté son choix sur le groupe PORTEK qui est spécialisé dans le domaine de la gestion des terminaux à conteneurs. Le projet à été présenté au conseil de la participation de l'état (CPE) en février 2004, le CPE a donne son accord au projet en mai 2004.

Sur accord du gouvernement « **BMTspa** » Bejaia Mediterranean Terminal a vu le jour avec la jointe venture de **ENTREPRISE PORTUAIRES DE BEJAIA (EPB)** à 51% et **PORTEK** une société singapourienne à 49%, **PORTEK** est un opérateur de terminaux spécialisé dans les équipements portuaires il est présent dans plusieurs port dans le monde. Aujourd'hui Bejaia Mediterranean Terminal « BMT » est une Spa au capital de 500 000 000 00 DA.

Schéma N° 3 : participation de BMT



Source : document interne de BMT

1.2 Définition de la BMTSPA

BMT est créée comme une société par actions, c'est une entreprise prestataire de services spécialisés dans le fonctionnement, l'exploitation, et la gestion du terminal à conteneurs. Pour atteindre son objectif, elle s'est dotée d'un personnel compétant particulièrement formé dans les opérations de gestion du terminal. Elle dispose d'équipements d'exploitation des plus perfectionnées pour les opérations de manutention et d'acconage afin d'offrir des prestations de services de qualité, d'efficacité et de fiabilité en des temps records et à des Coûts compétitifs. BMT offre ses prestations sur la base de 24h/7j.

Le niveau de la technologie mis en place et la qualité des infrastructures et équipements performants (portiques de quai, portiques gerbeurs) font aujourd'hui du port de Bejaia et de BMT, le premier terminal moderne d'Algérie avec une plate-forme portuaire très performante.

1-3 Situation Géographique

Implanté au centre du pays, au cœur de la méditerranée dans le nord du continent africain, le Port de Bejaia occupe une situation géographique stratégique. Il dessert un hinterland important et très vaste. La ville, le Port et le terminal à conteneurs de Bejaia

disposent de ce fait de voies de communication reliant l'ensemble des routes du pays, des voies ferroviaires et à proximité d'un aéroport international.

Position GPS : l'attitude nord : 36° 45' 24 "

Longitude est : 05° 05' 50 "



1-4 Principes des activités BMT

Bejaia Mediterranean Terminal reçoit annuellement un grand nombre de navires pour lesquels elle assure les opérations de planification, de maintenance et d'acconage avec un suivi et une traçabilité des opérations.

1.4.1. Les opérations planification

- Planification des escales
- Planification déchargement/chargement
- Planification du parc à conteneurs
- Planification des ressources : équipes et moyens matériels

1.4.2. Opérations de manutention

- La réception des navires porte conteneurs
- Le déchargement des conteneurs du navire
- La préparation des conteneurs à embarquer
- Le chargement des conteneurs du navire

1.4.3. Opérations d'acconage

- Transfert des conteneurs vers les zones d'entreposage
- Transfert des conteneurs frigorifiques vers la zone « reefers »
- Mise à disposition des conteneurs aux services de contrôle aux frontières
- Mise à disposition des conteneurs vides pour empotage
- Suivi des livraisons et des dépotages
- Suivi des restitutions et des mises à quai pour embarquement
- Gestion des conteneurs dans les zones de stockages
- Sécurité absolue sur le terminal

1-4-4 Les équipements de la productivité de BMT

BMT avait procédé à la définition et à l'achat de produits, équipements, et de systèmes de gestion du terminal permettant d'atteindre une très bonne productivité dans l'exploitation et une efficacité dans les opérations de traitements des conteneurs et un système de télésurveillance pour assurer la sécurité de la marchandise les systèmes en question sont :

- Un système logiciel pour la gestion des opérations du terminal
- Un système de communication de données se terrain en temps
- Un système de positionnement des transporteurs et de conducteur
- Un système de supervision des équipements et des infrastructures
- Une télé surveillance du par cet de ses périmètres

1-5. Objectifs Acquis de BMT

1.5-1 Les objectifs

BMT à pour objectif de faire de son terminal à conteneur une infrastructure moderne à même de répondre aux exigences les plus sévères en matière de qualité dans le traitement du conteneur.

La mise à disposition d'une nouvelle technologie dans le traitement du conteneur pour :

- Un gain de productivité
- Une réduction des coûts d'escale
- Une fiabilité de l'information
- Un meilleur service clientèle
- Faire face à la concurrence nationale et internationale
- Propulser le terminal au stade international
- Gagner des parts importantes du marché
- Cibler 150 000 EVP à partir 2008 et entre 5% 10% de part de marché
- Augmenter la productivité de la manutention
- Développer le transport de bout en bout
- Améliorer le rendement et écourté les temps d'escale
- Mettre en place des procédures efficaces de gestion et une prestation de service répondant aux normes universelles
- Satisfaction complète de la clientèle et usagers portuaires en matière de transport et de manutention
- Prise en charge totale et entière des soucis du consignataire pour tout ce qui concerne le conteneur
- Tenir l'engagement d'assurer un service de qualité dans les meilleurs délais
- Offrir un niveau élevé de l'efficacité opérationnel pour les clients
- Améliorer le service et adopter les besoins du client
- Obtenir l'excellence dans la gestion des opérations terminales
- Créer de l'emploi

1-5-2. Principaux acquis

Les performances réalisées depuis la mise en concession de BMT :

- Augmentation de rendement de 8–10 à 25-30 unités de conteneurs / H
- Croissance de trafic conteneurs de 100.050 EVP (2007) à 120 000 Evp
- Réduction importante des séjours à quai des navires 25 h à 12 heures
- Formation du personnel aux nouvelles technologies de manutention et de gestion du terminal
- Accélération des formalités douanières grâce à l'installation du guichet unique

1-6 Organisation de BMT

1-6-1. Les Différentes Structurent de BMT

A sa tête le directeur général qui gère l'entreprise, a le pouvoir de décision, administrer l'entreprise, assigner des directives pour les différentes structures et faire entre les directions de l'entreprise.

✓ **Département informatique**

Assure le bon fonctionnement du CTMS, la maintenance du parc informatique de l'entreprise et le développement de nouvelles applications aux différentes structures.

✓ **Département Hygiène et Sécurité :**

Assure la sécurité de la marchandise, du parc à conteneurs et la propreté de l'entreprise et de son environnement.

1-6-1-1 -DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES (DRH)

✓ **Service Personnel :**

Mettre en œuvre des systèmes de gestion intégré à la stratégie de l'entreprise et qui traduise une adéquation entre les impératifs économiques et les attentes du personnel.

Pour cela la véritable importance de cette structure réside dans la recherche de meilleur potentiel, le conservé on lui offrant les meilleurs conditions (salaire, climat de travail et environnement, formation.).

✓ **Service Patrimoine**

Chargé des achats et de la gestion des stocks de l'entreprise.

✓ **Service Projets**

Chargé de suivre les projets réalisés par la société ainsi que leurs entretiens

1-6-1-2-DIRECTION DES OPERATIONS (DO)

Assure la planification des escales, de parc à conteneurs et la planification des ressources (humaines et matériels).

Elle prend en charge les opérations de manutentions, comme la réception des navires porte conteneurs et leurs chargement et déchargement, comme elle suit les opérations de l'acconage

tel que : le suivi des livraisons, dépotages, mise a disposition des conteneurs vides, traitement des conteneurs frigorifiques.

4- DIRECTION MARKETING (DM)

Veille à la marque de l'entreprise en se préoccupant en permanence d'entretenir des relations avec les clients. Elle vise à faire connaître ses missions, ses programmes, ses orientations et ses performances auprès de ses clients. Elle amène son environnement externe à prendre conscience de l'importance des démarches qu'elle entreprend dans le développement et l'amélioration de la qualité des services.

✓ **Service commercial**

Suit la facturation, la gestion de portefeuille client et le recouvrement des créances.

✓ **Service marketing**

Veille sur l'image de la société et convaincre ces clients.

5- DIRECTION DES FINANCES ET DE COMPTABILITE (DFC) :

Procède à l'enregistrement de toutes les opérations effectuées par l'entreprise au cours de l'année .Elle est constituée de deux services :

✓ **Service de comptabilité :**

Procède au contrôle et l'enregistrement de toutes les factures d'achat, de présentation et d'investissement, établissement des reportings et des situations comptables.

✓ **Service des finances :**

Procède au règlement de toutes les factures d'un coté et de l'autre à l'encaissement de toutes les créances de l'entreprise émis à la banque, ainsi que l'analyse des tableaux de bord de la société.

6- Direction technique (DT)

Assure une maintenance préventive et curative des engins du parc à conteneurs.

Section 2 : le déroulement de l'inventaire physique ou sein de BMT

Ce chapitre est consacré à présenter le déroulement de l'inventaire physique des immobilisations et des stocks.

2-1 la commission d'inventaire physique**A- composition de la commission des inventaires physique**

- les membres de la commission des inventaires physiques sont désignés par la décision de la direction générale (DG) en prenant compte soigneusement de la capacité du personnel affectés à la réalisation des travaux d'inventaire.
- Afin d'éviter les incompatibilités des tâches des acteurs principaux des travaux d'inventaire, le personnel relevant de la gestion des stocks / patrimoine ne doit en aucun cas participer aux opérations de comptages ; son intervention se limite uniquement à faciliter et orienter les **équipes de comptage**.

B- Attribution de la commission d'inventaire

La commission de l'inventaire a pour mission principale d'assurer la bonne préparation organisationnelle et matérielle des opérations de recensement, d'identification et de valorisation des biens.

La commission peut se faire assister au cours de ses travaux par toute personne susceptible de l'informer ou lui donner toute recommandation motivée (technicien, comptable etc....).

Les travaux de la commission d'inventaire seront évalués par une commission centrale.

Les membres de la commission d'inventaire doivent chacun dans son domaine bien défini, procéder au recensement des biens et de veiller au bon déroulement des tâches auxquels ils sont désignés.

2-2 Exploitation des inventaires

Les travaux de la commission d'inventaire seront remis à la commission centrale pour leur exploitation, et cela afin de procéder à un rapprochement entre l'inventaire physique et l'inventaire comptable.

Exploitation portera sur deux points :

⇒ Les biens constatés physiquement mais non comptabilisés.

⇒ Les biens comptabilisés mais non inventoriés physiquement.

2-3 inventaires physiques des immobilisations et des stocks de la BMT

Les opérations de l'inventaire s'applique à l'ensemble des biens meuble et immeubles appartenant à l'entrepris même si elle n'en jouit à la date du recensement et détenu à quel titre que ce soit.

L'évaluation du patrimoine de l'entreprise se poursuivra dans le cadre de procédure mise en place.

2-4-1 l'inventaire physique des immobilisations

2-4-1-1 les phases de l'inventaire physique des immobilisations

La prise d'inventaire physique des immobilisations passe par les étapes suivantes :

1. Phase préparatoire :

Cette phase devra faire l'objectif d'une réunion animée par le président de la commission des inventaires qui regroupera, entre autre, les techniciens capables d'identifier sans ambiguïté les biens à inventorier, le service gestionnaire des immobilisations et les services de la comptabilité.

Un PV de réunion sera établi et il constituera une note interne qui traitera entre autre les points suivants :

- a) **Désignation des équipes de comptage :** deux (2) équipes avec l'éventualité d'une troisième équipe ; chaque équipe devra inclure au moins un technicien ayant une bonne connaissance des immobilisations à inventorier et un agent de la Direction Finances et Comptabilité (DFC) ou une personne indépendante de toute opération liée aux immobilisations.
- b) Fixation des dates de début et la fin des inventaires.
- c) Identification les biens à inventorier avant le recensement.
- d) Désignation d'un responsable de l'inventaire chargé de contrôler les résultats.
- e) Coordination et de centralisation des informations.

2. Le recensement physique

- a) Mise à jour du fichier d'investissement (Système code à barre) et du registre d'inventaire par l'enregistrement et la codification des dernières acquisitions.
- b) Préparation des fiches d'inventaire (code à barre).
- c) Recensement physique détaillé et son contrôle par rapport aux fiches d'inventaires.

Il est recommandé de réaliser l'inventaire physique par site, ou service au par zone.

Pour permettre de s'assurer que tous les biens sont recensés sans oubli ou omission, une visite préparatoire de tous les biens à inventorier est organisée par le président de la commission des inventaires physique avant le début des travaux d'inventaire. Cette mesure permettra de définir les sites, les services, les zones en question ainsi qu'une méthode d'approche.

3. Etablissement des états d'inventaire quantitatif

- a) La transcription des feuilles d'inventaire sur les états d'inventaire quantitatif détaillés de la même façon que les feuilles d'inventaire, mais présentée par catégories d'investissement.
- b) Transmission des états d'inventaire qualitatif à la comptabilité qui procédera aux différents rapprochements.

2-4-1-2 traitement éventuel des écarts

Le recollement des états d'inventaires avec l'existant physique peut donner lieu à deux (2) types d'écarts :

- Un bien d'investissement existe physiquement mais ne figure pas dans la comptabilité.
- Un bien d'investissement figure sur la comptabilité mais n'existe pas physiquement.

2-4-1-3 valorisation des biens immobiliers

L'inventaire comptable sera présenté sous forme d'un tableau récapitulatif de tous les enregistrements comptables, présenté et détaillé par compte d'investissement ce tableau est conçu pour donner les enregistrements afférents à l'acquisition.

2-4-1-4 archivages et conservation des feuilles d'inventaire et des états d'inventaire

L'archivage des feuilles d'inventaire et des états d'inventaire est obligatoire, et doivent faire l'objet d'une conservation et d'un classement régulier au niveau du président de la commission des inventaires selon la procédure en vigueur dans l'entreprise.

2-4-2 l'inventaire physiques des stocks

L'inventaire physique des stocks se déroule comme suite

2-4-2-1 le domaine d'application

Les stocks de l'entreprise d'accueil ce présente comme suit :

Tableaux N°9 : les stocks de BMT

Compte SCF	Intitulé
322 000	Matériaux de construction
322 100	Combustible carburant lubrifiants
322 200	Produits de constructions
322 300	Fournitures d'atelier
322 400	Petit outillage
322 500	Pièces de rechanges MAT transport
322 510	Pièces de rechanges MAT exploitation
322 530	Pneumatique consommés
322 600	Fournitures de bureaux
322 700	Fournitures informatique
322 900	Fournitures divers
322 920	Effets vestimentaires consommés

Source : données interne de BMT

2-4-2-2 les étapes de l'inventaire physique des stocks

La prise d'inventaire physique du stock passe par les étapes suivantes :

- 1) Deux équipes de comptage sont constituées à cet effet, et auront pour tache la dénombrement physique des stocks existants dans les magasins.

- 2) Les deux équipes sont chargées chacune du comptage physique en prenant soin d'opérer l'une à l'extrémité de l'autre.
- 3) Chacune des deux équipes fera mentionner l'évaluation physique des pièces sur des états d'inventaire reprenant la désignation de la marchandise, sa référence et le nombre.
- 4) Une fois les inventaires relevés par les deux équipes, il sera procédé à leur confrontation.
- 5) Tout écart relevé après vérification des états des deux équipes sera mentionné dans un état distinct à la troisième équipe qui sera chargée des traitements des écarts.

NB : tous les écarts feront l'objet d'un rapport qui sera soumis à la commission centrale.

La prise d'inventaire physique du stock doit tenir les directives suivantes :

- a) Les rapports sur l'état physique des inventaires sont effectués par un agent autre que le magasinier ou le responsable des stocks.
- b) Les documents utilisés pour le comptage des inventaires physique doivent être renumérotés et de couleur différentes par équipe de comptage.
- 6) Un rapport des inventaires des stocks et fournitures est établi par la président de la commission des inventaires et transmis à la commission centrale des inventaires.

2-4-2-3 valorisations de l'inventaire physique des stocks

Après avoir procéder au dénombrement des quantités en prenant sois de motionner toutes les indications nécessaires telles que désignation, marque, référence des produits et le nombre, l'inventaire sera valorisé sue la base de prix existants (Achat et divers frais engagés) pour les fournitures acquises sur le marché local.

Pour les produits importés, il y a lieu de tenir en compte du montant du fournisseur, frais de douanes, d'assurance etc..... .

L'inventaire comptable sera présenté sous fourme d'un tableau récapitulant tous les enregistrements comptables, présenté et détaillé par compte de stock.

2-4-2-4 les importations

Un rapprochement entre la DFC est le service logistique doit être opéré afin de procéder à la vérification des paiements effectués dans le cadre des importations (D10, Factures, situation transitaires... etc.).

Les travaux d'inventaire doivent impérativement être exécutés avant le 15 décembre 2018.

2-4-2-5 archivages et conservation des feuilles d'inventaire et des états d'inventaire

L'archivage des feuilles d'inventaire et des états d'inventaire est obligatoire, et doivent faire l'objet d'une conservation et d'un classement régulier au niveau du président de la commission des inventaires selon la procédure en vigueur dans l'entreprise.

Section 3 : le déroulement de l'inventaire comptable a la BMT

Les travaux comptables de fin d'année consistent à régulariser la comptabilité, dans cette section nous allons aborder les travaux comptables à la BMT.

3-1 Les amortissements

L'amortissement c'est la consommation des avantages économique d'un bien, Le montant amortissable est réparti de façon systématique sur la durée d'utilité de l'actif.

A la BMT les amortissements sont calculés et comptabilisés de façon automatique par le logiciel comptable.

Le mode d'amortissement utiliser par la BMT est le mode linière et le mode d'amortissement par composant.

Le montant amortissable « base amortissable » dans notre cas est le coût d'acquisition $VR=0$.

Exemple 1 : acquisition d'un micro-ordinateur pour un montant de 42 500,00DA HT chez Bejaia informatique SARL le 30/05/2017 la durée d'utilité est de 4 ans.

Taux = $100/4= 25\%$

Annuité 2017 (7 mois) : $42\ 500,00*25\%*7/12 = 6\ 197,92DA$

Annuité 2018 : $42\,500,00 \times 25\% = 10\,625$ DA

Comptabilisation :

31/12/2018				
6811218		Dotation aux amorts autre immobilisation corporel	10 625	
	2818300	Amortissement équipement informatique constatation provision sur IDR 2017		10 625

Exemple 2 : les actifs sont amortis séparément, ils ont des durées d'utilités différentes.

Cas de la grue mobile portuaire achetée le 07/12/2018 pour une valeur de 191 403 205,30DA.

Fournisseur : Gott wold.

- Structure grue mobile: 124 412 083.00 DA durée d'utilité =10ans
- Moteur pompe Hydraulique et accessoire grue mobile : 66 991 121.86.00 DA durée d'utilité =5ans

Calcul d'amortissement : (tableau d'amortissement annexe N° 10)

-Structure grue mobile :

Annuité 2018 : $124\,412\,083.00 \times 10\% \times 1/12 = 1\,036\,767,36$

Taux = $100/10=10\%$

- Moteur Hydraulique et accessoire grue mobile :

Annuité 2018 : $66\,991\,121.86.00 \times 16.67\% \times 1/12 = 1\,116\,518,70$

Taux = $100/5=20\%$

Comptabilisation

31/12/2018				
6811215		Dotation aux amort mat exploitation	2 153 286,06	
	281524	Amort structure grue mobile		1 036 767,36
	281525	Amort moteur pompe hydrologique et accessoires grue mobile		1 116 518,70
		constations dotation aux amorts grue mobile portuaire GOTT WALD 2018		

3-2 rapprochements d'inventaire physique et inventaire comptable sur la valeur des stocks:

Le rapprochement de l'inventaire physique et comptable sur la valeur des stocks s'effectue une fois les inventaires physique sont clôturés. Une comparaison entre les valeurs comptable existant dans la balance et celles arrêtées par l'inventaire, une fois les valeurs sont les même la validation va s'effectuer, dans le cas où un écart se présente un traitement est préconiser et l'écart doit être justifié.

Dans le cas de la BMT, au 31/12/2018 le rapprochement physique et comptable on constater un écart de 130 700.00 DA dans la fourniture de bureau, après la vérification il c'est avérer qu'une facture SARL BEJAIA WASLIER facture N° 208 du 20/12/2018 bon d'entré en stock N° 327 du 29/12/2018 qui n'as pas été communiqué a la DFC, donc elle n'est pas enregistré.

Enregistrement comptable de l'écart

31/12/2018				
382600		Fourniture bureau	130 700.00	
445610		TVA sur achat	24 833,00	
	401100	Fournisseur		155 533.00
		Constatation facture N°208 SARL BAJAIA du 28/12/2018		

322600		Fourniture de bureaux	130 700.00	
	382600	Achats locaux fourniture de bureaux		130 700.00
		Constatation dentée en stock bon d'entrée N°327 du 29/12/2018		

3-3 les provisions

L'entreprise portuaire à constater les provisions suivantes cour d'exercice 2018 sont :

A la clôture 2018 les provisions constatées sont :

1. Provision sur dépréciation des créances
2. Provision sur avantage aux personnels (IDR)
3. Provision pour litige
4. Provision pour dépréciation des stocks

3-3-1 Provision sur dépréciation des créances

Suit au renonce fait par le service recouvrement un client qualifié douteux pour un montant total de 1 523 200.00 da après l'étude de son dossier, le DG à décédé de le provisionné à 100%.

Comptabilisation

31/12/2018				
41600		Client douteux	1 523 200.00	
	411020	Client constatation créance douteuse		1 523 200.00
685200		perte valeur actif courant	130 700.00	
	491100	provision pour dépréciation créance constatation provision dépréciation créance		130 700.00

3-3-2 Provision sur avantage aux personnels (IDR)

Le DRHM à communiqué un (indemnité départ à la retraite) IDR par personne à constater pour l'exercice 2018, le montant des IDR des empoilés s'élève à 1 922 803,57DA.

Comptabilisation de la provision

31/12/2018				
681200		dotation provision actif non courant	1 922 803,57	
	153000	provision IDR		1 922 803,57
		constatation provision sur IDR 2017		

3 3-3 provisions pour litige

Le 23/11/2018, le chargé des affaires judiciaires de la BMT à informé le DG sur une plainte porté un ex-employé qui réclame le droit licenciement suit a l'avocat de BMT à estimé l'indemnité a payée est de 300 000 DA.

Comptabilisation de la provision

31/12/2018				
685100		dotation provision actif non courant	300 000,00	
	158000	provision passif non courant		300 000,00
		constatation provision sur une plainte 2018		

3-3-4 Provision pour dépréciation des stocks

Au 31/12/2017 la commission inventaire des stocks a transmit ce que suit : un lot de PDR à été défectueux qui s'élève a 5 832 190,87 DA.

31/12/2018				
685200		perte valeur actif courant	5 832 190,87	
	392500	perte valeur sur stocks		5 832 190,87
		constatation provision pour perte valeur stocks 2018		

3-4 Autres régularisations**3-4-1 Factures à établir**

A la clôture de l'exercice, la société réalise un chiffre d'affaire entreposage des conteneurs non facturés au client suite à non livraison de ces derniers.

Le montant de cette prestation est communiqué par le service commercial suite par l'état transmis par la direction des opérations.

Au 31/12/2018 le service commercial a arrêté le montant de cette prestation réalisés non facturés au client comme suit :

- Prestation DEPARQUEMENT 40 pieds : 4 779 040,00DA (TTC).
- Prestation ENTREPOSAGE 20 et 40 pieds : 216 163,50
- TVA est de 19%
- TAP est de 2%

Comptabilisation de la facture à établir

31/12/2018				
418 100		Facture à établir	216 163,50	
	706 102	ENTREPOSAGE		181650,00
	445 740	TVA sur Facture à établir		34 513,50
		constatation facture à établir prestation entreposage clôture 2018		
418 100		Facture à établir	4 779 040,00	
	706 401	Déparquement		4 016 000,00
	445 740	TVA sur Facture à établir		763 040,00
		constatation facture à établir prestation déparquement clôture 2018		

645 100		TAP	83 953,00	
	447 110	TAP sur facture à établir		83 953,00
		Constatations de la TAP sur facture à établir clôture 2018		

3-4-2 Produits à recevoir « intérêt couru à recevoir »

La société réalise des placements au niveau de la BEA a fin de générer des intérêts chaque fin d'année le service finance détermine le montant des intérêts couru à encaisser dans l'année à venir a fin de rattacher les produits et séparer les exercices.

Le 03/04/2018 la BMT à placé un montant de 480 000 000,00 DA au niveau de la BEA pour une duré de 4 ans avec un taux d'intérêt de 3,75%.

$$I = 480\,000\,000,00 * 3,75\% = 18\,000\,000\text{DA} \implies 12 \text{ moins}$$

$$I = 480\,000\,000,00 * 3,75\% * 9/12 = 13\,500\,000\text{DA} \implies 9 \text{ moins}$$

Comptabilisation de l'intérêt

31/12/2018				
518 800		Intérêt sur la D.A.T	13 500 000	
	762 000	Intérêt sur la D.A.T		13 500 000
		constatation de l'intérêt dur D.A.T2018		

3-4-3 charges constatées d'avance

Le 06/12/2018 BMT spa a engagé un expert Mr HIMIDOUN.S pour certifier les nouvelles procédures mise en place, le montant de cette prestation est de 300 000 DA (non ajuster a la TVA).n le 29/12/2018, l'expert a rendu son rapport à BMT, la facture a été remise le 12/01/2019 datée du 05/01/2019

Comptabilisation de la facture non parvenue

31/12/2018				
622 100		honoraires	300 000,00	
	408 200	fournisseur services facture non parvenue		300 000,00
		constatation honoraires expert HAMIDOUN.S.		

3-4-4 charges à payer

Sont comptabilisées dans ce compte l'ensemble des charges déterminées par la société à la clôture et que leur paiement parviendront dans les exercices ultérieurs.

Dans nôtres cas on a les congés payés.

A clôture la DRHM communique le montant des congés à payer du deuxième (2) semestre par personne et le total ainsi que les 26% de la charge patronale relative a cette charge.

Pour l'exercice 2018 la DRHM a transmis un montant de charge de 32 165 422.16 DA

La charge patronale est de 8 363 009.76 DA

Comptabilisation des charges à payer

31/12/2018				
631 016		perte valeur actif courant	32 165 422.16	
	428 200	perte valeur sur stocks		32 165 422.16
		constatation des congés à payer pour deuxième semestre 2018		
635 100		Cotisation social	8 363 009.76	
	438 100	Cotisation sociale sur congé payé		8 363 009.76
		Constatation de la charge patronale		

3-4-5 Ecart de change

Chaque clôture BMT procède au réajustement des soldes :

-Compte devise

-dette et créance en monnaie étrangère

Ces réajustements sont engendrés par les écarts de change entre le taux de comptabilisation et taux de la dernière clôture.

la BMT à acquit une grue mobile cluaire Gott Wold du 07/12/1018, BMT à engagé de payer 60% du montant à la commande et 40% restant après 3 moins de la réception de la grue.

- Le montant de la grue en devise : 1 584 99.75 EUR
- Taux de change lors de l'acquisition : 119.7264
- Le montant de la grue en dinar = $1\,584\,99.75 * 119,7264 = 191\,403\,205,30$ DA
- Le montant de la dette 40% en devise : 633 879,90 EUR
- Le montant de la dette 40% en dinar = $633\,879,90 * 119.7264 = 75\,892\,138,48$ DA

A la clôture la BMT doit faire un réajustement de la dette, le 31/12/2018 le taux de change est de 131.7241, donc l'entreprise doit faire une évaluation.

Le montant de la dette en dinar après l'augmentation du taux de change est de :

- $633\,879,90 * 131.7241 = 83\,497\,259.34$ DA

Dans ce cas on constate une perte de valeur sur change de :

- $83\,497\,259.34 - 75\,892\,138,48 = 7\,605\,120,85$

Comptabilisation de la perte de valeur

31/12/2018				
666 000		Perte de valeur sur change	7 605 120,85	
	404 110	Fournisseur étranger		7 605 120,85
		Réajustement dette fournisseur GODT WILD		

Section 4 : détermination du résultat comptable et résultat net de la BMT spa

Dans cette section on va procéder à la détermination du résultat comptable et appliquer toutes les réintégrations et déduction de la BMT pour la détermination du résultat net.

4-1 le résultat comptable

L'objectif de toute entreprise est de réaliser un bénéfice, ce dernier sera répartie entre les appropriés en prorata de leurs participations.

Le résultat brut comptable est la différence entre les produits et les charges comptabilisés dans l'exercice, dans notre cas la détermination de son résultat se fait automatique par le logiciel PCCOMPTA.

Pour la détermination du résultat comptable des résultats intermédiaires doivent être calculés, ces résultats sont comme suite :

- Production de l'exercice = ventes et produits annexes + Production immobilisées + Subventions d'exploitations ± variation des stocks

Production de l'exercice = 2 062 420 222,40 DA

La production de l'exercice 2018 pour l'entreprise est représentée par le chiffre d'affaire réalisé de l'activité principale ou cour de l'exercice, et ce résultat est égale au solde du compte « 70 Ventes et produits annexes ».

- Consommation de l'exercice = achats consommées + services extérieurs et autres consommation

= 97 125 645,41 + 110 088 808,26

Consommation de l'exercice = 207 214 453,67 DA

Ce résultat est représenté par les soldes des compte « 60 achats consommés », « 61 services extérieurs » et « 61 Autres services extérieurs ». Ce sont des chargées qu'ont été utilisé durent l'exercice en cour afin de réaliser son activité.

- **Valeur ajoutée** = production de l'exercice – consommation de l'exercice

$$= 2\,062\,420\,222,40 - 207\,214\,453,67$$

Valeur ajoutée = 1 855 205 768,73 DA

La valeur ajoutée c'est un indicateur permettant de mesurer la richesse brute créée par l'entreprise ou l'accroissement de la valeur qu'elle génère, elle représente une traduction de l'activité de l'entreprise, donc notre cas la BMT à réalisé un chiffre d'affaire supérieur à ces charges.

- **Excédent brut d'exploitation** = valeur ajoutée – charges de personnels – impôts et taxes

$$= 1\,855\,205\,768,73 - 488\,231\,204,73$$

Excédent brut d'exploitation = 1 339 911 537,78 DA

Ce résultat indique la part de la valeur ajoutée qui revient à l'entreprise, hors amortissement, gestion financière et opérations exceptionnelles. Dans notre cas l'entreprise à réalisé un excédent brut d'exploitation positif qui signifie que l'entreprise vend plus cher qu'elle ne produit, ce qui indique que son système de production est rentable.

- **Résultats opérationnels** = Excédent brut d'exploitation+ autres produits opérationnelles - autres charges opérationnelles - dotation aux amortissements et provisions et pertes de valeurs+ reprise sur pertes de valeurs et provisions.

$$= 1\,339\,911\,537,78 + 15\,865\,868,09 - 96\,901\,090,73 - 227\,992\,529,44 + 13\,193\,777,02$$

Résultats opérationnels = 1 044 077 562,72 DA

Il s'agit d'un résultat opérationnel « ajusté » dans la mesure où il permet d'avoir une idée du résultat dégagé d'une société en écartant les frais qui n'impactent pas la trésorerie, comme l'amortissement.

Produits d'exploitation : pour l'essentiel, il s'agit des produits associés aux ventes qu'une entreprise réalise durant un exercice donné. Ces produits révèlent le volume d'affaires que génère son activité

- **Résultat financiers** = Produits financiers - charges financières

$$= 19\,908\,711,59 - 25\,207\,276,12$$

Résultat financiers = - 5 298 564,53 DA

Le résultat financier est une notion de la comptabilité continentale. Il exprime le résultat réalisé par une entreprise en raison de sa situation financière et des choix qu'elle a effectués en matière de financement, dans notre cas la BMT à réalisé un résultat négatif est cette résultat est dû à une perte de change qu'elle a constatée au 31/12/2018.

- **Résultat avant impôts** = Résultats opérationnels ± Résultat financiers

$$= 1\,044\,077\,562,72 - 5\,298\,564,53$$

Résultat avant impôts = 1 038 778 998,19 DA

Le résultat courant avant impôt (RCAI) permet de mesurer l'impact direct de l'endettement de l'entreprise sur son activité et sa rentabilité économique sans prendre en compte les éléments exceptionnels.

- **Résultat net des activités ordinaires** = Résultat avant impôts - impôts exigible ± impôts différés.

$$= 1\,038\,778\,998,19 - 283\,539\,669,95 + 4\,590\,923,69$$

Résultat net des activités ordinaires = 759 830 251,93 DA

- **Résultats extraordinaire** = éléments extraordinaires produits - éléments extraordinaires charges
- **Résultats net de l'exercice** = résultats net des activités ordinaire ± Résultats extraordinaire

$$= 759\,830\,251,93 + 0,00$$

Résultat net de l'exercice = 759 830 251,93 DA

Le résultat net comptable ou résultat net, correspond à la somme d'argent qu'une entreprise a réellement gagné. Il se compose des résultats d'exploitation, financière et exceptionnelle, auxquels il faut retirer les impôts, la BMT à réalisée un résultat positif donc elle à réalisée un bénéfice quelle peut distribuer aux actionnaires sous forme de dividendes ou le mettre en réserve. **(Voire le TCR annexes N°14)**

4-2 déterminations du résultat fiscal

Pour la détermination du résultat fiscal on doit d'apport effectuer toutes les réintégrations et déductions faite par la BMT

4-2-1 les réintégrations

4-2-1-1 les charges à payer

- **Charges sur congés :** Une provision constatée qui représente des charges sur congé à payer 2ème semestre 2018, cette charge a été constatée en comptabilité, mais fiscalement elle ne l'est pas encore car la période des congés est de juillet de l'année N (semestre 1) à juin de l'année N+i (semestre 2), donc elle doit être réintégrée pour le calcul du bénéfice imposable. On constate un impôt différé actif car il résulte des différences temporelles non déductibles ultérieurement.

- **Charges patronales :** Les charges patronales sont des charges que le patron de l'entreprise paye pour ses salariés, ils sont au taux de 26 %. Ces charges font parties des charges de CNAS.

Tableau N°10 : total des charges a payé pour la réintégration

CHARGES A PAYER		
N° D'ORDRE	DESIGNATION	MONTANT
1	Congés à payer 2018	32 165 422,16
2	Charges patronales s/congés à payer 2018	8 363 009,76
	TOTAL REINTEGRATIONS	40 528 431,93

Source : fait par les propres soins à partir des données internes de BMT.

4-2-1-2 Les dons et libéralités

La charge constatée par la société dans le compte 656 "dons et libéralités" ne constitue pas une charge à déduire du point de vue fiscal, conformément aux dispositions de l'article 169-1 du CIDTA, « les libéralités et les dons à l'exception de ceux consentis en espèces ou en nature au profit des établissements et association à vocation humanitaire, lorsqu'ils ne dépassent pas un montant annuel de 1 000 000 DA ».

Tableau N° 11 : les dons et libéralités de la BMT

N° d'ordre	Nature	Montant Charge	Montant à détruire	Montant a réintégré
1	Climatiseur offre au directeur générale	45 000,00	-	45 000,00
2	Sac poubelle pour volontaires	20 000,00	20 000,00	-
3	Gants de manutention pour volontaires	14 948,86	14 948,86	-
TOTAL REINTEGRATION		79 948,86	34 948,86	45 000,00

Source : fait par les propres soins à partir des données internes de BMT.

4-2-1-3 amortissements des véhicules de tourisme

Selon l'article 141-3 du CIDTA, « la base de calcul des annuités d'amortissement déductibles est limitée pour ce qui est des véhicules de tourisme à une valeur d'acquisition unitaire de 1 000 000 DA »

Tableau N° 12 : Retraitements des véhicules de tourisme

Désignation	Date immobilisations	Taux	BA	Dotation comptable	Dotation fiscal	Ecart à réintégrer
Véhicule 508 HDI	27/03/2015	20%	2 780 000,00	556 000,00	200 000,00	356 000,00
Véhicule 206 ES	17/12/2015	20%	960 520,00	192 104,00	200 000,00	
LOGAN 1,4 ES GRIS	02/02/2014	20%	900 000,00	180 000,00	200 000,00	
LOGAN 1,4 ES GRIS	02/02/2014	20%	900 000,00	180 000,00	200 000,00	

VEHICULE 407 HDI	14/05/2007	20%	2 400 000,00			-
EXPERT HDI	14/05/2007	20%	2 200 000,00			-
PARTNER 2,0 HDI GRIS	18/06/2012	20%	1 811 770,00			-
PARTNER 2,0 HDI BLEU	18/06/2012	20%	1 811 770,00			-
LOGAN 1,4 ES NOIR	16/10/2017	20%	980 000,00	196 000,00	200 000,00	
LOGAN 1,5 DCI BLUE	02/08/2016	20%	1 540 000,00	308 000,00	200 000,00	108 000,00
TOTAL			16 284 060,00	1 612 104,00	1200000,00	464 000,00

Source : fait par les propres soins à partir des données internes de BMT.

Un retraitement sera effectué du moment que la charge comptabilisée dépasse le plafond fixé par l'administration fiscale, le montant de 464 000,00 DA sera donc a réintégré

4-2-1-4 l'amortissement par composant

Le mode d'amortissement utilisé par l'entreprise pour la grue acheté le 28/06/2018 c'est le mode d'amortissement par composant ce mode n'est pas reconnu par la fiscalité, et la différence entre l'amortissement comptable et fiscal il doit être réintégré.

Tableau N°13 : l'amortissement à réintégré

COMPOSANT		Dotation aux amortissements comptables	Dotation aux amortissements fiscaux	Ecart
Structure grue portuaire amortissable 10%	Moteur. pompe & accessoire amortissable a 20%			
124 412 083,44	66 991 121,86	2 153 286,06	1 595 026,71	558 259,35

Source : fait par les propres soins à partir des données internes de BMT.

4-2-1-5 Les provisions

Selon l'article 141 du CIDTA, « les provisions sont déductible juste dans le cas où on a induit le tiers en justice ». Les provisions pour indemnités de retraite sont évaluées conformément aux dispositions de la note du conseil national de la comptabilité et de la convention collective de l'entreprise.

Tableau N°14 : les provisions de la BMT

N° d'ordre	Désignation	Montant de la provision	Montant à réintégré
1	Provision s/perte Probable (litige)	300 000,00	
2	Indemnité de sortie à la retraite exercice 2018	1 922 803,57	1 922 803,57
3	Provision s/perte de valeurs stocks	5 831 190,87	5 831 190,87
4	Provision s/clients douteux	1 523 200,00	1 523 200,00
	TOTAL	9 577 194,44	9 277 194,44

Source : fait par les propres soins à partir des données internes de BMT.

4-2-1-6 impôts et taxes

Ces taxes sont dues lorsque les employeurs ne consacrent pas un montant au moins égale à 1% de la masse salariale annuelle aux actions d'apprentissage et de formation professionnelle continue.

Tableau N°15 : impôt et taxe de la BMT

N° d'ordre	Désignation	montant
1	Taxe sur apprentissage 2018	1 552 374,95
2	TAP	228 063,99
	TOTAL REINTEGRATIONS	1 780 438,94

Source : fait par les propres soins à partir des données internes de BMT.

4-2-4-7 perte de change

La **BMT** à connue une perte de change elle est due à la fluctuation du cours de la devise sur crédit documentaires ouverts par l'entreprise, cette charge est à réintégré.

Tableau N°16 : la Perte de change

Fournisseur	Montant en devise	Taux Const	Montant Constaté en DA	Taux Clôture 2018	Montant en DA au 31/12/2018	Ecart
GOTT WOLD	633 879,90 EURO	119,7264	75 892 138,48	131,7241	83 497 259,34	7 605 120,85
TOTAL A REINTEGRER						7 605 120,85

Source : fait par les propres soins à partir des données internes de BMT.

4-2-1-8 les frais de réception

Ces des frais qui ne sont pas déductible, ils sont composé des éléments suivants :

Tableau N° 17 : les frais de réception en 2018

Fournisseur	Nature	Date	Montant Charges	Montant à Réintégré
Hôtel CHREA (SEJOUR)	Réunion de travail	22/04/2018	1 704441,12	-
SAOUDI SAMIR (eaux et jus)	Fête 8 MARS 2018	08/03/2018	3 200,00	3 200,00
A la corbeille fleurs	Fête 8 MARS 2018	08/03/2018	12 800,00	12 800,00
BENCHIKH (GATEAUX)	Fête 8 MARS 2018	08/03/2018	8 700,00	8 700,00
Total réintégrations			1 729 141,12	24 700,00

Source : fait par les propres soins à partir des données internes de BMT.

4-2-1-9 les amendes et pénalités

Selon l'article 141-6 du CIDTA, « les transactions, amendes, confiscations, pénalités, de quelque nature que ce soit, mises à la charge des contrevenants aux dispositions légales ne sont pas admises en déduction des bénéfices soumis à l'impôt».

Tableau N°18 : les pénalités en 2018

N° D'Ordre	Fournisseur	Référence	Date	Montant à Réintégrer
3	DOUANE ALGERIE	Quittance N°42041	06/06/2018	4 975 048,42
TOTAL REINTEGRATIONS				4 975 048,42

Source : fait par les propres soins à partir des données internes de BMT.

4-2-2 les déductions

4-2-2-1 l'intérêt courus

La BMT à placé un montant de 480 000 000,00 DA à la BEA ce placement a généré un intérêt pour 9 mois que l'entreprise à comptabilisé, et ce montant n'est pas encore encaissé.

Tableau N°19 : l'intérêt coustu à détruire

Nature placement	Banque	Montant	Date de placement	Taux d'intérêt	Intérêt brute
DAT	BEA AGENCE 041	480 000 000,00	03/04/2017	3,75%	13 500 000,00
TOTAL					13 500 000,00

Source : fait par les propres soins à partir des données internes de BMT.

4-3 Le récapitulatif des réintégrations et déductions

Le tableau ici dessous regroupe toutes les réintégrations et déductions faites par l'entreprise durant l'exercice 2018, le tableau se présente comme suite :

Tableau N°20 : Récapitulatifs des réintégrations et déductions

N° D'ORDRE	DESIGNATION	MONTANT
	LES REINTEGRATIONS :	
1	Amortissements Véhicule Tourisme	464 000,00
2	Pénalités & Amendes	4 975 048,42
3	Cotisations & Dons	45 000,00
4	Impôts et Taxes	1 780 438,94
5	Charges à Payer a la Clôture 2018	40 528 431,93
6	Ecart De Change Latent	7 605 120,85
7	Provisions	9 277 194,44
8	Amortissements Par Composants	558 259,35
9	Les Frais De Réception	24 700,00
10	Honoraires	
	TOTAL REINTEGRATIONS	65 258 193,92
	LES DEDUCTIONS :	
11	Intérêts courus	13 500 000,00
	TOTAL DEDUCTIONS	13 500 000,00

Source : fait par les propres soins à partir des données internes de BMT.

4-4 les impôts différés sur les réintégrations et déductions

4-4-1 les impôts différés actifs (réintégrations)

L'impôt différé actif est le montant d'impôt récupérable sur les bénéfices au cours d'exercice futur. L'impôt différé actif provient du décalage temporaire entre la constatation comptable d'une charge et sa prise en compte effective dans le résultat fiscal d'un exercice ultérieur. L'impôt différé actif peut aussi correspondre à des déficits fiscaux reportables.

Le tableau ici dessous c'est le calcul de l'impôt différés actifs de l'exercice 2018, la **BMT spa** est une entreprise de prestation de services, dance le taux de l'impôt sur bénéfice des sociétés (IBS) est de 26%.

Tableau N° 21 : les impôts différés actifs

Désignation		Charge à réintégrer clôture 2018	IDA à constaté clôture 2018
Provisions	Indemnité de départ à la retraite (IDR)	1 922 803,57	499 928,93
	Provision s/dépréciation des stocks	5 831 190,87	1 516 109,63
	Provision s/clients douteux	1 523 200,00	396 032,00
	TOTAL PROVISIONS	9 277 194,44	2 412 070,55
Impôts & taxes	TAP s/factures non encaissées à la clôture	228 063,99	59 296,64
	TOTAL IMPOTS ET TAXES	228 063,99	59 296,64
Charge à payer	Congés à payer	32 165 422,16	8 363 009,76
	Charges patronales s/congés à payer	8 363 009,76	2 174 382,54
	TOTAL CHARGES A PAYER	40 528 431,93	10 537 392,30
Amortissement par composant	Amortissement Grue Mobile Portuaire	558 259,35	145 147,43
	TOTAL HONORAIRES	558 259,35	145 147,43
Ecart de change	Fournisseur GOTT WOLD	7 605 120,85	1 977 331,42
	TOTAL ECART DE CHANGE	7 605 120,85	1 977 331,42
	TOTAL GENERAL	58 197 070,55	15 131 238,34

Source : fait par les propres soins à partir des données internes de BMT.

Comptabilisation

31/12/2018				
133 000		Impôt différé actif	15 131 238.34	
	692 000	impôt différé actif		15 131 238.34
		constatation IDA 2018		

4-4-2 les impôts différés passif (déductions)

La BMT à constater un seul impôt différé passif dû au placement à la banque.

Tableau N°22 : l'impôt différé passif

Désignation		Charge à réintégrer à la clôture 2018	IDA à constater en 2018
INTERETS COURUS	Intérêts Courus S/DAT	13 500 000,00	3 510 000,00
	TOTAL INTERETS COURUS	13 500 000,00	3 510 000,00
	TOTAL GENERAL	13 500 000,00	3 510 000,00

Source : fait par les propres soins à partir des données internes de BMT.

Comptabilisation

31/12/2018				
693 000		Impôt différé passif	3 510 000,00	
	134 000	impôt différé passif		3 510 000,00
		constatation IDP 2018		

D'après la balance après inventaire on constat un impôt solde créditeur, le compte « 692 000 impôt différé actif » est au crédit de la classe 6 donc il est considéré comme un produit non pas comme une charge, et pour le compte « 693000 impôt différé passif » est au débit de la classe 6, dans ce cas l'entreprise a le droit de déduire l'impôt différé solde créditeur qui est calculé comme suite :

$$\text{L'impôt différé} = 6\,548\,525,67 - 1\,957\,601,98 = 4\,590\,923,69 \text{ DA.}$$

4-5 déterminations du résultat fiscal

Pour déterminer le résultat fiscal le montant d'IBS à payer in doit d'abord calculer la base imposable de l'IBS.

4-5-1 la base imposable

La base imposable se calcule comme suite :

$$\text{Résultat imposable} = \text{résultat comptable} + \text{total des réintégrations} - \text{total des déductions}$$

Tableau N°23 : le calcul de la base imposable

N° D'ORDRE	DESIGNATION	MONTANT
(1)	RESULTAT BRUT COMPTABLE EXERCICE 2018	1 043 369 921,88
	<u>LES REINTEGRATIONS EXERCICE 2018 :</u>	
1	Dotations Aux Amortissements Véhicule De Tourisme	464 000,00
2	Cotisations & Dons	45 000,00
3	Pénalités & Amendes	4 975 048,42
4	Charges à Payer	40 528 431,93
5	Provisions	9 277 194,44
6	Impôts et Taxes	1 780 438,94
7	Les Frais De Réception	24 700,00
8	Ecart De Change Latent	7 605 120,85
9	Amortissements Par Composants	558 259,35
10	Impôt Différé Solde Débiteur	-
(2)	TOTAL DES REINTEGRATIONS	65 258 193,92
	<u>LES DEDUCTIONS EXERCICE 2018 :</u>	
1	Intérêts à Recevoir	13 500 000,00
2	Impôt Différé Solde Crédeur	4 590 923,69
(3)	TOTAL DES DEDUCTIONS	18 090 923,69
(4)	RESULTAT IMPOSABLE EXERCICE 2018 4 = (1 + 2 - 3)	1 090 537 192,11

Source : fait par les propres soins à partir des données internes de BMT.

-Détermination de l'IBS à payer

IBS= le résultat imposable *26% = 1 090 537 192,11 * 0.26= 283 539 669.95

- Détermination du fait générateur de la liquidation d'IBS

IBS à régler = IBS à payer – crédit d'impôt – acomptes provisionnels

Comptabilisation d'IBS

31/12/2018				
695 100		IBS	283 539 669.95	
	444200	Impôt sur le bénéfice des sociétés constatation IBS 2018		283 539 669.95

Tableau N°24 : les acomptes provisionnels

Résultat Comptable Brut	1 043 369 922
Charges à Réintégrer	65 258 194
Produits à déduire	18 090 924
Résultat Fiscal Imposable (*)	1 090 537 192
IBS 26 %	283 539 670
Résultat Comptable Net	759 830 252
(1) IBS Exercice 2018	283 539 670
Crédit d'impôt DAT (Attestation Banque)	1 517 000
(2) Total crédit d'impôt	1 517 000
1 ^{er} Acompte Provisionnel (Mars 2018)	50 961 618
2 ^{ème} Acompte Provisionnel (Juin 2018)	50 961 618
3 ^{ème} Acompte Provisionnel (Octobre 2018)	50 961 618
(3) Total Acomptes Provisionnels 2018	152 884 853
(4) Total à Déduire = (2) + (3)	154 401 853
SOLDE DE LIQUIDATION IBS (5) = (1) - (4)	129 137 816

Source : fait par les propres soins à partir des données internes de BMT.

Comptabilisation solde créance solde et dette IBS 2018

31/12/2018				
444 200		Impôt sur le bénéfice des sociétés	154 401 853	
	444 100	Acompte provisionnel		152 884 853
	444 300	IRCDC dépôt à terme		1 517 000
		constatation écriture pour le solde IBS 2018		

Conclusion au chapitre III

La clôture des travaux de fin d'exercice se fait par la détermination du résultat ainsi que l'établissement des états financiers qui représente l'objectif finale de la BMT, c'est la phase primordiale qui permet de dégager sa situation patrimoniale et financière nette. Cette dernière ayant pour objet d'informer l'ensemble des utilisateurs et particuliers de l'entreprise sur son image fidèle d'une part, et de préparer une situation de base pour l'exercice qui se suivre, et cela afin de mettre en œuvre tous les moyens matériels et financiers pour la continuité son activité

D'après les résultats obtenus et les vérifications effectuées et la lecture du bilan, à partir de l'étude au sien de l'entreprise « BMT » nous constatent que le résultat comptable est de **1 043 369 922 DA** est moins important que le résultat fiscal qu'est de **1 090 537 192 DA**

Cette différence est due aux divers retraitements qui ont engendré un total des réintégrations de la valeur de **65 258 194 DA** plus importante que la totale des déductions de la valeur de **18 090 924 DA**.

Conclusion générale

La comptabilité permet de mesurer les résultats de l'entreprise à travers le recensement des flux économiques. Elle a pour objectif la description de sa situation financière, l'état de son patrimoine ainsi que de ses performances.⁷⁸ La pluralité de référentiel et l'absence d'homogénéité de l'information financière fournie aux investisseurs, a engendrée la nécessité d'une harmonisation comptable internationale, d'où l'émergence des normes comptables internationales dites IAS/IFRS appliquées à partir du 01 Janvier 2010.

L'Algérie a opté pour le SCF qui lui permet une meilleure lecture des états financiers et la possibilité de les comptabiliser dans un langage normalisé, avec un meilleur contrôle des comptes qui s'appuie sur des concepts et des règles clairement définis, et ce, dans le but d'apporter plus de transparence et de fiabilité dans les comptes et dans l'information financière, ce qui renforcera la crédibilité des entreprises. Ainsi, elles vont améliorer leurs organisations internes et la qualité de leurs communications avec les parties prenantes, ce qui encouragera l'investissement du fait d'une meilleure lisibilité des comptes par les analystes financiers et les investisseurs étrangers.

La question de la permanence de l'inventaire, si simple en théorie, est loin d'être résolue dans la pratique, et peut-on déterminer par le seul jeu des comptes l'existant réel et le bénéfice réalisé sur l'exploitation que la permanence de l'inventaire n'existerait pas pour cela.

L'actif et le passif de l'entreprise ne peuvent, en effet, être représentés d'une façon continue dans les comptes, par suite des augmentations et des diminutions qui s'opèrent sans cesse dans la valeur des choses : chaque jour un immeuble se déprécie, un matériel s'use, une marchandise se démode, se défraîchit ou se détériore, un effet en portefeuille devient douteux, un débiteur devient insolvable, une dette ou une créance productive d'intérêts augmente de jour en jour, les frais généraux s'accroissent d'une manière continue, une facture comptabilisée aux livres est susceptible d'un escompte et aussi, dans le cas d'avance ou de retard dans le paiement, d'un intérêt qui ne peut être connu que lors du règlement.

Dans notre présent travail, nous avons tenté d'apporter des éléments de réponse, que nous jugeons essentiels, à la question « quelles sont les étapes de la réalisation des travaux de fin d'exercice et la détermination du résultat imposable », et de s'assurer que la prise d'inventaire a été effectuée correctement et sincère. A fin de répondre a cette question nous avons traité un cas au sien de l'entreprise Bejaia Méditerranéen Terminal **BMT spa**.

Nous avons donc énuméré toutes les étapes ainsi que les mécanismes de réalisation de ces travaux au sein de la Direction Finance et Comptabilité «BMT».

Les travaux de fin d'exercice sont donc une nécessité absolue dans la fonction comptable de l'entreprise qui lui permettra de contrôler et de mieux connaître et savoir ou sont exactement ses points fiables et aussi la situation réelle de l'exercice et mieux reflétée. Tous ces faits sont en faveur de l'hypothèse qui porte sur la démarche des régularisations comptables et la clôture des comptes.

Il est très claire maintenant que la détermination du résultat de l'exercice qui traduit fidèlement la situation réelle de l'entreprise, doit procéder aux travaux de fin d'exercice qui représente rappelons-le l'ensemble des travaux comptables et extra comptable, c'est-à-dire faire ajuster la position des comptes actifs et passifs aux données réelles fournies par l'inventaire extra comptable.

Ces travaux consistent donc à dénombrer tous les biens et les dettes de l'entreprise, passer les écritures de régularisation concernent les amortissements, les provisions, charges et produits comptabilisés d'avance..., déterminer les différents résultats, marge brut, valeur ajoutée, résultat d'exploitation... jusqu'au résultat net de l'exercice, les régularisations que nous venons d'étudier, sont nécessaires à la détermination d'un résultat propre et fidèle de l'exercice.

L'étude de ce thème m'a permis de prendre connaissance des détails des travaux de fin d'exercice et l'importance des différentes régularisations qui parviennent à redressées et données plus de crédibilité aux informations comptables figurants sur les documents de synthèses. Ainsi et a travers ce rapport j'ai terminer la série de rapports réservé a l'étude des travaux comptables et la tenue de la comptabilité avec ces différents aspects, tout en espérant avoir plus d'expérience en matière de la tenue et l'examen des comptes a travers les cas et les situations pratiques auxquelles je serais confronté a l'avenir. Et enfin établir le bilan et les autres tableaux de synthèse, ainsi que la clôture et la réouverture des livres comptable.

Les travaux de fin d'exercice sont donc une nécessité absolue dans la fonction comptable de l'entreprise qui lui permettra de contrôler et de mieux connaître et savoir ou sont exactement ses points fiables et aussi la situation réelle de l'exercice et mieux reflétée. Tous ces faits sont en faveur de l'hypothèse qui porte sur la démarche des régularisations comptables et la clôture des comptes.

Bibliographie

❖ Ouvrage :

- Allal hamini, «bilan comptable, travaux de clôture », BERTI Edition, Alger, 2013.
- A.Bechkir, N.Merzouk « comptabilité générale et approfondie » maison d'édition pour l'enseignement de la formation, 2004.
- BARNITO P., « Normes IFRS », Paris, 2006.
- B. COLMANT, P-A. MICHEL, H. TONDEUR, « les normes IAS-IFRS une nouvelle comptabilité financière », master, 2013 Pearson France.
- BENKACI Mohamed : Normes comptables internationales IAS/IFRS, BERTI Editions, Alger, 2009.
- COLMANT, P-A. MICHEL, H. TONDEUR, « les normes IAS-IFRS une nouvelle comptabilité financière », master, 2013 Pearson France.
- COLASSR Bernard, « les fondements de la comptabilité », Collection Repères, édition La Découverte, 2007.
- CHADROUNE Didier « cours de comptabilité financière » édition CNAM, Novembre 2011.
- DICK W. ; MAISSONNIER-PIERRA F., « Comptabilité financière en IFRS », Edition Plearson, France, 2006.
- J.RICHARD, Ch. Collette, D. Bensadon, N. Jaudet « comptabilité financière »9e édition DUNOD, 2011.
- HEEM G., « Lire les états financiers en IFRS », Edition d'organisation, 2004.
- HATTAB A., CABINET D'AUDIT COMPTABLE & D'INGENIERIE FINANCIERE, « Plan comptable normalisé Selon le Système Comptable Financier », CONSTANTINE – ALGERIE.
- Hanifa Benrabia, « manuel de comptabilité approfondie », édition BERTI.
- ITMEYE A. ; BOSQUET J-F., « Normes IASIFRS, que faut-il faire? Comment s'y prendre ? », 2^{éd} d'organisation, 2005.
- TOURON PH. ; TONDEUR H., « comptabilité en IFRS », édition d'organisation, 2004.
- GRANDGUILLT Béatrice et Francis, « la comptabilité générale », 16^e édition, Paris 2012-2013.
- GARMILIS. A, « Comptabilité financière », édition DUNOD, Paris 2002.

- LANGLOIS.G, FRIEDERICH.M ; comptabilité financière « opération d'inventaire : amortissement »édition, Foucher, Vanves, 2007.
- MAILLET-BUODRIER C. ; LE MATH.A A., « Les normes comptables internationales IAS/IFRS », édition Berti, 2007.
- OBERT Ronert, « pratique des normes IFRS : comparaison avec les règles française et US GAAP », édition 4 DUNOD, paris 2009.
- OBERT Robert « pratique des normes IFRS : comparaison avec les règles françaises et US GAAP », édition DUNOD, paris 2006.

❖ Mémoire

- MEROUANI S., « Le projet du nouveau système comptable financier Algérien, anticiper et préparer le passage du PCN 1975 aux normes IFRS », mémoire de magister, ESC, Alger, 2007.
- ZIGHEM H., « Le traitement comptable des immobilisations de l'entreprise selon les nouvelles normes algériennes : cas de SONATRACH », Université de Mouloud Mammeri, Tizi-Ouzou, 2012.

❖ Revues

- Conseil National de la Comptabilité, « Projet de système comptable et financier », Juillet 2006.
- International Accounting Standards Commuté, « Normes comptables internationales », Expert comptable média, Paris, 1997.
- HEEM G., « Lire les états financiers en IFRS », Edition d'organisation, 2004.
- International Accounting Standards Commitee, « Normes comptables internationales », Expert comptable média, Paris, 1997.
- OULD AMER. Smail, « La normalisation comptable en Algérie : présentation de nouveau système comptable et financier », revue de l'université Ferhat Abbas n°10, 2010, Sétif.
- Ouvrage collectif d'un groupe de travail de l'Association nationale des Directeurs Financiers et de Contrôle de Gestion, « Normes IAS/IFRS », Editions d'Organisation, 2004.

❖ Séminaires

- Cherif TOUAHRI, « Séminaire les travaux comptables de fin d'exercice», BEJAIA, août 2018.

❖ Textes législatifs et réglementaires

- Article 311-1 du journal officiel N°19 du 25 mars 2009.
- Article 312-1 du journal officiel de la république Algérienne N°19 du 25 mars 2009.
- Article 312-3 du journal officiel de la république Algérienne N° 19 du 25 mars 2009.
- Article 212-7 du système comptable financier, édition BELKEISE.
- Article 125-1 du système comptable financier, édition BERTI.
- Article 125-3 du système comptable financier, édition BERTI.
- Article 230-4 du système comptable financier.
- Code de commerce algérien, article N°8 et 9, relatif aux livres de commerce.
- Décret du 29/11 /1983, article N°6.
- La loi 10-.01 relative aux professions comptable.

❖ Journaux officiels

- Journal Officiel de la République Algérienne n° 19, portant système comptable financier, du 28 Rabie El Aouel 1430 correspondant au 25 mars 2009.
- Journal officiel N°27 du 28 mai 2008.
- Journal officiel N°74 du 25 novembre 2007 portant système comptable financier.

❖ Sites internet

- www.doc-etudiant.fr.
- www.Focus.Fr.
- <http://www.maxicours.com/>.
- www.dgi.dz.

Annexe N°1 : présentation du bilan actif

ACTIF	N			N-1
	Brut	Amort-prov	Net	Net
ACTIF NON COURANTS				
Ecart d'acquisition				
Immobilisation incorporall				
Immobilisation corporelles				
Terrains				
Batiments				
Autres immob corporal				
Immobilisation en concession				
Immobilisation en cours				
Immobilisation financiere				
Titers mis en equivalence				
Autre participation et créances rattachées				
Autre titres immobilises				
prêts et autres actif fin.non courant				
Autres chg diffères +1AN				
TOTAL ACTIF NON COURANT				
Stocks et encours				

**Annexe N°2 :
bilan passif**

Créance et emploi assimilé				
Client				
Autre débiteurs				
Impôts et assimilés				
Autre créance et emploi Assimilé				
Disponibilités et assimilés				
Placement et autre actif fin. Courant				
Trésorerie				
TOTAL ACTIF COURANT				
TOTAL ACTIF				

présentation du

PASSIF	N	N-1
CAPITAUX PROPRES		
Capital émis(ou compte de l'exploitant)		
Capital non appelé		
Primes et réserves-Réserves consolidées		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence (1)		
Résultat net-R N part du group(1)		
Autre CP -Report à nouveau		
Part de la société consolidant		
Part des minoritaires(1)		
TOTAL I		

PASSIFS NON – COURANTS		
Emprunts et dettes financières		
Impôts (diffères et provisionnés)		
Autres dettes non courants		
Provision et produit constatés d'avance		
TOTAL PASSIFS NON COURANTS II		
PASSIFS COURANTS		
Fournisseurs et comptes rattachés		
Impôts		
Autres dettes		
Trésorerie passif		
TOTAL PASSIFS COURANTS III		
TOTAL GENERAL PASSIF		

Annexe N°3 : présentation du compte de résultat

INTITULE	N	N-1
Chiffre d'affaires		
Variation stocks produits finis et encours		
Production immobilisée		
Subvention d'exploitation		
I- PRODUCTION DE L'EXERCICE		
Achats consommés		
Services extérieurs et autres consommations		
II- CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE		
III- VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION (I-II)		
Charges de personnel		
Impôts, taxes et versements assimilés		
IV- EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION		
Autres produits opérationnels		
Autres charges opérationnelles		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Reprise sur perte de valeur et provisions		
V- RESULTAT OPERATIONNEL		
Produit financiers		
Charges financières		
VI- RESULTAT FINANCIER		
VII- RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOTS (V+VI)		
Impôts exigibles sur résultats ordinaires		
Impôts différés (Variations) sur résultats ordinaires		
TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES		
TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES		
VIII- RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES		

Éléments extraordinaires (Produits) (à préciser)		
Éléments extraordinaires (Charges) (à préciser)		
IX- RESULTAT EXTRAORDINAIRE		
X- RESULTAT NET DE L'EXERCICE		
Part dans les résultats nets des sociétés mise en équivalence (1)		
XI- RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE (1)		
Dont part des minoritaires (1)		
Part du groupe (1)		

INTITULE	Exercice N	Exercice N-1
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelle :		

Encaissement reçus des clients		
Somme versées aux fournisseurs et au personnel		
Intérêts et autre frais financière payés		
Impôt sur le résultat payes +autres impôt		
Décaissement des dettes sociales		
Encaissement subventions d'exploitation		
Décaissement pour comptes +opérations de groupe		
Cautionnements versées en garanties		
Flux de trésorerie avant éléments extraordinaires		
Flux de trésorerie lie a des éléments extraordinaires (à préciser)		
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles(A)		
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Décaissement sur acquisition d'immobilisations corporelles ou		
Encaissement sur cession d'immobilisation corporelles ou		
Décaissement sur acquisition d'immobilisation financière		
Encaissement sur cession d'immobilisation financière		
Intérêts encaisses sur placements financiers		
Dividendes et quote-part de résultat reçus		
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement (B)		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Encaissement suite à l'émission d'actions		
dividendes et distributions effectues		
encaissements provenant d'emprunts		
remboursement d'emprunts ou autres dettes assimilés		
placement et autres actifs financier courants		
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement (C).		
Incidences des variations des taux de change sur liquidités et quasi-Liquidités		
Variation de trésorerie de la période (A+B+C)		

**Annexe N°4 :
de trésorerie**

Virement interne (transfert inter-unités et autres alimentations)		
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		
Variation de trésorerie de la période		
Rapprochement avec le résultat comptable		

tableau de flux

Annexe N°5 : tableau de variation des capitaux propres

Code	Libellé	Capital social	Prime d'émission	Ecart évaluat°	Ecart réévaluat°	Réserves et résultat
0	Solde au 31/12/2011					
1	Changement de méthode comptable					
2	Correction d'erreur significative					
3	Réévaluation des immobilisat°					
4	Profit ou perte non comptabilisés dans le compte de résultat					
5	Dividendes payés					
6	Augmentation de capital					
7	Résultat net de l'exercice					
0	Solde au 31/12/2012					
1	Changement de méthode comptable					

2	Correction d'erreur significative					
3	Réévaluation des immobilisat°					
4	Profit ou perte non comptabilises dans le compte de résultat					
5	Dividendes payés					
6	Augmentation de capital					
7	Résultat net de l'exercice					
	Solde au 31 /12/2012					



Annexe N°6

BEJAIA MEDITERRANEAN TERMINAL

Port Bejaia Nouveau Quai BEJAIA

N° D'IDENTIFICATION:000406018473045

EXERCICE : 2018

PERIODE : 01.01.2018 au 31.12.2018

=

BALANCE GENERALE - AVANT INVENTAIRE -

COMPTE	LIBELLE	REOUVERTURE		MOUVEMENT		SOLDE	
		DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT
101000	*APPORTS APPELES LIBERE L'ETAT	-	255 000 000,00	-	-	-	255 000 000,00
101300	*APPORT APPELE LIBERES SOC.PRI	-	245 000 000,00	-	-	-	245 000 000,00
106100	*RESERVES LEGALES	-	30 000 000,00	-	-	-	30 000 000,00
106210	*BENEF.TAXE.TAUX.REDUIT N-2	-	9 720 000,00	-	-	-	9 720 000,00
106220	*BENEFICE TAXE TAUX REDUIT N-	-	178 375 200,00	-	-	-	178 375 200,00
106230	*RESERVES REGLEMENTEES	-	128 855 397,60	-	-	-	128 855 397,60
106500	*RESERVES FACULTATIVES	-	1 002 379 000,00	-	90 212 760,73	-	1 092 591 760,73

10*****	Capital, réserves et assimilés	-	1 849 329 597,60	-	90 212 760,73	-	1 939 542 358,33
110000	*RESULTAT INSTANCE AFFECTATION	-	201 672,13	201 672,13	458 733,25		458 733,25
11*****	Report à nouveau	-	201 672,13	201 672,13	458 733,25	-	458 733,25
12	RESULTAT DE L'EXERCICE	-	801 949 821,85	801 949 821,85	-		-
12*****	RESULTAT DE L'EXERCICE	-	801 949 821,85	801 949 821,85	-	-	-
131000	*SUBVENTIONS D'INVESTIS RECUES	-	8 273 619,15	-	-	-	8 273 619,15
131700	*SUBV.INVEST.INSCRIT.PROD.EXCE	6 906 485,87	-	683 566,62	-	7 590 052,49	-
133000	IMPÖTS DIFFERES ACTIF	11 212 629,65	-		8 582 712,67	2 629 916,98	-
134000	IMPÖTS DIFFERES PASSIF	-	1 552 398,02	1 552 398,02			
13*****	Produits et charges différés hors cycle d'exploitation	18 119 115,53	9 826 017,17	2 235 964,64	8 582 712,67	10 219 969,48	8 273 619,15
153000	PROVISION PECULE DE RETRAITE	-	11 928 298,93	-	-		11 928 298,93
158000	*PROVISIONS P.PERTES PROBABLES	-	97 561,80	97 561,80	0,00		0,00
15*****	Provisions pour charges- passifs non courants	-	12 025 860,73	97 561,80	0,00	-	11 928 298,93
168010	*DETTES REMBOURSABLES EPB	-	132 489 687,17	44 163 229,06	-		88 326 458,11
168011	*DETTES REMBOURSABLES PORTEK	-	126 626 020,60	47 575 634,75	16 100 883,65		95 151 269,50
16*****	Emprunts et dettes assimilés	-	259 115 707,76	91 738 863,80	16 100 883,65	-	183 477 727,61
171101	D.L.T RATTACHEES AU GROUPE EPB	-	3 917 904,40	-	-	-	3 917 904,40
171102	D.L.T RATTACHEES GROUPE PORTEK	-	3 764 261,09	-	-	-	3 764 261,09
17*****	Dettes rattachées à des participations	-	7 682 165,50	-	-	-	7 682 165,50

201000	*FONDS DE COMMERCE	162 000 000,00	-	-	-	162 000 000,00	-
204000	LOGICIELS	607 446,00	-	303 600,00	-	911 046,00	-
204010	*CTMS SOFTWARE	29 856 479,07	-	-	-	29 856 479,07	-
20*****	Immobilisations incorporelles	192 463 925,07	-	303 600,00	-	192 767 525,07	-
211000	*TERRAINS DE CONSTRUCTION	8 616 000,00	-	-	-	8 616 000,00	-
212101	AIRE DE STOCKAGE ZEP	71 338 154,23	-	-	-	71 338 154,23	-
213011	BATIMENT	45 566 987,49	-	-	-	45 566 987,49	-
213016	SALE D'ARCHIVE ET ESCALIER SEC		-	2 258 767,25	-	2 258 767,25	-
213080	*CABINE SAHARIENNE	7 976 399,40	-	-	-	7 976 399,40	-
213090	*LOGEMENTS DU PERSONNEL	7 884 000,00	-	-	-	7 884 000,00	-
213100	*CHAUSSÉES ET TERRES PLEINS	237 204 545,54	-	-	-	237 204 545,54	-
213110	*BETONNAGE ZONE A CONTENAIRES	49 698 050,46	-	-	-	49 698 050,46	-
213120	*VOIES DE GRUES	31 848 228,97	-	-	-	31 848 228,97	-
213130	PLATE FORME P/SCANNER MOBILE	208 800,00	-	-	-	208 800,00	-
213160	*CLOTURES	7 456 027,14	-	-	-	7 456 027,14	-
213190	*AUTRE OUVRAGES SUPERSTRUCTURE	2 559 849,32	-	-	-	2 559 849,32	-
213191	*PYLONES	12 903 946,33	-	2 811 600,00	-	15 715 546,33	-
213270	*RESEAUX ALIMENTATION ENERGIE	34 861 723,56	-	-	-	34 861 723,56	-
215140	*INSTALATION FRIGORIFIQUE	24 590	-	-	-	24 590 065,22	-

		065,22					
215170	*INSTALLATION COMPLEXE RTG	39 247 481,78	-	-	-	39 247 481,78	-
215172	*APPAREIL DE PESEE ELECTRONIQU	1 363 426,44	-	-	-	1 363 426,44	-
215190	PONT ROULANT	7 905 887,69	-	-	-	7 905 887,69	-
2152011	EQUIPEMENT QC	435 292 742,08	-	-	-	435 292 742,08	-
2152101	RTG	381 709 943,16	-	207 613 254,75	-	589 323 197,91	-
215221	STRUCTURE GRUE MOBILE	149 904 043,19	-	124 412 083,44	-	274 316 126,63	-
215222	MOTEUR.POMP.HYDRAULIQ ET ACCESSOIRES GRUE MOBILE	4 142 803,56	-	66 991 121,86	-	71 133 925,42	-
215240	*CHARIOTS ELEVATEURS	13 439 892,43	-	-	-	13 439 892,43	-
215241	SPREADER (CONTENAIRE VIDES)	114 275 199,52	-	-	-	114 275 199,52	-
215242	*REACH STEAKER	149 215 658,47	-	-	-	149 215 658,47	-
215260	*MATERIEL D'ATELIER	1 905 409,94	-	318 134,76	128 002,54	2 095 542,17	-
215270	*MAT.PRODUIT LUTTE CONTRE INCE	157 794,95	-	-	-	157 794,95	-
215290	*BENNES ET TREMIERS	834 240,00	-	-	-	834 240,00	-
215320	*POSTE TRANSFORMATEUR ENERGIE	55 555 705,61	-	972 972,00	-	56 528 677,61	-
215380	*MATERIEL ET OUTILLAGES DIVER	11 135 746,51	-	14 394,60	69 414,60	11 080 726,51	-
218100	*MATERIEL DE TRANSPORT	12 799 660,51	-	-	-	12 799 660,51	-
218110	*VEHICULES TOURISMES	16 284 060,00	-	-	-	16 284 060,00	-
218170	*TRACTEURS PORTUAIRE RO RO	79 482 970,48	-	23 735 576,51	-	103 218 546,98	-

218171	*TRACTEURS T.M	130 176 000,00	-	-	-	130 176 000,00	-
218180	*REMORQUES PORTUAIRES RO RO	22 852 241,58	-	11 112 863,94	1 580 325,70	32 384 779,82	-
218181	*REMORQUES T.M	38 040 923,08	-	1 815 390,55	-	39 856 313,63	-
218190	*MATERIEL DE TRANSPORTS DIVERS	109 800,00	-	-	-	109 800,00	-
218200	*MOBILIER DE BUREAU	5 505 258,35	-	181 864,20	50 229,24	5 636 893,31	-
218210	*MATERIEL DE BUREAU	113 834,41	-	10 440,00	750,00	123 524,41	-
218300	*EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	10 392 682,28	-	978 416,04	731 409,22	10 639 689,10	-
218310	*CTMS HARDWARE	9 022 598,81	-	-	-	9 022 598,81	-
218400	*EQUIPEMENT DE COMMUNICATION	31 083 718,46	-	111 230,76	2 160,00	31 192 789,22	-
218420	*PORTABLES	245 498,96	-	258 480,00	2 280,00	501 698,96	-
218500	*MATERIEL DE LOGEMENTS	458 678,98	-	-	-	458 678,98	-
218520	*MATERIELS DE CANTINES-CUISIN	71 390,00	-	-	-	71 390,00	-
218580	*AUTRES MATERIELS	105 494,87	-	-	18 000,00	87 494,87	-
218700	*MOBILIER DE LOGEMENTS	661 900,97	-	-	-	661 900,97	-
218720	*MOBILIER DE CANTINES	12 258,97	-	-	-	12 258,97	-
218780	*AUTRE MOBIL&EQUIPEMENT SOCIAU	1 002 756,00	-	110 100,00	-	1 112 856,00	-
218790	*AMENAGEMENTS LOGEMENT	6 419 584,70	-	-	-	6 419 584,70	-
218900	*AGENCEMENTS ET INSTALLATIONS	10 722 651,42	-	1 418 734,97	126 680,12	12 014 706,28	-
218910	*RESEAUX INFORMATIQUES	3 233 352,59	-	228 840,00	-	3 462 192,59	-

218920	*AGENCEMENT INSTALLATION PARKI	240 825,00	-	-	-	240 825,00	-
218931	*CABLE DES REEFERS	4 571 988,68	-	-	-	4 571 988,68	-
218932	*CHARPENTE POUR REEFERS	640 242,00	-	-	-	640 242,00	-
218933	*BOITE D'ELECTRICITE REEFERS	539 957,48	-	-	-	539 957,48	-
218940	ALIMENTATION ENERGIE REFEER	895 971,60	-	-	-	895 971,60	-
218950	ELECTRIFICATION DE LA ZEP	349 356,00	-	-	-	349 356,00	-
218960	REALISATION CHAPITEAUX	65 345 144,86	-	6 576 248,89	-	71 921 393,75	-
218970	STATION LAVAGE ZEP	484 398,66	-	-	-	484 398,66	-
21*****	Immobilisations corporelles	2 360 663 952,69	-	451 930 514,52	2 709 251,42	2 809 885 215,80	-
232200	*BATIMENTS OUVR SUPER EN COURS	301 200,00	-	5 919 931,87	5 069 647,25	1 151 484,62	-
232300	*MATERIEL OUTILLAGE EN COURS	3 452 356,27	-	433 517 608,29	411 944 714,54	25 025 250,02	-
232800	AUTR IMMOBIL CORPOREL EN COURS	2 971 476,65	-	30 401 525,40	31 120 325,40	2 252 676,65	-
232900	*AGENCEMENTS ET INSTAL EN COUR	-	-	720,00	720,00	-	-
238300	AVANCE & ACOPTES S/MAT & OUTILL	13 775 607,86	-	367 172 337,74	367 172 337,74	13 775 607,86	-
238400	*AVANCES ET ACOMPTES S/INVESTI	113 348,40	-	-	-	113 348,40	-
23*****	Immobilisations en cours	20 613 989,18	-	837 012 123,30	815 307 744,93	42 318 367,55	-
275100	*DEPOTS A TERME	480 000 000,00	-	240 000 000,00	240 000 000,00	480 000 000,00	-
275110	*CAUTIONNEMENTS VERSES	870 561,00	-	-	-	870 561,00	-
27*****	Autres immobilisations financières	480 870 561,00	-	240 000 000,00	240 000	480 870 561,00	-

					000,00	
280100	AMORTIS.FONDS DE COMMERCE	-	40 500 000,00	-		40 500 000,00
2804000	*AMORTISSEMENT LOGICIELS	-	550 409,38	-		550 409,38
2804100	*AMORT.LOGICIEL SOFWORD	-	29 856 479,07	-		29 856 479,07
2812100	AMORT AIRE STOCKAGE ZEP	-	23 779 384,76	-		23 779 384,76
2813011	AMORT BATIMENT	-	18 399 515,15	-		18 399 515,15
2813016	AMORT REAL SAL ARCHIVE	-	-	-		-
2813080	*AMORT .CABINE.SAHARIENNE	-	4 899 312,32	-		4 899 312,32
2813090	*AMORTIS.LOGEMENTS DU PERSONNE	-	1 938 150,00	-		1 938 150,00
2813100	*AMORTIS.OUVRAGES SUPERSTRUCTU	-	83 021 590,93	-		83 021 590,93
2813110	*AMORTI ZONE BETONNAGE	-	13 666 963,89	-		13 666 963,89
2813120	*AMOR-VOIES GRUS	-	11 146 880,14	-		11 146 880,14
2813130	AMORTI PLATE FORME P/SCANNER	-	28 275,00	-		28 275,00
2813160	*AMOR CLOTURE TERMINAL CONTENE	-	2 836 636,32	-		2 836 636,32
2813190	*AMORTIS.AUTRE OUVRAGE SUPERST	-	951 386,24	-		951 386,24
2813191	*AMORTISSEMENT PYLONES	-	4 462 614,77	-		4 462 614,77
2813270	*AMORTIS.RESEAU ALIM.ENERGIE	-	12 201 603,25	-		12 201 603,25
2815101	AMORTISSEMENT RTG	-	207 683 630,09	-		207 683 630,09
2815170	*AMORTISSE.INSTALLA.COMPLEXE	-	39 247 481,78	-		39 247 481,78
2815172	*AMORT.APPAR.PESEE.ELECTRONIQU	-	818 055,86	-		818 055,86
2815190	AMORTISSEMENT PONT ROULANT	-	2 964 707,89	-		2 964 707,89
2815211	AMORTISSEMENT QC	-	321 503 900,59	-		321 503 900,59
2815219	AMORT FESTON CABLE	-	2 361 038,83	-		2 361 038,83

281524	AMORT STRUCTURE GRUE	-	35 133 760,12	-		35 133 760,12
2815240	*AMORTIS CHARIOTS ELEVATEURS	-	204 992 489,93	-		204 992 489,93
281525	AMORT.MOTEUR.POMPE HYD..ACCESSOIRE GRUE.	-	3 380 628,84	-		3 380 628,84
2815260	*AMORTISSEMENT MATERIEL ATELIE	-	845 734,38	92 367,53		753 366,85
2815270	*AMOR.MAT LUTTE CONTRE INCENDI	-	116 900,50	-		116 900,50
2815290	*AMORTISSEMENT BENNES ET TREMI	-	480 747,99	-		480 747,99
2815320	*AMORT.POSTE TRANSFOR.ENERGIE	-	24 861 716,77	-		24 861 716,77
2815380	*AMORTISSEMENT MAT&OUTIA DIVER	-	5 960 815,73	36 627,01		5 924 188,73
2818100	*AMORTIS.MATERIEL AUTOMOBILE	-	6 290 427,48	-		6 290 427,48
2818110	*AMORTIS.VEHICULES TOURISMES	-	12 879 209,99	-		12 879 209,99
2818170	*AMORS TRACTEUR RO RO	-	43 071 039,93	-		43 071 039,93
2818171	*AMORTIS.TRACTEURS T.M	-	37 720 800,00	-		37 720 800,00
2818180	*AMORT.REMORQUE RO RO	-	12 149 557,30	1 369 615,62		10 779 941,68
2818181	*AMORTIS.REMORQUES T.M	-	12 086 746,16	-		12 086 746,16
2818190	*AMORTIS.MATER.TRANSPORT DIVER	-	96 075,00	-		96 075,00
2818200	*AMORTIS.MOBILIER DE BUREAU	-	3 912 018,31	42 162,89		3 869 855,42
2818210	*AMORTIS.MATERIEL DE BUREAU	-	113 834,41	750,00		113 084,41
2818300	*AMORTISSEMENT EQU.INFORMATIQU	-	7 417 438,96	730 556,67		6 686 882,29
2818310	*AMORT CTMS HADWARE	-	9 022 598,81	-		9 022 598,81
2818400	*AMORTISSEMENT EQU.COMMINICATI	-	27 664 041,27	2 160,00		27 661 881,27
2818420	*AMORTIS.PORTABLE	-	154 777,74	1 567,50		153 210,24
2818500	*AMORTIS.MATERIEL LOGEMENT	-	399 301,49	-		399 301,49
2818520	*AMORTIS.MATERIEL CUISINE CANT	-	67 886,50	-		67 886,50

2818580	*AMORTISSEMENT AUTRES MATERIEL	-	76 794,52	17 250,00			59 544,52
2818700	*AMORTIS.MOBILIERS LOGEMENTS	-	364 651,90	-			364 651,90
2818720	*AMORTISSEMENT MOBIL.CANTINES	-	9 952,51	-			9 952,51
2818780	*AMORTIS.AUTRE MOBIL&EQUI SOCI	-	436 652,03	-			436 652,03
2818790	AMORTIS.AMENAGEMENTS	-	2 567 833,87	-			2 567 833,87
2818900	*AMORTIS.AGENC.ET INSTALLAT.	-	6 813 483,22	108 475,07			6 705 008,14
2818910	*AMORTIS.RESEAUX INFORMATIQUE	-	1 751 294,95	-			1 751 294,95
2818920	*AMOTISSEMENT INSTALLATION PAR	-	120 412,50	-			120 412,50
2818931	AMORT CABLAGE REEFER	-	3 278 769,02	-			3 278 769,02
2818932	AMORT CHARPENTE REEFER	-	459 144,98	-			459 144,98
2818933	AMORT BOITE ELECTRICITE REEFER	-	387 226,65	-			387 226,65
2818940	AMORT ALIMENT ENERGIE REFEER	-	414 416,15	-			414 416,15
2818950	AMORTISSEMENT ELECTRIFIC ZEP	-	349 356,00	-			349 356,00
2818960	AMORT CHAPITEAUX	-	24 882 448,64	-			24 882 448,64
2818970	AMORT STATION LAVAGE ZEP	-	87 082,90	-			87 082,90
281900	AMORTISSEMENT P/S	-		-			-
28*****	Amortissement des immobilisations	-	1 313 636 083,71	2 401 532,29	-	-	1 311 234 551,42
322000	MATERIAUX DE CONSTRUCTION	-	-	296 835,60	296 835,60	-	-
322100	*COMBUSTIBLES CARBURANTS LUBRI	1 853 054,36	-	25 359 176,12	24 300 480,44	2 911 750,04	-
322200	*PRODUIT D' ENTRETIEN	1 047,00	-	495 554,76	486 836,76	9 765,00	-
322300	*FOURNITURE D'ATELIER	709 515,92	-	2 512 738,73	2 390 043,35	832 211,30	-
322400	*PETIT OUTILLAGE	13 500,00	-	317 383,89	244	86 592,00	-

					291,89		
322500	*PIECES RECHANGES MAT.TRANSPO	-	-	211 738,56	211 738,56	-	
322510	*PIECES RECHANGE MAT.EXPLOITAT	88 587 473,68	-	53 791 625,24	43 200 324,64	99 178 774,28	-
322530	*PNEUMATIQUES CONSOMMES	793 832,27	-	15 187 349,63	10 905 831,14	5 075 350,76	-
322600	*FOURNITURES DE BUREAUX	319 583,97	-	1 697 786,94	1 845 850,85	171 520,06	-
322700	*FOURNITURES INFORMATIQUES	293 198,55	-	424 704,85	430 506,72	287 396,68	-
322900	*FOURNITURES DIVERSES	72 539,76	-	2 917 950,99	2 983 407,09	7 083,66	-
322920	EFFETS VESTIMENTAIRE CONSOMME	546 841,02	-	4 112 521,92	4 389 267,07	270 095,87	-
32*****	Autres approvisionnements	93 190 586,53	-	107 325 367,23	91 685 414,11	108 830 539,64	-
370100	STOCKS A L'EXTERIEUR ETRANGER	-	-		-	-	-
37*****	Stocks à l'extérieur (en cours de route, en dépôt ou en consignation)	-	-	-	-	-	-
382000	ACHATS MATERIAUX DE CONSTRUCTI	-	-	296 835,60	296 835,60	-	-
382100	ACH.LOCAUX COMBU.CARBU. LUBRIF	-	-	25 359 176,11	25 359 176,11	-	-
382200	ACHATS LOCAUX PRODUITS D'ENTRE	-	-	495 554,76	495 554,76	-	-
382300	ACH.LOCAUX FOURNITURE ATELIER	-	-	2 512 738,73	2 512 738,73	-	-
382400	ACHATS LOCAUX PETIT OUTILLAGE	-	-	317 383,89	317 383,89	-	-
382500	ACH.LOCAUX PIECES RECH.M.TRANS	-	-	211 738,56	211 738,56	-	-
382510	ACH.LOCAUX PIECE RECHAN.M.EXPL	-	-	28 461 798,05	28 461 798,05	-	-

382530	ACHATS LOCAUX PNEUMATIQUES	-	-	15 187 349,63	15 187 349,63	-	-
382600	ACHAT LOCAUX FOURNITURE BUREAU	-	-	1 697 786,94	1 697 786,94	-	-
382700	ACH.LOCAUX.FOURNITURE INFORMAT	-	-	424 704,85	424 704,85	-	-
382900	ACHATS LOCAUX FOURNITUR.DIVERS	-	-	2 917 950,99	2 917 950,99	-	-
382920	EFFET VESTIMENTAIRE	-	-	4 112 521,92	4 112 521,92	-	-
382951	ACH.ETRANG.PIECE RECHANG.EXPLO	-	-	25 329 827,18	25 329 827,18	-	-
38*****	Achats stockés	-	-	107 325 367,21	107 325 367,21	-	-
392500	PERTE DE VALEUR S/AUTRES APPRO	-	-	-	-	-	-
39*****	Pertes de valeur sur stocks et en cours	-	-	-	-	-	-
401100	*FOURNISSEURS NATIONAUX	-	13 011 622,66	111 765 586,69	99 463 307,11		709 343,09
401110	*FOURNISSEURS ETRANGERS	-	-	9 809 824,13	9 809 824,13		-
401200	*CREDITEURS DE SERVICE NATIONA	-	14 134 747,73	63 980 847,44	57 324 050,98		7 477 951,27
401220	*CREDITEURS DE FRAIS DE MISSIO	-	308 418,00	2 478 237,45	2 261 919,45		92 100,00
401230	*CREDITEUR DE SEMINAIRE&FORMAT	-	643 701,30	4 381 143,45	3 737 442,15		-
401300	*DETTES ENVERS EPB	-	18 576 641,27	146 256 671,47	148 832 231,35		21 152 201,15
401310	*DETTES ENVERS PORTEK	-	6 032 359,21	22 467 258,08	16 434 898,86		-
404100	*FOURNISSEURS D'INVES.NATIONAU	-	7 052 574,74	153 034 523,56	148 207 219,66		2 225 270,84
404110	FOURNISSEURS D'INVST.ETRANGERS	-	6 700 555,58	343 700 846,09	412 892		75 892 138,48

					428,99		
404200	*FOURNISSEURS-RETENUES GARANTI	-	709 771,91	525 502,37	428 528,71		612 798,25
408100	FOUR.STOCKS.FACT NON PARVENUE	-	696,53	696,53	-		-
408200	FOUR.SERVICE.FACT NON PARVENUE	-	300 707,48	300 707,48			-
409300	AVANCES ET ACOMPTEES SUR STOCKS	-	-	9 100 613,17	9 100 613,17		
409310	AVC & ACPT FOUR STOCK ETRANGER	-	-	30 260 883,19	27 739 759,75	2 521 123,45	
409400	*AVANCES SUR SERVICES	210 600,00	-	599 773,10	810 373,10		
409800	*CONSIGNATIONS VERSES	27 000,00	-	-	-	27 000,00	
40*****	Fournisseurs et comptes rattachés	237 600,00	67 471 796,43	898 663 114,20	937 042 597,42	2 548 123,45	108 161 803,09
411000	*CLIENTS ENTREPRISE NATIONAUX	3 413 740,02	-	59 869 492,14	61 495 162,56	1 788 069,60	-
411020	*CLIENTS USAGERS PRIVES	109 102 627,07	-	2 373 313 916,54	2 348 566 233,82	133 850 309,78	-
416000	*CLIENTS DOUTEUX	4 119 697,89	-	-	4 119 697,89	-	-
418100	*FACTURES A ETABLIR	25 383 512,70	-	325 355,94	25 708 868,64	-	-
419210	AVOIR A ETABLIR SUR CLIENTS	-	16 612,55	16 612,55	36 953,35		36 953,35
41*****	Clients et comptes rattachés	142 019 577,68	16 612,55	2 433 525 377,17	2 439 926 916,26	135 638 379,38	36 953,35
421000	*REMUNERATIONS PERSONNEL DUES	-	16 074 483,38	252 647 463,59	236 572 980,21		-
421010	*REMUNERATION DES JOURNALIERS	-	743 676,85	14 845 604,46	14 103 396,62		1 469,00

421020	*REMUNERATION PRE-EMPLOI	-	13 443,35	717 517,09	719 591,09		15 517,35
421030	*REMUNERATION DUE APPRENTIS	-	-	366 720,00	391 560,00		24 840,00
421100	*SOLDE TOUT COMPTES	-	31 014,37	188 912,12	158 050,30		152,55
421800	AUTRES DETTES DUES AU PERSONNE	-	-	1 964 467,76	1 964 467,76		-
422200	COTISATIONS AUX OEUVRES SOCIAL	-	328 911,49	10 796 301,26	11 865 343,50		1 397 953,73
422210	*REG.OEUVRE SOCIALE LOG.SOCIAL	1 593 194,89	-	1 877 025,47	1 635 426,69	1 834 793,67	
422220	*REG.OEUVRES SOCIALES CHOMAGE	1 593 194,89	-	1 877 025,47	1 635 426,69	1 834 793,67	
422300	RETENUES POUR COMPTE O.S	-	405 600,00	4 416 540,53	4 479 750,00		468 809,47
422310	RETENUE PRET ELECTROMENAGER	-	10 691,71	3 505 528,51	3 922 637,40		427 800,60
422320	RETENUE PRET MEUBLES	-	-	3 173 325,26	3 797 177,06		623 851,79
422330	RETENUE PRET MOTOCYCLE	-	-	7 066 684,04	7 891 476,89		824 792,84
423000	PART DES TRAVAILLEURS AUX BENE	-	-	107 766 355,94	107 766 355,94		-
425200	AVANCES S/ FRAIS MISSIONS	-	-	12 000,00	12 000,00		-
425800	*AVANCES AU PERSONNEL	6 000,00	-	7 209 000,00	7 215 000,00	-	
428200	*DETTES PROVISI CONGES PAYES	-	11 945 558,92	11 945 558,92	0,00		0,00
42*****	Personnel et comptes rattachés	3 192 389,77	29 553 380,06	430 376 030,44	404 130 640,15	3 669 587,34	3 785 187,34
431000	*RETENUE DE SECURITE SOCIALE	-	3 934 475,69	32 415 479,76	33 627 828,19		5 146 824,12
431300	COTISATIONS ET AUTRES CAISSES	-	64 334,77	351 295,69	307		20 983,10

					944,02		
431800	*ORGANISMES SOCIAUX CNAS	-	11 366 262,44	94 844 516,26	97 947 674,30		14 469 420,47
432000	*FRAIS MEDICAUX MGT A REMBOURS	-	-	38 394,64	38 394,64		-
438100	*COTISAT SOCIALE SUR CONGE PAY	-	2 986 389,73	2 986 389,73	0,00		0,00
438600	CHARGES A PAYER COTISAT. SOCIA	-	14 831 679,37	14 831 679,37	16 373 334,40		16 373 334,40
43*****	Organismes sociaux et comptes rattachés	-	33 183 142,00	145 467 755,45	148 295 175,55	-	36 010 562,10
442800	AUTRE IMPOTS TAXES RET S/TIERS	-	1 023 376,63	1 125 324,32	101 947,69	-	-
444100	ACOMPTES PROVISIONNELLES	-	-	220 464 462,00	67 579 608,00	152 884 854,00	
444200	*IMPOTS S/LES BENEFICES SOCIET	-	-				-
444300	IRCDC DEPOTS A TERME	-	-	1 516 999,99		1 516 999,99	
444400	PRECOMPTE IBS	33 646 798,64	-		33 646 798,64	-	
444500	TROP VERSE IRG SUR DIVIDENDES	9 333 000,00	-	-	-	9 333 000,00	-
444600	TROP VERSE IRG TANTIEME	43 200,00	-	-	43 200,00	-	
445600	*TVA DEDUCTIBLE S/INVESTISSEME	1 016 015,14	-	80 298 242,96	80 992 343,81	321 914,28	
445610	*TVA DEDUCTIBLE S/MATIERE&FOUR	1 872 048,80	-	20 790 378,34	22 581 773,63	80 653,51	
445620	*TVA DEDUCTIBLE S/BIEN&SERVICE	4 330 222,22	-	23 044 125,47	24 404 095,53	2 970 252,16	
445630	TVA S/OPERATION BANQUE ET ASSU	599,25	-	3 864 037,13	3 864 585,38	51,00	
445690	PRECOMPTES TVA	-	-	51 444 248,46	-	51 444 248,46	-

445730	*TVA COLLECTEE S/PREST.SERVICE	-	14 494 841,03	287 085 854,24	290 639 632,73		18 048 619,52
445740	*TVA SUR FACT A ETABLIR	-	3 688 202,70	3 735 476,64	47 273,94	-	0,00
445790	*TVA A PAYER	-	15 753 108,86	216 572 017,28	200 818 908,43		-
447100	*TAXES S/L'ACTIVITE PROFESSION	-	1 106 020,39	41 302 064,38	41 493 957,70		1 297 913,71
447110	*TAP DUE SUR FACTURE ETABLIR	-	247 326,53	250 496,67	3 170,13	-	0,00
447190	TAP A PAYER	-	2 273 689,23	23 281 855,75	23 481 399,95		2 473 233,43
447200	*IMPOT SUR LE REVENU GLOBAL	-	4 904 403,98	58 790 682,11	58 855 632,95		4 969 354,82
447220	*IRG S/JETONS DE PRESENCE	-	-	36 600,00	39 000,00		2 400,00
447230	IRG SUR INTERESSEMENT	-	-	5 394 480,40	5 394 480,40		-
447240	IRG SUR TANTIEMES	-	-	204 000,00	204 000,00		-
447241	IRG SUR DIVIDENDES	-	-	47 804 400,00	47 804 400,00		-
447280	*AUTRE RETENUES IRG	-	1 961 093,69	2 534 504,05	3 685 241,17		3 111 830,81
447400	IMPOT FONCIER DU	-	508 320,00	127 252,20	127 252,20		508 320,00
447800	AUTRES IMPOTS EXPLOITATION DUS	-	180 000,00	571 161,00	391 161,00		-
448200	TAXE D'APPRENTISSAGE	-	2 731 616,54	3 616 763,54	2 437 521,95		1 552 374,95
44*****	Etat, collectivités publiques, organismes internationaux et comptes rattachés	50 241 884,04	48 871 999,58	1 093 855 426,92	908 637 385,23	218 551 973,40	31 964 047,24
451100	*CREANCES SUR PORTEK	234 486,29	-	-	234 486,29	-	-

455000	*CPT COURANTS DES ASSOCIES EPB	-	44 163 229,06	44 163 229,06	44 163 229,06	-	44 163 229,06
455001	*CPT COURANTS ASSOCIES PORTEK	-	164 288,56	-	-	-	164 288,56
455002	C.C.A PORTEK REMBOURSABLE	-	42 208 673,53	42 208 673,53	47 575 634,75		47 575 634,75
457100	DIVIDENDES	-	-	1 252 995 600,00	1 252 995 600,00	-	-
457200	TANTIEMES	-	-	3 396 000,00	3 396 000,00	-	-
45*****	Groupes et associés	234 486,29	86 536 191,14	1 342 763 502,58	1 348 364 950,09	-	91 903 152,36
462100	CREANCES CESSION IMMOBIL.CORPO	-	-	99 264,00	99 264,00	-	-
467000	CREDITEUR DE FRAIS D'ASSURANCE	-	44 868,60	19 617 638,75	19 572 770,15		-
467100	CREDIT.DIVER JETON DE PRESENCE	-	-	309 000,00	309 000,00	-	-
467200	*FRAIS CONSEIL ADMINIST&ASSEMB	-	282 357,60	3 128 235,23	2 906 919,83		61 042,20
467300	AUTRES CREDITEURS FRAIS DIVERS	-	-	15 000,00	27 185,40		12 185,40
467310	*AUTRES DETENTIONS	-	720,00	-	-	-	720,00
467400	FRAIS DIVERS (DONS ET COTISAT)	-	-	93 540,17	93 540,17	-	-
467500	*REGLEMENT POUR COMPTE TIERS	-	-	14 078 559,98	14 078 559,98	-	0,00
467800	AVANCE POUR COMPTE DES O.S	-	-	3 681 000,00	3 681 000,00	-	-
468600	CHARGES A PAYER	-	600 000,00	600 000,00			
468710	*INTERETS A RECEVOIR	9 147 666,67	-	-	9 147 666,67	-	-

46*****	Débiteurs divers et créditeurs divers	9 147 666,67	927 946,20	41 622 238,13	49 915 906,19	-	73 947,60
470100	RECETTE EN ATTENTE D'IMPUTATIO	-	-	1 200 000,00	1 200 000,00	-	-
470200	DEPENSES EN ATTENTE D'IMPUTAT.	-	-	78 411 864,75	78 411 864,75	-	-
47*****	Comptes transitoires ou d'attente	-	-	79 611 864,75	79 611 864,75	-	-
481000	Provisions - passifs courants	-	395 788,81	395 788,81	-	-	-
486200	*SERVICES COMPTABILISE D'AVANC	543 612,00	-	1 027 409,21	543 612,00	1 027 409,21	-
486300	FRAIS PERSONNEL CONST D'AVANCE	-	-	8 899 007,62	8 899 007,62	-	0,00
486600	*FRAIS DIVERS COMPTAB.D'AVANCE	6 577 035,39	-	7 918 688,24	6 577 035,39	7 918 688,24	-
48*****	Charges ou produits constatés d'avances et provisions	7 120 647,39	395 788,81	18 240 893,87	16 019 655,01	8 946 097,45	0,00
491100	*PROV.DEPRECI.CREANCE.PRIVES	-	12 700 426,41	12 700 426,41	-	-	-
49*****	Pertes de valeur sur comptes de tiers	-	12 700 426,41	12 700 426,41	-	-	-
512300	*BANQUE BEA AGENCE 02	1 088 978 244,26	-	2 227 690 597,47	2 519 271 359,90	797 397 481,83	-
512400	*BANQUE BADR DINARS AGENCE 357	21 679 427,05	-	549 877 196,41	407 438 771,28	164 117 852,18	-
512800	*BANQUE BNP PARIBAS	37 274 080,23	-	33 551 659,90	22 432 479,09	48 393 261,04	-
512810	*BANQUE BNP PARIBAS EURO	903 738,10	-	35 510,60	7,27	939 241,42	-
51*****	Banque, établissements financiers et assimilés	1 148 835 489,64	-	2 811 154 964,37	2 949 142 617,54	1 010 847 836,46	-
530200	CAISSE	-	-	690 000,00	690 000,00	-	0,00

53*****	Caisse	-	-	690 000,00	690 000,00	-	-	0,00
542000	*ACCREDITIFS	6 472 338,16	-	43 826 883,80	50 299 221,96	-	-	-
54*****	Régies d'avances et accreditifs	6 472 338,16	-	43 826 883,80	50 299 221,96	-	-	-
581000	VIREMETS DE FONDS	-	-	480 703 063,80	480 703 063,80	-	-	-
58*****	Virements internes	-	-	480 703 063,80	480 703 063,80	-	-	-
602000	MATERIAUX DE CONSTRU. CONSOMME	-	-	296 835,60	-	296 835,60	-	-
602100	COMBUSTIBLE CARBURANT LUBRIFIE	-	-	24 300 480,44	-	24 300 480,44	-	-
602200	PRODUITS D' ENTRETIEN CONSOMME	-	-	486 836,76	-	486 836,76	-	-
602300	FOURNITURES D'ATELIERS CONSOMM	-	-	2 390 043,35	-	2 390 043,35	-	-
602400	PETIT OUTILLAGE	-	-	244 291,89	-	244 291,89	-	-
602500	PIECES RECHANGE MAT.TRANSPORT	-	-	211 738,56	-	211 738,56	-	-
602510	PIECES RECHANGE MAT.EXPLOITATI	-	-	43 200 324,63	-	43 200 324,63	-	-
602530	PNEUMATIQUES CONSOMMES	-	-	10 905 831,14	-	10 905 831,14	-	-
602600	FOURNITURE BUREAU CONSOMME	-	-	1 845 850,85	-	1 845 850,85	-	-
602700	FOURNITURES INFORMATIQUES	-	-	430 506,72	-	430 506,72	-	-
602900	FOURNITURES DIVERSES	-	-	2 983 407,09	-	2 983 407,09	-	-
602920	EFFETS VESTIMENTAIRES CONSOMME	-	-	4 389 267,07	-	4 389 267,07	-	-
607100	ELECTRICITE GAZ	-	-	1 402 609,90	-	1 402 609,90	-	-
607110	CONSOMMATION EAUX	-	-	201 444,68	-	201 444,68	-	-
608000	Frais accessoires d'achat	-	-	3 836 176,73	-	3 836 176,73	-	-

60*****	Achats consommés	-	-	97 125 645,41	-	97 125 645,41	-
613100	LOCATION MATERIEL	-	-	21 567 279,60	-	21 567 279,60	-
614000	LOYERS ET CHARGES LOCATIVES	-	-	25 642 217,23	300 000,00	25 342 217,23	-
614900	AUTRE CHARGES LOCATIVES	-	-	4 137 502,02	7 413,12	4 130 088,90	-
615130	ENTRETIEN.REPARATION BATIMENT	-	-	1 378 836,00	-	1 378 836,00	-
615131	ENTRE&REPAR OUVRAG SPERSTRUCTU	-	-	1 609 584,62	615 384,62	994 200,00	-
615132	ENTRET REP BATIMENT SOCIAUX	-	-	215 064,00	-	215 064,00	-
615152	ETRE.&REPARATION MAT.OUTILLAGE	-	-	11 502 827,98	1 140,00	11 501 687,98	-
615181	ENTRET& REPARAT.MAT.TRANSPORT	-	-	1 284 233,30	23 352,00	1 260 881,30	-
615182	ENTRET-REPAR-EQUIP-BURE-COMMUN	-	-	232 152,06	-	232 152,06	-
615183	ENTRET/REPARATION INSTALLATION	-	-	38 400,00	-	38 400,00	-
615800	AUTRE ENTRETIEN ET REPARATION	-	-	115 230,00	-	115 230,00	-
616000	ASSURANCES INCENDIES	-	-	604 864,11	218 831,29	386 032,82	-
616100	ASSURAN RESPONSABILITE CIVILE	-	-	10 187 000,05	3 791 795,07	6 395 204,98	-
616200	ASSURANCE MATERIEL ROULANT	-	-	11 913 958,94	3 703 438,93	8 210 520,01	-
616400	ASSURANCES MATERIELS INFORMAR	-	-	307 578,58	111 472,02	196 106,56	-
616800	ASSURANCES DIVERSES	-	-	190 105,25	88 068,94	102 036,32	-
618300	FRAIS COLLOQUE,SEMINAIRE CONFE	-	-	50 460,00	-	50 460,00	-
618400	FRAIS DE TIRAGE ET IMPRESSION	-	-	17 734,32	-	17 734,32	-
618500	AUTRES ABONNEMENTS	-	-	109 620,00	4 620,00	105 000,00	-

618800	AUTRES DOCUMENTATIONS	-	-	3 210,00	-	3 210,00	-
61*****	Services extérieurs	-	-	91 107 858,06	8 865 515,98	82 242 342,08	-
622020	COMMISSIONS SUR SERVICES	-	-	1 308 000,00	-	1 308 000,00	-
622100	HONORAIRES	-	-	2 487 047,40	48 000,00	2 439 047,40	-
622200	STAGE ET FORMATION	-	-	3 394 931,36	-	3 394 931,36	-
622210	SEMINAIRES	-	-	98 072,24	-	98 072,24	-
622300	REDEVANCES	-	-	3 233 600,20	-	3 233 600,20	-
622400	FRAIS D'ACTE ET CONTENTIEUX	-	-	21 645,00	-	21 645,00	-
623000	ANNONCES ET INSERTIONS	-	-	1 697 080,85	-	1 697 080,85	-
623100	PUBLICITE LEGALE	-	-	65 202,00	-	65 202,00	-
623200	FOIRES ET EXPOSITIONS	-	-	452 925,00	-	452 925,00	-
623300	SPONSORING	-	-	60 000,00	-	60 000,00	-
623310	PUBLICITE	-	-	1 022 477,11	-	1 022 477,11	-
623800	AUTRE PUBLICITE	-	-	2 100,00	-	2 100,00	-
625000	DEPLACEMENTS ET FRAIS VOYAGE	-	-	1 268 890,20	-	1 268 890,20	-
625100	DEPLACEMENT:FRAIS DE SEJOUR	-	-	1 225 833,11	-	1 225 833,11	-
625110	FRAIS DE MISSION LOGISTIQUE	-	-	1 060 204,20	-	1 060 204,20	-
625200	RECEPTION-FRAIS D'HEBERGEMENT	-	-	404 434,72	-	404 434,72	-
625300	RECEPTIONS:AUTRES FRAIS	-	-	1 324 706,40	-	1 324 706,40	-
626100	TELEPHONE FAX	-	-	1 354 381,46	314 519,06	1 039 862,40	-
626200	ABONNEMENT INTERNET	-	-	2 154 756,00	722 789,21	1 431 966,79	-
626800	AUTRES FRAIS POSTE TELECOMMUNI	-	-	269 703,82	-	269 703,82	-

627100	COMMISSIONS DIVERSES	-	-	2 925 852,47	2 490,00	2 923 362,47	-
627200	COMMISSIONS S/OUVERTURE CREDIT	-	-	3 334 640,38	532 219,46	2 802 420,92	-
62*****	Autres services extérieurs	-	-	29 166 483,91	1 620 017,73	27 546 466,18	-
631000	TRAITEMENTS SALAIRE PERSONNEL	-	-	120 238 814,56	14 407,74	120 224 406,82	-
631002	HEURES SUPPLEMENTAIRES	-	-	14 895 587,89	-	14 895 587,89	-
631004	PRI	-	-	10 175 947,29	-	10 175 947,29	-
631005	PCR	-	-	8 224 738,38	-	8 224 738,38	-
631006	PRC	-	-	10 999 115,15	-	10 999 115,15	-
631013	PRIME DE POLYVALENCE	-	-	684 180,00	-	684 180,00	-
631015	AUTRES PRIMES	-	-	5 902 412,83	-	5 902 412,83	-
631016	CONGES PAYES	-	-	22 370 440,80	11 945 558,92	10 424 881,88	-
631100	I.T.P	-	-	32 925 368,45	1 037,40	32 924 331,05	-
631102	IND.AVANCEMENT CARRIERE	-	-	5 542 817,21	2 649,43	5 540 167,79	-
631104	NUISANCES	-	-	39 962 145,01	1 010,10	39 961 134,91	-
631108	INDEMNITE HEURE DE PRISE	-	-	2 819 820,29	30,36	2 819 789,93	-
631109	I.E.P	-	-	8 954 819,96	4 185,90	8 950 634,06	-
631113	I.F.S.P	-	-	5 062 382,90	-	5 062 382,90	-
631117	INDEM PECULE DEPART RETRAITE	-	-	441 615,38	-	441 615,38	-
631119	TRANSPORT	-	-	8 375 135,94	742 200,22	7 632 935,72	-
631121	PANIER	-	-	31 751 851,40	2 733 363,82	29 018 487,58	-

631123	AUTRES INDEMNITES	-	-	524 521,55	458 035,63	66 485,92	-
631124	I.S.U	-	-	4 037 538,72	-	4 037 538,72	-
631126	IND ALLOCATION DECES	-	-	1 692 058,20	-	1 692 058,20	-
631200	GRATIFICATION	-	-	25 573 590,64	-	25 573 590,64	-
631300	PRESALAIRES	-	-	385 560,00	-	385 560,00	-
631400	MEDECINE DE TRAVAIL	-	-	355 200,00	-	355 200,00	-
635100	COTISATIONS SOCIALES	-	-	109 786 621,51	20 075 252,45	89 711 369,06	-
637000	CONTRIBUTION AUX O.S	-	-	20 764 351,12	8 899 007,62	11 865 343,50	-
637100	CONTRIBUTION A/ACTIVITES SOCIA	-	-	137 959,20	5 082,00	132 877,20	-
63*****	Charges de personnel	-	-	492 584 594,39	44 881 821,58	447 702 772,81	-
641400	TAXE SUR L'APPRENTISSAGE	-	-	2 437 521,95	-	2 437 521,95	-
642000	TAXE ACTIVITE INDUST.& COMMERC	-	-	41 541 687,75	18 044 826,54	23 496 861,21	-
645200	DROITS D'ENREG.ACTES & MARCHES	-	-	6 096,00	-	6 096,00	-
645300	DROITS DE TIMBRES	-	-	145 929,22	-	145 929,22	-
645400	IMPOTS FONCIERS	-	-	127 252,20	-	127 252,20	-
645500	TAXES PROFIT DOMAINE	-	-	480,00	-	480,00	-
645700	VIGNETTE AUTOMOBILE	-	-	247 920,00	-	247 920,00	-
645900	DROITS,IMPOTS ET TAXES DIVERS	-	-	394 795,64	-	394 795,64	-
645960	TAXE DE DOMICILIATION	-	-	122 217,00	-	122 217,00	-
64*****	Impôts, taxes et versements assimilés	-	-	45 023 899,77	18 044 826,54	26 979 073,23	-
651000	REDEVANCES P/CONCESSIONS	-	-	80 390 320,18	-	80 390 320,18	-

652210	MOINS VALUES IMMO-CORPORELLE	-	-	307 719,13	120 000,00	187 719,13	-
653100	JETONS DE PRESENCE	-	-	348 000,00	-	348 000,00	-
656100	AMENDES ET PENALITES	-	-	4 975 048,42	-	4 975 048,42	-
656300	COTISATIONS ET DONS	-	-	79 948,86	-	79 948,86	-
658000	FRAIS DE CONSEILS ET ASSEMBLEE	-	-	2 884 855,96	570,60	2 884 285,36	-
658200	AUTRE CHARGE GESTION COURANTE	-	-	7 994 906,74	-	7 994 906,74	-
658900	CHARGES DIVERSES GESTION COURA	-	-	40 862,06	-	40 862,06	-
65*****	Autres charges opérationnelles	-	-	97 021 661,33	120 570,60	96 901 090,73	-
666000	PERTE DE CHANGE	-	-	17 602 155,27	-	17 602 155,27	-
66*****	Charges financières	-	-	17 602 155,27	-	17 602 155,27	-
6811201	AMORT.FONDS DE COMMERCE	-	-		-	-	-
6811204	DOTATION AUX AMORT.LOGICIELS	-	-		-	-	-
6811212	DOTATION.AMORT.AGENCEM.AMENAGE	-	-		-	-	-
6811213	DOTATIO AUX AMORT CONSTRUCTION	-	-		-	-	-
6811215	DOTATION AMORTIS INSTA.TECHNIQ	-	-		-	-	-
6811218	DOTATI.AMORT.AUTRE.IMMOB.CORPO	-	-		-	-	-
681200	DOTAT.PROVI.ACTIF NON COURANT	-	-		-	-	-
685100	DOTAT.PROVI.PASSIF COURANT						
685200	PERTE DE VALEUR -ACTIF COURANT	-	-	-	-	-	-
68*****	Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur	-	-	-	-	-	-
692000	IMPOSITION DIFFEREE ACTIF	-	-	8 582 712,67		8 582 712,67	

693000	IMPOSITION DIFFEREE PASSIF	-	-		1 552 398,02		1 552 398,02
695100	I.B.S	-	-		-	-	-
69*****	Impôts sur les résultats et assimilés	-	-	8 582 712,67	1 552 398,02	8 582 712,67	1 552 398,02
706102	ENTREPOSAGE	-	-	30 308 418,00	597 566 258,40		567 257 840,40
706103	SCELLEMENT TCS	-	-	1 980,00	3 165 300,00		3 163 320,00
706111	TRAITEMENT FRIGORIFIQUE	-	-	159 600,00	25 449 900,00		25 290 300,00
706113	ENTREPOSAGE ZEP	-	-	35 700,00	17 675 850,00		17 640 150,00
706114	ENTREPOSAGE VIDE TB	-	-	7 500,00	4 615 650,00		4 608 150,00
706401	DEBARQUEMENT	-	-	142 560,00	423 420 888,00		423 278 328,00
706402	EMBARQUEMENT	-	-	-	355 101 474,00		355 101 474,00
706404	NETTOYAGES ET BALAYAGES	-	-	420,00	398 850,00		398 430,00
706410	LOCATIONS ENGIN	-	-	3 000,00	812 400,00		809 400,00
706411	RELEVAGE LO/LO	-	-	70 140,00	421 739 640,00		421 669 500,00
706420	DEPOTAGE / EMPOTAGE	-	-	10 800,00	30 996 000,00		30 985 200,00
706430	PRESTATION LOGISTIQUE TRANSIT	-	-	-	2 512 380,00		2 512 380,00
706440	TRANSPORT T P M	-	-	-	10 266 300,00		10 266 300,00
706450	AUTRES PRESTATIONS LOGISTIQUES	-	-	-	1 335 600,00		1 335 600,00
706460	RAPPROCHEMENT AU NAVIRE	-	-	-	153 833 160,00		153 833 160,00

706461	RAPPROCHEMENT AUX NAVINES TB	-	-	-	28 303 950,00		28 303 950,00
706700	EXTRA FRAIS	-	-	20 400,00	2 988 600,00		2 968 200,00
706810	LO-LO MISE A DISPO	-	-	-	8 800 890,00		8 800 890,00
70*****	Ventes de marchandises et de produits fabriqués, ventes de prestations de service et produit	-	-	30 760 518,00	2 088 983 090,40	-	2 058 222 572,40
752210	P.VALUE IMMOBILISATION CORPORE	-	-	120 000,00	120 000,00		-
754000	Quotes-parts de subventions d'	-	-	-	683 566,62		683 566,62
757200	INDEMNITES D'ASSURANCE RECUES	-	-	-	4 116 738,95		4 116 738,95
758100	PROD/CAHIER DES CHARG & PENALI	-	-	9 313,13	2 083 335,07		2 074 021,93
758200	AUTRE PRODUIT GESTION COURANTE	-	-	-	6 130 988,71		6 130 988,71
758900	PRODUITS DIVERS DE GESTION COU	-	-	34 814,09	2 895 365,97		2 860 551,88
75*****	Autres produits opérationnels	-	-	164 127,22	16 029 995,32	-	15 865 868,09
762000	INTERETS SUR D.A.T	-	-	9 147 666,67	15 169 999,99		6 022 333,33
766000	GAINS DE CHANGES	-	-	-	386 378,26		386 378,26
76*****	Produits financiers	-	-	9 147 666,67	15 556 378,25	-	6 408 711,59
781100	REPRIS PROV ACTIF NON COURANT	-	-	-	97 561,80		97 561,80
785100	REPRISE PROVI ACTIF COURANT	-	-	-	395 788,81		395 788,81
785200	REPRI.PERTES VAL. ACTIF COURAN	-	-	-	12 700 426,41		12 700 426,41

78*****	Reprise sur pertes de valeur et provisions	-	-	-	13 193 777,02	-	13 193 777,02
----------------	---	---	---	---	----------------------	---	----------------------

TOTAL GENERAL	4 533 424 209,63	4 533 424 209,62	13 394 011 253,37	13 394 011 253,37	5 829 776 434,38	5 829 776 434,39
----------------------	-------------------------	-------------------------	--------------------------	--------------------------	-------------------------	-------------------------

Annexe N°7 : Bilan (actif) avant inventaire

Port Bejaia Nouveau Quai BEJAIA

N°

D'IDENTIFICATION:000406018473045

EXERCICE : 2018

PERIODE : 01.01.2018 au 31.12.2018

LIBELLE	BRUT	AMO/PROV	NET	NET 2017
ACTIFS NON COURANTS				
Ecart d'acquisition-goodwill positif ou négatif				

Immobilisations incorporelles	192 767 525,07	70 906 888,45	121 860 636,62	121 557 036,62
Immobilisations corporelles			-	
Terrains	8 616 000,00		8 616 000,00	8 616 000,00
Bâtiments	514 577 079,68	177 332 312,76	337 244 766,92	332 174 399,67
Autres immobilisations corporelles	2 286 692 136,11	1 062 995 350,21	1 223 696 785,90	777 144 357,75
Immobilisations en concession				
Immobilisations encours	42 318 367,55		42 318 367,55	20 613 989,18
Immobilisations financières			-	
Titres mis en équivalence				
Autres participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres actifs financiers non courants	480 870 561,00		480 870 561,00	480 870 561,00
Impôts différés actif	2 629 916,98		2 629 916,98	11 212 629,65
TOTAL ACTIF NON COURANT	3 528 471 586,40	1 311 234 551,42	2 217 237 034,97	1 752 188 973,89
ACTIF COURANT				
Stocks et encours	108 830 539,64	-	108 830 539,64	93 190 586,52
Créances et emplois assimilés				
Clients	135 638 379,38	-	135 638 379,38	129 319 151,27
Autres débiteurs	15 163 808,24		15 163 808,24	19 932 790,11
Impôts et assimilés	218 551 973,40		218 551 973,40	50 241 884,04
Autres créances et emplois assimilés	-		-	
Disponibilités et assimilés			-	
Placements et autres actifs financiers courants			-	

Trésorerie	1 010 847 836,46		1 010 847 836,46	1 155 307 827,79
TOTAL ACTIF COURANT	1 489 032 537,13	-	1 489 032 537,13	1 447 992 239,73
TOTAL GENERAL ACTIF	5 017 504 123,53	1 311 234 551,42	3 706 269 572,10	3 200 181 213,62

Annexe N°8 : Bilan (passif) avant inventaire

Port Bejaia Nouveau Quai BEJAIA

N° D'IDENTIFICATION:000406018473045

EXERCICE : 2018

PERIODE : 01.01.2018 au 31.12.2018

LIBELLE	2018	2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital émis	500 000 000,00	500 000 000,00
Capital non appelé		
Primes et réserves - Réserves consolidés (1)	1 439 542 358,33	1 349 329 597,60
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence (1)		
Résultat net - Résultat net du groupe (1)	1 290 561 068,74	801 949 821,85
Autres capitaux propres - Report à nouveau	458 733,25	201 672,13

**Annexe N°9:
comptes de
inventaire)**

	Part de la société consolidante (1)	
	Part des minoritaires (1)	
TOTAL I	3 230 562 160,32	2 651 481 091,58
PASSIFS NON-COURANTS		
Emprunts et dettes financières	191 159 893,11	266 797 873,26
Impôts (différés et provisionnés)	0,00	1 552 398,02
Autres dettes non courantes		
Provisions et produits constatés d'avance	12 611 865,59	13 392 994,01
TOTAL II	203 771 758,70	281 743 265,29
PASSIFS COURANTS:		
Fournisseurs et comptes rattachés	108 161 803,09	67 471 796,43
Impôts	30 411 672,28	45 117 006,41
Autres dettes	133 362 177,70	154 368 053,92
Trésorerie passif		
TOTAL III	271 935 653,08	266 956 856,76
TOTAL GENERAL PASSIF (I+II+III)	3 706 269 572,10	3 200 181 213,62

**Tableau des
résultat (avant**

Port Bejaia Nouveau Quai BEJAIA
N° D'IDENTIFICATION:000406018473045
EXERCICE : 2018
PERIODE : 01.01.2018 AU 31.12.2018

LIBELLE	2018	2017
Ventes et produits annexes	2 058 222 572,40	1 947 668 776,80

Variation stocks produits finis et en cours		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
I-PRODUCTION DE L'EXERCICE	2 058 222 572,40	1 947 668 776,80
Achats consommés	- 97 125 645,41	- 97 404 952,00
Services extérieurs et autres consommations	- 109 788 808,26	- 148 598 733,92
II-CONSOMMATION DE L'EXERCICE	- 206 914 453,67	- 246 003 685,92
III-VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION (I-II)	1 851 308 118,73	1 701 665 090,88
Charges de personnel	- 447 702 772,81	- 418 728 197,09
Impôts, taxes et versements assimilés	- 26 979 073,23	- 33 250 357,25
IV-EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	1 376 626 272,70	1 249 686 536,54
Autres produits opérationnels	15 865 868,09	11 114 178,88
Autres charges opérationnelles	- 96 901 090,73	- 81 400 752,32
Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeurs	-	- 240 910 348,48
Reprise sur pertes de valeur et provisions	13 193 777,02	20 002 223,82
V- RESULTAT OPERATIONNEL	1 308 784 827,08	958 491 838,45
Produits financiers	6 408 711,59	14 421 689,31
Charges financières	- 17 602 155,27	- 770 716,75
IV-RESULTAT FINANCIER	- 11 193 443,68	13 650 972,56
IV-RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOTS (V+VI)	1 297 591 383,40	972 142 811,01
Impôts exigibles sur résultats ordinaires	-	- 169 872 059,40
Impôts différés (Variations) sur résultats ordinaires	- 7 030 314,65	- 320 929,76
TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	2 093 690 929,10	1 993 206 868,81
TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES	- 803 129 860,35	- 1 191 257 046,96
VIII-RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES	1 290 561 068,74	801 949 821,85
Eléments extraordinaires (produits) (à préciser)		
Eléments extraordinaires (charges) (à préciser)		

IX-RESULTAT EXTRAORDINAIRE		
X-RESULTAT NET DE L'EXERCICE	1 290 561 068,74	801 949 821,85

Annexa N°10

BMTspa

Capital Social De 500 000 000 DA

Nouveau Quai Port De BEJAIA

IF : 000406018473045

TIN : 00063851

Immobilisation : GRUE MOBILE PORTUAIRE

Date d'acquisition : 07/12/2018

Valeur d'acquisition : 191 403 205,30 DA

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

DESIGNATION	COMPOSANT		TOTAL
	STRUCTURE GRUE PORTUAIRE	MOTEUR.POMPE HYDROLIQUE & ACCESSOIRES	
BASE AMORTISSABLE	124 412 083,44	66 991 121,86	191 403 205,30
TAUX D'AMORTISSEMENT	10%	20%	
2018	1 036 767,36	1 116 518,70	2 153 286,06
2019	12 441 208,34	13 398 224,37	25 839 432,71
2020	12 441 208,34	13 398 224,37	25 839 432,71
2021	12 441 208,34	13 398 224,37	25 839 432,71
2022	12 441 208,34	13 398 224,37	25 839 432,71
2023	12 441 208,34	12 281 705,68	24 722 914,02
2024	12 441 208,34		12 441 208,34
2025	12 441 208,34		12 441 208,34
2026	12 441 208,34		12 441 208,34
2027	12 441 208,34		12 441 208,34
2028	11 404 441,02		11 404 441,02

TOTAL	124 412 083,44	66 991 121,86	191 403 205,30
--------------	-----------------------	----------------------	-----------------------

Annexa N°11 : balance générale après inventaire

BEJAIA MEDITERRANEAN TERMINAL

Port Bejaia Nouveau Quai BEJAIA

N° D'IDENTIFICATION:000406018473045

EXERCICE : 2018

PERIODE : 01.01.2018 au 31.12.2018

BALANCE GENERALE - AVANT INVENTAIRE

COMPTE	LIBELLE	REOUVERTURE	
		DEBIT	CREDIT
101000	*APPORTS APPELES LIBERE L'ETAT	-	255 000 000,00
101300	*APPORT APPELE LIBERES SOC.PRI	-	245 000 000,00
106100	*RESERVES LEGALES	-	30 000 000,00
106210	*BENEF.TAXE.TAUX.REDUIT N-2	-	9 720 000,00
106220	*BENEFICE TAXE TAUX REDUIT N-	-	178 375 200,00
106230	*RESERVES REGLEMENTEES	-	128 855 397,60
106500	*RESERVES FACULTATIVES	-	1 002 379 000,00
10*****	Capital, réserves et assimilés	-	1 849 329 597,60

110000	*RESULTAT INSTANCE AFFECTATION	-	201 672,13
11*****	Report à nouveau	-	201 672,13
12	RESULTAT DE L'EXERCICE	-	801 949 821,85
12*****	RESULTAT DE L'EXERCICE	-	801 949 821,85
131000	*SUBVENTIONS D'INVESTIS RECUES	-	8 273 619,15
131700	*SUBV.INVEST.INSCRIT.PROD.EXCE	6 906 485,87	-
133000	IMPÔTS DIFFERES ACTIF	11 212 629,65	-
134000	IMPÔTS DIFFERES PASSIF	-	1 552 398,02
13*****	Produits et charges différés hors cycle d'exploitation	18 119 115,53	9 826 017,17
153000	PROVISION PECULE DE RETRAITE	-	11 928 298,93
158000	*PROVISIONS P.PERTES PROBABLES	-	97 561,80
15*****	Provisions pour charges- passifs non courants	-	12 025 860,73
168010	*DETTES REMBOURSABLES EPB	-	132 489 687,17
168011	*DETTES REMBOURSABLES PORTEK	-	126 626 020,60
16*****	Emprunts et dettes assimilés	-	259 115 707,76
171101	D.L.T RATTACHEES AU GROUPE EPB	-	3 917 904,40
171102	D.L.T RATTACHEES GROUPE PORTEK	-	3 764 261,09
17*****	Dettes rattachées à des participations	-	7 682 165,50
201000	*FONDS DE COMMERCE	162 000 000,00	-
204000	LOGICIELS	607 446,00	-
204010	*CTMS SOFTWARE	29 856 479,07	-

20*****	Immobilisations incorporelles	192 463 925,07	-
211000	*TERRAINS DE CONSTRUCTION	8 616 000,00	-
212101	AIRE DE STOCKAGE ZEP	71 338 154,23	-
213011	BATIMENT	45 566 987,49	-
213016	SALE D'ARCHIVE ET ESCALIER SEC		-
213080	*CABINE SAHARIENNE	7 976 399,40	-
213090	*LOGEMENTS DU PERSONNEL	7 884 000,00	-
213100	*CHAUSSEES ET TERRES PLEINS	237 204 545,54	-
213110	*BETONNAGE ZONE A CONTENAIRES	49 698 050,46	-
213120	*VOIES DE GRUES	31 848 228,97	-
213130	PLATE FORME P/SCANNER MOBILE	208 800,00	-
213160	*CLOTURES	7 456 027,14	-
213190	*AUTRE OUVRAGES SUPERSTRUCTURE	2 559 849,32	-
213191	*PYLONES	12 903 946,33	-
213270	*RESEAUX ALIMENTATION ENERGIE	34 861 723,56	-
215140	*INSTALLATION FRIGORIFIQUE	24 590 065,22	-
215170	*INSTALLATION COMPLEXE RTG	39 247 481,78	-
215172	*APPAREIL DE PESEE ELECTRONIQU	1 363 426,44	-
215190	PONT ROULANT	7 905 887,69	-
2152011	EQUIPEMENT QC	435 292 742,08	-
2152101	RTG	381 709 943,16	-
215221	STRUCTURE GRUE MOBILE	149 904 043,19	-
215222	MOTEUR.POMP.HYDRAULIQ ET ACCESSOIRES GRUE MOBILE	4 142 803,56	-

215240	*CHARIOTS ELEVATEURS	13 439 892,43	-
215241	SPREADER (CONTENAIRE VIDES)	114 275 199,52	-
215242	*REACH STEAKER	149 215 658,47	-
215260	*MATERIEL D'ATELIER	1 905 409,94	-
215270	*MAT.PRODUIT LUTTE CONTRE INCE	157 794,95	-
215290	*BENNES ET TREMIES	834 240,00	-
215320	*POSTE TRANSFORMATEUR ENERGIE	55 555 705,61	-
215380	*MATERIEL ET OUTILLAGES DIVER	11 135 746,51	-
218100	*MATERIEL DE TRANSPORT	12 799 660,51	-
218110	*VEHICULES TOURISMES	16 284 060,00	-
218170	*TRACTEURS PORTUAIRE RO RO	79 482 970,48	-
218171	*TRACTEURS T.M	130 176 000,00	-
218180	*REMORQUES PORTUAIRES RO RO	22 852 241,58	-
218181	*REMORQUES T.M	38 040 923,08	-
218190	*MATERIEL DE TRANSPORTS DIVERS	109 800,00	-
218200	*MOBILIER DE BUREAU	5 505 258,35	-
218210	*MATERIEL DE BUREAU	113 834,41	-
218300	*EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	10 392 682,28	-
218310	*CTMS HARDWARE	9 022 598,81	-
218400	*EQUIPEMENT DE COMMUNICATION	31 083 718,46	-
218420	*PORTABLES	245 498,96	-
218500	*MATERIEL DE LOGEMENTS	458 678,98	-
218520	*MATERIELS DE CANTINES-CUISIN	71 390,00	-

218580	*AUTRES MATERIELS	105 494,87	-
218700	*MOBILIER DE LOGEMENTS	661 900,97	-
218720	*MOBILIER DE CANTINES	12 258,97	-
218780	*AUTRE MOBIL&EQUIPEMENT SOCIAU	1 002 756,00	-
218790	*AMENAGEMENTS LOGEMENT	6 419 584,70	-
218900	*AGENCEMENTS ET INSTALLATIONS	10 722 651,42	-
218910	*RESEAUX INFORMATIQUES	3 233 352,59	-
218920	*AGENCEMENT INSTALLATION PARKI	240 825,00	-
218931	*CABLE DES REEFERS	4 571 988,68	-
218932	*CHARPENTE POUR REEFERS	640 242,00	-
218933	*BOITE D'ELECTRICITE REEFERS	539 957,48	-
218940	ALIMENTATION ENERGIE REFEER	895 971,60	-
218950	ELECTRIFICATION DE LA ZEP	349 356,00	-
218960	REALISATION CHAPITEAUX	65 345 144,86	-
218970	STATION LAVAGE ZEP	484 398,66	-
21*****	Immobilisations corporelles	2 360 663 952,69	-
232200	*BATIMENTS OUVR SUPER EN COURS	301 200,00	-
232300	*MATERIEL OUTILLAGE EN COURS	3 452 356,27	-
232800	AUTR IMMOBIL CORPOREL EN COURS	2 971 476,65	-
232900	*AGENCEMENTS ET INSTAL EN COUR	-	-
238300	AVANCE & ACOPTES/MAT & OUTILL	13 775 607,86	-
238400	*AVANCES ET ACOMPTES S/INVESTI	113 348,40	-

23*****	Immobilisations en cours	20 613 989,18	-
275100	*DEPOTS A TERME	480 000 000,00	-
275110	*CAUTIONNEMENTS VERSES	870 561,00	-
27*****	Autres immobilisations financières	480 870 561,00	-
280100	AMORTIS.FONDS DE COMMERCE	-	40 500 000,00
2804000	*AMORTISSEMENT LOGICIELS	-	550 409,38
2804100	*AMORT.LOGICIEL SOFWORD	-	29 856 479,07
2812100	AMORT AIRE STOCKAGE ZEP	-	23 779 384,76
2813011	AMORT BATIMENT	-	18 399 515,15
2813016	AMORT REAL SAL ARCHIVE	-	-
2813080	*AMORT .CABINE.SAHARIENNE	-	4 899 312,32
2813090	*AMORTIS.LOGEMENTS DU PERSONNE	-	1 938 150,00
2813100	*AMORTIS.OUVRAGES SUPERSTRUCTU	-	83 021 590,93
2813110	*AMORTI ZONE BETONNAGE	-	13 666 963,89
2813120	*AMOR-VOIES GRUS	-	11 146 880,14
2813130	AMORTI PLATE FORME P/SCANNER	-	28 275,00
2813160	*AMOR CLOTURE TERMINAL CONTENE	-	2 836 636,32
2813190	*AMORTIS.AUTRE OUVRAGE SUPERST	-	951 386,24
2813191	*AMORTISSEMENT PYLONES	-	4 462 614,77
2813270	*AMORTIS.RESEAU ALIM.ENERGIE	-	12 201 603,25
2815101	AMORTISSEMENT RTG	-	207 683 630,09
2815170	*AMORTISSE.INSTALLA.COMPLEXE	-	39 247 481,78

2815172	*AMORT.APPAR.PESE.ELECTRONIQU	-	818 055,86
2815190	AMORTISSEMENT PONT ROULANT	-	2 964 707,89
2815211	AMORTISSEMENT QC	-	321 503 900,59
2815219	AMORT FESTON CABLE	-	2 361 038,83
281524	AMORT STRUCTURE GRUE	-	35 133 760,12
2815240	*AMORTIS CHARIOTS ELEVATEURS	-	204 992 489,93
281525	AMORT.MOTEUR.POMPE HYD..ACCESSOIRE GRUE.	-	3 380 628,84
2815260	*AMORTISSEMENT MATERIEL ATELIE	-	845 734,38
2815270	*AMOR.MAT LUTTE CONTRE INCENDI	-	116 900,50
2815290	*AMORTISSEMENT BENNES ET TREMI	-	480 747,99
2815320	*AMORT.POSTE TRANSFOR.ENERGIE	-	24 861 716,77
2815380	*AMORTISSEMENT MAT&OUTIA DIVER	-	5 960 815,73
2818100	*AMORTIS.MATERIEL AUTOMOBILE	-	6 290 427,48
2818110	*AMORTIS.VEHICULES TOURISMES	-	12 879 209,99
2818170	*AMORS TRACTEUR RO RO	-	43 071 039,93
2818171	*AMORTIS.TRACTEURS T.M	-	37 720 800,00
2818180	*AMORT.REMORQUE RO RO	-	12 149 557,30
2818181	*AMORTIS.REMORQUES T.M	-	12 086 746,16
2818190	*AMORTIS.MATER.TRANSPORT DIVER	-	96 075,00
2818200	*AMORTIS.MOBILIER DE BUREAU	-	3 912 018,31
2818210	*AMORTIS.MATERIEL DE BUREAU	-	113 834,41
2818300	*AMORTISSEMENT EQU.INFORMATIQU	-	7 417 438,96
2818310	*AMORT CTMS HADWARE	-	9 022 598,81

2818400	*AMORTISSEMENT EQU.COMMINICATI	-	27 664 041,27
2818420	*AMORTIS.PORTABLE	-	154 777,74
2818500	*AMORTIS.MATERIEL LOGEMENT	-	399 301,49
2818520	*AMORTIS.MATERIEL CUISINE CANT	-	67 886,50
2818580	*AMORTISSEMENT AUTRES MATERIEL	-	76 794,52
2818700	*AMORTIS.MOBILIERS LOGEMENTS	-	364 651,90
2818720	*AMORTISSEMENT MOBIL.CANTINES	-	9 952,51
2818780	*AMORTIS.AUTRE MOBIL&EQUI SOCI	-	436 652,03
2818790	AMORTIS.AMENAGEMENTS	-	2 567 833,87
2818900	*AMORTIS.AGENC.ET INSTALLAT.	-	6 813 483,22
2818910	*AMORTIS.RESEAUX INFORMATIQUE	-	1 751 294,95
2818920	*AMOTISSEMENT INSTALLATION PAR	-	120 412,50
2818931	AMORT CABLAGE REEFER	-	3 278 769,02
2818932	AMORT CHARPENTE REEFER	-	459 144,98
2818933	AMORT BOITE ELECTRICITE REEFER	-	387 226,65
2818940	AMORT ALIMENT ENERGIE REFEER	-	414 416,15
2818950	AMORTISSEMENT ELECTRIFIC ZEP	-	349 356,00
2818960	AMORT CHAPITEAUX	-	24 882 448,64
2818970	AMORT STATION LAVAGE ZEP	-	87 082,90
28*****	Amortissement des immobilisations	-	1 313 636 083,71
322000	MATERIAUX DE CONSTRUCTION	-	-
322100	*COMBUSTIBLES CARBURANTS LUBRI	1 853 054,36	-
322200	*PRODUIT D' ENTRETIEN	1 047,00	-

322300	*FOURNITURE D'ATELIER	709 515,92	-
322400	*PETIT OUTILLAGE	13 500,00	-
322500	*PIECES RECHANGES MAT.TRANSPOR	-	-
322510	*PIECES RECHANGE MAT.EXPLOITAT	88 587 473,68	-
322530	*PNEUMATIQUES CONSOMMES	793 832,27	-
322600	*FOURNITURES DE BUREAUX	319 583,97	-
322700	*FOURNITURES INFORMATIQUES	293 198,55	-
322900	*FOURNITURES DIVERSES	72 539,76	-
322920	EFFETS VESTIMENTAIRE CONSOMME	546 841,02	-
32*****	Autres approvisionnements	93 190 586,53	-
370100	STOCKS A L'EXTERIEUR ETRANGER	-	-
37*****	Stocks à l'extérieur (en cours de route, en dépôt ou en consignation)	-	-
382000	ACHATS MATERIAUX DE CONSTRUCTI	-	-
382100	ACH.LOCAUX COMBU.CARBU. LUBRIF	-	-
382200	ACHATS LOCAUX PRODUITS D'ENTRE	-	-
382300	ACH.LOCAUX FOURNITURE ATELIER	-	-
382400	ACHATS LOCAUX PETIT OUTILLAGE	-	-
382500	ACH.LOCAUX PIECES RECH.M.TRANS	-	-
382510	ACH.LOCAUX PIECE RECHAN.M.EXPL	-	-
382530	ACHATS LOCAUX PNEUMATIQUES	-	-
382600	ACHAT LOCAUX FOURNITURE BUREAU	-	-
382700	ACH.LOCAUX.FOURNITURE INFORMAT	-	-

382900	ACHATS LOCAUX FOURNITUR.DIVERS	-	-
382920	EFFET VESTIMENTAIRE	-	-
382951	ACH.ETRANG.PIECE RECHANG.EXPLO	-	-
38*****	Achats stockés	-	-
392500	PERTE DE VALEUR S/AUTRES APPRO	-	-
39*****	Pertes de valeur sur stocks et en cours	-	-
401100	*FOURNISSEURS NATIONAUX	-	13 011 622,66
401110	*FOURNISSEURS ETRANGERS	-	-
401200	*CREDITEURS DE SERVICE NATIONA	-	14 134 747,73
401220	*CREDITEURS DE FRAIS DE MISSIO	-	308 418,00
401230	*CREDITEUR DE SEMINAIRE&FORMAT	-	643 701,30
401300	*DETTES ENVERS EPB	-	18 576 641,27
401310	*DETTES ENVERS PORTEK	-	6 032 359,21
404100	*FOURNISSEURS D'INVES.NATIONAU	-	7 052 574,74
404110	FOURNISSEURS D'INVST.ETRANGERS	-	6 700 555,58
404200	*FOURNISSEURS-RETENUES GARANTI	-	709 771,91
408100	FOUR.STOCKS.FACT NON PARVENUE	-	696,53
408200	FOUR.SERVICE.FACT NON PARVENUE	-	300 707,48
409300	AVANCES ET ACOMPTES SUR STOCKS	-	-
409310	AVC & ACPT FOUR STOCK ETRANGER	-	-
409400	*AVANCES SUR SERVICES	210 600,00	-
409800	*CONSIGNATIONS VERSES	27 000,00	-

40*****	Fournisseurs et comptes rattachés	237 600,00	67 471 796,43
411000	*CLIENTS ENTREPRISE NATIONAUX	3 413 740,02	-
411020	*CLIENTS USAGERS PRIVES	109 102 627,07	-
416000	*CLIENTS DOUTEUX	4 119 697,89	-
418100	*FACTURES A ETABLIR	25 383 512,70	-
419210	AVOIR A ETABLIR SUR CLIENTS	-	16 612,55
41*****	Clients et comptes rattachés	142 019 577,68	16 612,55
421000	*REMUNERATIONS PERSONNEL DUES	-	16 074 483,38
421010	*REMUNERATION DES JOURNALIERS	-	743 676,85
421020	*REMUNERATION PRE-EMPLOI	-	13 443,35
421030	*REMUNERATION DUE APPRENTIS	-	-
421100	*SOLDE TOUT COMPTES	-	31 014,37
421800	AUTRES DETTES DUES AU PERSONNE	-	-
422200	COTISATIONS AUX OEUVRES SOCIAL	-	328 911,49
422210	*REG.OEUVRE SOCIALE LOG.SOCIAL	1 593 194,89	-
422220	*REG.OEUVRES SOCIALES CHOMAGE	1 593 194,89	-
422300	RETENUES POUR COMPTE O.S	-	405 600,00
422310	RETENUE PRET ELECTROMENAGER	-	10 691,71
422320	RETENUE PRET MEUBLES	-	-
422330	RETENUE PRET MOTOCYCLE	-	-
423000	PART DES TRAVAILLEURS AUX BENE	-	-
425200	AVANCES S/ FRAIS MISSIONS	-	-

425800	*AVANCES AU PERSONNEL	6 000,00	-
428200	*DETTES PROVISI CONGES PAYES	-	11 945 558,92
42*****	Personnel et comptes rattachés	3 192 389,77	29 553 380,06
431000	*RETENUE DE SECURITE SOCIALE	-	3 934 475,69
431300	COTISATIONS ET AUTRES CAISSES	-	64 334,77
431800	*ORGANISMES SOCIAUX CNAS	-	11 366 262,44
432000	*FRAIS MEDICAUX MGT A REMBOURS	-	-
438100	*COTISAT SOCIALE SUR CONGE PAY	-	2 986 389,73
438600	CHARGES A PAYER COTISAT. SOCIA	-	14 831 679,37
43*****	Organismes sociaux et comptes rattachés	-	33 183 142,00
442800	AUTRE IMPOTS TAXES RET S/TIERS	-	1 023 376,63
444100	ACOMPTES PROVISIONNELLES	-	-
444200	*IMPOTS S/LES BENEFICES SOCIET	-	-
444300	IRCDC DEPOTS A TERME	-	-
444400	PRECOMPTE IBS	33 646 798,64	-
444500	TROP VERSE IRG SUR DIVIDENDES	9 333 000,00	-
444600	TROP VERSE IRG TANTIEME	43 200,00	-
445600	*TVA DEDUCTIBLE S/INVESTISSEME	1 016 015,14	-
445610	*TVA DEDUCTIBLE S/MATIERE&FOUR	1 872 048,80	-
445620	*TVA DEDUCTIBLE S/BIEN&SERVICE	4 330 222,22	-
445630	TVA S/OPERATION BANQUE ET ASSU	599,25	-
445690	PRECOMPTES TVA	-	-

445730	*TVA COLLECTEE S/PREST.SERVICE	-	14 494 841,03
445740	*TVA SUR FACT A ETABLIR	-	3 688 202,70
445790	*TVA A PAYER	-	15 753 108,86
447100	*TAXES S/L'ACTIVITE PROFESSION	-	1 106 020,39
447110	*TAP DUE SUR FACTURE ETABLIR	-	247 326,53
447190	TAP A PAYER	-	2 273 689,23
447200	*IMPOT SUR LE REVENU GLOBAL	-	4 904 403,98
447220	*IRG S/JETONS DE PRESENCE	-	-
447230	IRG SUR INTERESSEMENT	-	-
447240	IRG SUR TANTIEMES	-	-
447241	IRG SUR DIVIDENDES	-	-
447280	*AUTRE RETENUES IRG	-	1 961 093,69
447400	IMPOT FONCIER DU	-	508 320,00
447800	AUTRES IMPOTS EXPLOITATION DUS	-	180 000,00
448200	TAXE D'APPRENTISSAGE	-	2 731 616,54
44*****	Etat, collectivités publiques, organismes internationaux et comptes rattachés	50 241 884,04	48 871 999,58
451100	*CREANCES SUR PORTEK	234 486,29	-
455000	*CPT COURANTS DES ASSOCIES EPB	-	44 163 229,06
455001	*CPT COURANTS ASSOCIES PORTEK	-	164 288,56
455002	C.C.A PORTEK REMBOURSABLE	-	42 208 673,53
457100	DIVIDENDES	-	-
457200	TANTIEMES	-	-

45*****	Groupes et associés	234 486,29	86 536 191,14
462100	CREANCES CESSION IMMOBIL.CORPO	-	-
467000	CREDITEUR DE FRAIS D'ASSURANCE	-	44 868,60
467100	CREDIT.DIVER JETON DE PRESENCE	-	-
467200	*FRAIS CONSEIL ADMINIST&ASSEMB	-	282 357,60
467300	AUTRES CREDITEURS FRAIS DIVERS	-	-
467310	*AUTRES DETENTIONS	-	720,00
467400	FRAIS DIVERS (DONS ET COTISAT)	-	-
467500	*REGLEMENT POUR COMPTE TIERS	-	-
467800	AVANCE POUR COMPTE DES O.S	-	-
468600	CHARGES A PAYER	-	600 000,00
468710	*INTERETS A RECEVOIR	9 147 666,67	-
46*****	Débiteurs divers et créditeurs divers	9 147 666,67	927 946,20
470100	RECETTE EN ATTENTE D'IMPUTATIO	-	-
470200	DEPENSES EN ATTENTE D'IMPUTAT.	-	-
47*****	Comptes transitoires ou d'attente	-	-
481000	Provisions - passifs courants	-	395 788,81
486200	*SERVICES COMPTABILISE D'AVANC	543 612,00	-
486300	FRAIS PERSONNEL CONST D'AVANCE	-	-
486600	*FRAIS DIVERS COMPTAB.D'AVANCE	6 577 035,39	-
48*****	Charges ou produits constatés d'avances et provisions	7 120 647,39	395 788,81
491100	*PROV.DEPRECI.CREANCE.PRIVES	-	12 700 426,41

49*****	Pertes de valeur sur comptes de tiers	-	12 700 426,41
512300	*BANQUE BEA AGENCE 02	1 088 978 244,26	-
512400	*BANQUE BADR DINARS AGENCE 357	21 679 427,05	-
512800	*BANQUE BNP PARIBAS	37 274 080,23	-
512810	*BANQUE BNP PARIBAS EURO	903 738,10	-
518800	INTERET COURUS S/DAT		
51*****	Banque, établissements financiers et assimilés	1 148 835 489,64	-
530200	CAISSE	-	-
53*****	Caisse	-	-
542000	*ACCREDITIFS	6 472 338,16	-
54*****	Régies d'avances et accreditifs	6 472 338,16	-
581000	VIREMETS DE FONDS	-	-
58*****	Virements internes	-	-
602000	MATERIAUX DE CONSTRU. CONSOMME	-	-
602100	COMBUSTIBLE CARBURANT LUBRIFIE	-	-
602200	PRODUITS D' ENTRETIEN CONSOMME	-	-
602300	FOURNITURES D'ATELIERS CONSOMM	-	-
602400	PETIT OUTILLAGE	-	-
602500	PIECES RECHANGE MAT.TRANSPORT	-	-
602510	PIECES RECHANGE MAT.EXPLOITATI	-	-
602530	PNEUMATIQUES CONSOMMES	-	-
602600	FOURNITURE BUREAU CONSOMME	-	-

602700	FOURNITURES INFORMATIQUES	-	-
602900	FOURNITURES DIVERSES	-	-
602920	EFFETS VESTIMENTAIRES CONSOMME	-	-
607100	ELECTRICITE GAZ	-	-
607110	CONSOMMATION EAUX	-	-
608000	Frais accessoires d'achat	-	-
60*****	Achats consommés	-	-
613100	LOCATION MATERIEL	-	-
614000	LOYERS ET CHARGES LOCATIVES	-	-
614900	AUTRE CHARGES LOCATIVES	-	-
615130	ENTRETIEN.REPARATION BATIMENT	-	-
615131	ENTRE&REPAR OUVRAG SPERSTRUCTU	-	-
615132	ENTRET REP BATIMENT SOCIAUX	-	-
615152	ETRE.&REPARATION MAT.OUTILLAGE	-	-
615181	ENTRET& REPARAT.MAT.TRANSPORT	-	-
615182	ENTRET-REPAR-EQUIP-BURE-COMMUN	-	-
615183	ENTRET/REPARATION INSTALLATION	-	-
615800	AUTRE ENTRETIEN ET REPARATION	-	-
616000	ASSURANCES INCENDIES	-	-
616100	ASSURAN RESPONSABILITE CIVILE	-	-
616200	ASSURANCE MATERIEL ROULANT	-	-
616400	ASSURANCES MATERIELS INFORMAR	-	-
616800	ASSURANCES DIVERSES	-	-

618300	FRAIS COLLOQUE,SEMINAIRE CONFÉ	-	-
618400	FRAIS DE TIRAGE ET IMPRESSION	-	-
618500	AUTRES ABONNEMENTS	-	-
618800	AUTRES DOCUMENTATIONS	-	-
61*****	Services extérieurs	-	-
622020	COMMISSIONS SUR SERVICES	-	-
622100	HONORAIRES	-	-
622200	STAGE ET FORMATION	-	-
622210	SEMINAIRES	-	-
622300	REDEVANCES	-	-
622400	FRAIS D'ACTE ET CONTENTIEUX	-	-
623000	ANNONCES ET INSERTIONS	-	-
623100	PUBLICITE LEGALE	-	-
623200	FOIRES ET EXPOSITIONS	-	-
623300	SPONSORING	-	-
623310	PUBLICITE	-	-
623800	AUTRE PUBLICITE	-	-
625000	DEPLACEMENTS ET FRAIS VOYAGE	-	-
625100	DEPLACEMENT:FRAIS DE SEJOUR	-	-
625110	FRAIS DE MISSION LOGISTIQUE	-	-
625200	RECEPTION-FRAIS D'HEBERGEMENT	-	-
625300	RECEPTIONS:AUTRES FRAIS	-	-
626100	TELEPHONE FAX	-	-

626200	ABONNEMENT INTERNET	-	-
626800	AUTRES FRAIS POSTE TELECOMMUNI	-	-
627100	COMMISSIONS DIVERSES	-	-
627200	COMMISSIONS S/OUVERTURE CREDIT	-	-
62*****	Autres services extérieurs	-	-
631000	TRAITEMENTS SALAIRE PERSONNEL	-	-
631002	HEURES SUPPLEMENTAIRES	-	-
631004	PRI	-	-
631005	PCR	-	-
631006	PRC	-	-
631013	PRIME DE POLYVALENCE	-	-
631015	AUTRES PRIMES	-	-
631016	CONGES PAYES	-	-
631100	I.T.P	-	-
631102	IND.AVANCEMENT CARRIERE	-	-
631104	NUISANCES	-	-
631108	INDEMNITE HEURE DE PRISE	-	-
631109	I.E.P	-	-
631113	I.F.S.P	-	-
631117	INDEM PECULE DEPART RETRAITE	-	-
631119	TRANSPORT	-	-
631121	PANIER	-	-
631123	AUTRES INDEMNITES	-	-

631124	I.S.U	-	-
631126	IND ALLOCATION DECES	-	-
631200	GRATIFICATION	-	-
631300	PRESALAIRES	-	-
631400	MEDECINE DE TRAVAIL	-	-
635100	COTISATIONS SOCIALES	-	-
637000	CONTRIBUTION AUX O.S	-	-
637100	CONTRIBUTION A/ACTIVITES SOCIA	-	-
63*****	Charges de personnel	-	-
641400	TAXE SUR L'APPRENTISSAGE	-	-
645100	TAXE ACTIVITE INDUST.& COMMERC	-	-
645200	DROITS D'ENREG.ACTES & MARCHES	-	-
645300	DROITS DE TIMBRES	-	-
645400	IMPOTS FONCIERS	-	-
645500	TAXES PROFIT DOMAINE	-	-
645700	VIGNETTE AUTOMOBILE	-	-
645900	DROITS,IMPOTS ET TAXES DIVERS	-	-
645960	TAXE DE DOMICILIATION	-	-
64*****	Impôts, taxes et versements assimilés	-	-
651000	REDEVANCES P/CONCESSIONS	-	-
652210	MOINS VALUES IMMO-CORPORELLE	-	-
653100	JETONS DE PRESENCE	-	-

656100	AMENDES ET PENALITES	-	-
656300	COTISATIONS ET DONS	-	-
658000	FRAIS DE CONSEILS ET ASSEMBLEE	-	-
658200	AUTRE CHARGE GESTION COURANTE	-	-
658900	CHARGES DIVERSES GESTION COURA	-	-
65*****	Autres charges opérationnelles	-	-
666000	PERTE DE CHANGE	-	-
66*****	Charges financières	-	-
6811201	AMORT.FONDS DE COMMERCE	-	-
6811204	DOTATION AUX AMORT.LOGICIELS	-	-
6811212	DOTATION.AMORT.AGENCEM.AMENAGE	-	-
6811213	DOTATIO AUX AMORT CONSTRUCTION	-	-
6811215	DOTATION AMORTIS INSTA.TECHNIQ	-	-
6811218	DOTATI.AMORT.AUTRE.IMMOB.CORPO	-	-
681200	DOTAT.PROVI.ACTIF NON COURANT	-	-
685100	DOTAT.PROVI.PASSIF COURANT		
685200	PERTE DE VALEUR -ACTIF COURANT	-	-
68*****	Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur	-	-
692000	IMPOSITION DIFFEREE ACTIF	-	-
693000	IMPOSITION DIFFEREE PASSIF	-	-
695100	I.B.S	-	-
69*****	Impôts sur les résultats et assimilés	-	-

706102	ENTREPOSAGE	-	-
706103	SCELLEMENT TCS	-	-
706111	TRAITEMENT FRIGORIFIQUE	-	-
706113	ENTREPOSAGE ZEP	-	-
706114	ENTREPOSAGE VIDE TB	-	-
706401	DEBARQUEMENT	-	-
706402	EMBARQUEMENT	-	-
706404	NETTOYAGES ET BALAYAGES	-	-
706410	LOCATIONS ENGINES	-	-
706411	RELEVAGE LO/LO	-	-
706420	DEPOTAGE / EMPOTAGE	-	-
706430	PRESTATION LOGISTIQUE TRANSIT	-	-
706440	TRANSPORT T P M	-	-
706450	AUTRES PRESTATIONS LOGISTIQUES	-	-
706460	RAPPROCHEMENT AU NAVIRE	-	-
706461	RAPPROCHEMENT AUX NAVINES TB	-	-
706700	EXTRA FRAIS	-	-
706810	LO-LO MISE A DISPO	-	-
70*****	Ventes de marchandises et de produits fabriqués, ventes de prestations de service et produit	-	-
752210	P.VALUE IMMOBILISATION CORPORE	-	-
754000	Quotes-parts de subventions d'	-	-
757200	INDEMNITES D'ASSURANCE RECUES	-	-

758100	PROD/CAHIER DES CHARG & PENALI	-	-
758200	AUTRE PRODUIT GESTION COURANTE	-	-
758900	PRODUITS DIVERS DE GESTION COU	-	-
75*****	Autres produits opérationnels	-	-
762000	INTERETS SUR D.A.T	-	-
766000	GAINS DE CHANGES	-	-
76*****	Produits financiers	-	-
781100	REPRIS PROV ACTIF NON COURANT	-	-
785100	REPRISE PROVI ACTIF COURANT	-	-
785200	REPRI.PERTES VAL. ACTIF COURAN	-	-
78*****	Reprise sur pertes de valeur et provisions	-	-
TOTAL GENERAL		4 533 424 209,63	4 533 424 209,62

Annexe N°12 : Bilan (actif) avant inventaire

Port Bejaia Nouveau Quai BEJAIA
N° D'IDENTIFICATION:000406018473045
EXERCICE : 2018
PERIODE : 01.01.2018 au 31.12.2018

LIBELLE	BRUT	AMO/PROV	NET	NET 2017
ACTIFS NON COURANTS				
Ecart d'acquisition-goodwill positif ou négatif				
Immobilisations incorporelles	192 767 525,07	81 114 787,45	111 652 737,62	121 557 036,62
Immobilisations corporelles			-	
Terrains	8 616 000,00		8 616 000,00	8 616 000,00
Bâtiments	514 577 079,68	205 886 463,98	308 690 615,70	332 174 399,67
Autres immobilisations corporelles	2 286 692 136,11	1 242 892 554,99	1 043 799 581,12	777 144 357,75
Immobilisations en concession				
Immobilisations encours	42 318 367,55		42 318 367,55	20 613 989,18
Immobilisations financières			-	
Titres mis en équivalence				
Autres participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres actifs financiers non courants	480 870 561,00		480 870 561,00	480 870 561,00
Impôts différés actif	17 761 155,32		17 761 155,32	11 212 629,65
TOTAL ACTIF NON COURANT	3 543 602 824,74	1 529 893 806,42	2 013 709 018,31	1 752 188 973,89
ACTIF COURANT				
Stocks et encours	108 961 239,64	5 831 190,87	103 130 048,77	93 190 586,52

Créances et emplois assimilés				
Clients	140 633 582,88	1 280 000,00	139 353 582,88	129 319 151,27
Autres débiteurs	15 163 808,24		15 163 808,24	19 932 790,11
Impôts et assimilés	64 174 952,40		64 174 952,40	50 241 884,04
Autres créances et emplois assimilés	-		-	
Disponibilités et assimilés				
Placements et autres actifs financiers courants				
Trésorerie	1 024 347 836,46		1 024 347 836,46	1 155 307 827,79
TOTAL ACTIF COURANT	1 353 281 419,63	7 111 190,87	1 346 170 228,76	1 447 992 239,73
TOTAL GENERAL ACTIF	4 896 884 244,38	1 537 004 997,29	3 359 879 247,08	3 200 181 213,62

Annexe N°13 : Bilan (passif) avant inventaire

Port Bejaia Nouveau Quai BEJAIA
N° D'IDENTIFICATION:000406018473045
EXERCICE : 2018
PERIODE : 01.01.2018 au 31.12.2018

LIBELLE	2018	2017
---------	------	------

CAPITAUX PROPRES		
Capital émis	500 000 000,00	500 000 000,00
Capital non appelé		
Primes et réserves - Réserves consolidés (1)	1 439 542 358,33	1 349 329 597,60
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence (1)		
Résultat net - Résultat net du groupe (1)	759 830 251,93	801 949 821,85
Autres capitaux propres - Report à nouveau	458 733,25	201 672,13
Part de la société consolidante (1)		
Part des minoritaires (1)		
TOTAL I	2 699 831 343,51	2 651 481 091,58
PASSIFS NON-COURANTS		
Emprunts et dettes financières	191 159 893,11	266 797 873,26
Impôts (différés et provisionnés)	3 510 000,00	1 552 398,02
Autres dettes non courantes		
Provisions et produits constatés d'avance	14 833 949,16	13 392 994,01
TOTAL II	209 503 842,27	281 743 265,29
PASSIFS COURANTS:		
Fournisseurs et comptes rattachés	116 222 456,94	67 471 796,43
Impôts	160 430 994,73	45 117 006,41
Autres dettes	173 890 609,62	154 368 053,92
Trésorerie passif		

TOTAL III	450 544 061,30	266 956 856,76
TOTAL GENERAL PASSIF (I+II+III)	3 359 879 247,08	3 200 181 213,62

Annexe N°14

Port Bejaia Nouveau Quai BEJAIA
N° D'IDENTIFICATION:000406018473045

EXERCICE : 2018

PERIODE : 01.01.2018 AU 31.12.2018

LIBELLE	2018	2017
Ventes et produits annexes	2 062 420 222,40	1 947 668 776,80
Variation stocks produits finis et en cours		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
I-PRODUCTION DE L'EXERCICE	2 062 420 222,40	1 947 668 776,80
Achats consommés	- 97 125 645,41	- 97 404 952,00
Services extérieurs et autres consommations	- 110 088 808,26	- 148 598 733,92
II-CONSOMMATION DE L'EXERCICE	- 207 214 453,67	- 246 003 685,92
III-VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION (I-II)	1 855 205 768,73	1 701 665 090,88
Charges de personnel	- 488 231 204,73	- 418 728 197,09
Impôts, taxes et versements assimilés	- 27 063 026,23	- 33 250 357,25
IV-EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	1 339 911 537,78	1 249 686 536,54

Autres produits opérationnels	15 865 868,09	11 114 178,88
Autres charges opérationnelles	- 96 901 090,73	- 81 400 752,32
Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeurs	- 227 992 529,44	- 240 910 348,48
Reprise sur pertes de valeur et provisions	13 193 777,02	20 002 223,82
V- RESULTAT OPERATIONNEL	1 044 077 562,72	958 491 838,45
Produits financiers	19 908 711,59	14 421 689,31
Charges financières	- 25 207 276,12	- 770 716,75
IV-RESULTAT FINANCIER	- 5 298 564,53	13 650 972,56
IV-RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOTS (V+VI)	1 038 778 998,19	972 142 811,01
Impôts exigibles sur résultats ordinaires	- 283 539 669,95	- 169 872 059,40
Impôts différés (Variations) sur résultats ordinaires	4 590 923,69	- 320 929,76
TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	2 111 388 579,10	1 993 206 868,81
TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES	- 1 351 558 327,17	- 1 191 257 046,96
VIII-RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES	759 830 251,93	801 949 821,85
Eléments extraordinaires (produits) (à préciser)		
Eléments extraordinaires (charges) (à préciser)		
IX-RESULTAT EXTRAORDINAIRE		
X-RESULTAT NET DE L'EXERCICE	759 830 251,93	801 949 821,85

Annexe N°1 : présentation du bilan actif

ACTIF	N			N-1
	Brut	Amort-prov	Net	Net
ACTIF NON COURANTS				
Ecart d'acquisition				
Immobilisation incorporall				
Immobilisation corporelles				
Terrains				
Batiments				
Autres immob corporal				
Immobilisation en concession				
Immobilisation en cours				
Immobilisation financiere				
Titers mis en equivalence				
Autre participation et créances rattachées				
Autre titres immobilises				
prêts et autres actif fin.non courant				
Autres chg différés +1AN				
TOTAL ACTIF NON COURANT				
Stocks et encours				
Créance et emploi assimilé				
Client				
Autre débiteurs				
Impôts et assimilés				
Autre créance et emploi Assimilé				
Disponibilités et assimilés				
Placement et autre actif fin. Courant				
Trésorerie				
TOTAL ACTIF COURANT				
TOTAL ACTIF				

Annexe N°2 : présentation du bilan passif

PASSIF	N	N-1
CAPITAUX PROPRES		
Capital émis(ou compte de l'exploitant)		
Capital non appelé		
Primes et réserves-Réserves consolidées		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence (1)		
Résultat net-R N part du group(1)		
Autre CP –Report à nouveau		
Part de la société consolidant		
Part des minoritaires(1)		
TOTAL I		
PASSIFS NON – COURANTS		
Emprunts et dettes financières		
Impôts (différés et provisionnés)		
Autres dettes non courants		
Provision et produit constatés d'avance		
TOTAL PASSIFS NON COURANTS II		
PASSIFS COURANTS		
Fournisseurs et comptes rattachés		
Impôts		
Autres dettes		
Trésorerie passif		
TOTAL PASSIFS COURANTS III		
TOTAL GENERAL PASSIF		

Annexe N°3 : présentation du compte de résultat

INTITULE	N	N-1
Chiffre d'affaires		
Variation stocks produits finis et encours		
Production immobilisée		
Subvention d'exploitation		
I- PRODUCTION DE L'EXERCICE		
Achats consommés		
Services extérieurs et autres consommations		
II- CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE		
III- VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION (I-II)		
Charges de personnel		
Impôts, taxes et versements assimilés		
IV- EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION		
Autres produits opérationnels		
Autres charges opérationnelles		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Reprise sur perte de valeur et provisions		
V- RESULTAT OPERATIONNEL		
Produit financiers		
Charges financières		
VI- RESULTAT FINANCIER		
VII- RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOTS (V+VI)		
Impôts exigibles sur résultats ordinaires		
Impôts différés (Variations) sur résultats ordinaires		
TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES		
TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES		
VIII- RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES		
Éléments extraordinaires (Produits) (à préciser)		
Éléments extraordinaires (Charges) (à préciser)		
IX- RESULTAT EXTRAORDINAIRE		
X- RESULTAT NET DE L'EXERCICE		
Part dans les résultats nets des sociétés mise en équivalence (1)		
XI- RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE (1)		
Dont part des minoritaires (1)		
Part du groupe (1)		

Annexe N°4 : tableau de flux de trésorerie

INTITULE	Exercice N	Exercice N-1
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelle :		
Encaissement reçus des clients		
Somme versées aux fournisseurs et au personnel		
Intérêts et autre frais financière payés		
Impôt sur le résultat payes +autres impôt		
Décaissement des dettes sociales		
Encaissement subventions d'exploitation		
Décaissement pour comptes +opérations de groupe		
Cautionnements versées en garanties		
Flux de trésorerie avant éléments extraordinaires		
Flux de trésorerie lie a des éléments extraordinaires (à préciser)		
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles(A)		
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Décaissement sur acquisition d'immobilisations corporelles ou		
Encaissement sur cession d'immobilisation corporelles ou		
Décaissement sur acquisition d'immobilisation financière		
Encaissement sur cession d'immobilisation financière		
Intérêts encaisses sur placements financiers		
Dividendes et quote-part de résultat reçus		
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement (B)		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		
Encaissement suite à l'émission d'actions		
dividendes et distributions effectues		
encaissements provenant d'emprunts		
remboursement d'emprunts ou autres dettes assimilés		
placement et autres actifs financier courants		
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement (C).		
Incidences des variations des taux de change sur liquidités et quasi-Liquidités		
Variation de trésorerie de la période (A+B+C)		
Virement interne (transfert inter-unités et autres alimentations)		
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		
Variation de trésorerie de la période		
Rapprochement avec le résultat comptable		

Annexe N°5 : tableau de variation des capitaux propres

Code	Libellé	Capital social	Prime d'émission	Ecart évaluat°	Ecart réévaluat°	Réserves et résultat
0	Solde au 31/12/2011					
1	Changement de méthode comptable					
2	Correction d'erreur significative					
3	Réévaluation des immobilisat°					
4	Profit ou perte non comptabilises dans le compte de résultat					
5	Dividendes payés					
6	Augmentation de capital					
7	Résultat net de l'exercice					
0	Solde au 31/12/2012					
1	Changement de méthode comptable					
2	Correction d'erreur significative					
3	Réévaluation des immobilisat°					
4	Profit ou perte non comptabilises dans le compte de résultat					
5	Dividendes payés					
6	Augmentation de capital					
7	Résultat net de l'exercice					
	Solde au 31 /12/2012					

Annexe N°6

BEJAIA MEDITERRANEAN TERMINAL

Port Bejaia Nouveau Quai BEJAIA

N° D'IDENTIFICATION:000406018473045

EXERCICE : 2018

PERIODE : 01.01.2018 au 31.12.2018

=

BALANCE GENERALE - AVANT INVENTAIRE -

COMPTE	LIBELLE	REOUVERTURE		MOUVEMENT	
		DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT
101000	*APPORTS APPELES LIBERE L'ETAT	-	255 000 000,00	-	-
101300	*APPORT APPELE LIBERES SOC.PRI	-	245 000 000,00	-	-
106100	*RESERVES LEGALES	-	30 000 000,00	-	-
106210	*BENEF.TAXE.TAUX.REDUIT N-2	-	9 720 000,00	-	-
106220	*BENEFICE TAXE TAUX REDUIT N-	-	178 375 200,00	-	-
106230	*RESERVES REGLEMENTEES	-	128 855 397,60	-	-
106500	*RESERVES FACULTATIVES	-	1 002 379 000,00	-	90 212 760,73
10*****	Capital, réserves et assimilés	-	1 849 329 597,60	-	90 212 760,73
110000	*RESULTAT INSTANCE AFFECTATION	-	201 672,13	201 672,13	458 733,25
11*****	Report à nouveau	-	201 672,13	201 672,13	458 733,25
12	RESULTAT DE L'EXERCICE	-	801 949 821,85	801 949 821,85	-
12*****	RESULTAT DE L'EXERCICE	-	801 949 821,85	801 949 821,85	-
131000	*SUBVENTIONS D'INVESTIS RECUES	-	8 273 619,15	-	-
131700	*SUBV.INVEST.INSCRIT.PROD.EXCE	6 906 485,87	-	683 566,62	-
133000	IMPÔTS DIFFERES ACTIF	11 212 629,65	-	-	8 582 712,67
134000	IMPÔTS DIFFERES PASSIF	-	1 552 398,02	1 552 398,02	-
13*****	Produits et charges différés hors cycle d'exploitation	18 119 115,53	9 826 017,17	2 235 964,64	8 582 712,67
153000	PROVISION PECULE DE RETRAITE	-	11 928 298,93	-	-
158000	*PROVISIONS P.PERTES PROBABLES	-	97 561,80	97 561,80	0,00
15*****	Provisions pour charges- passifs non courants	-	12 025 860,73	97 561,80	0,00

168010	*DETTES REMBOURSABLES EPB	-	132 489 687,17	44 163 229,06	-	
168011	*DETTES REMBOURSABLES PORTEK	-	126 626 020,60	47 575 634,75	16 100 883,65	
16*****	Emprunts et dettes assimilés	-	259 115 707,76	91 738 863,80	16 100 883,65	
171101	D.L.T RATTACHEES AU GROUPE EPB	-	3 917 904,40	-	-	
171102	D.L.T RATTACHEES GROUPE PORTEK	-	3 764 261,09	-	-	
17*****	Dettes rattachées à des participations	-	7 682 165,50	-	-	
201000	*FONDS DE COMMERCE	162 000 000,00	-	-	-	
204000	LOGICIELS	607 446,00	-	303 600,00	-	
204010	*CTMS SOFTWARE	29 856 479,07	-	-	-	
20*****	Immobilisations incorporelles	192 463 925,07	-	303 600,00	-	1
211000	*TERRAINS DE CONSTRUCTION	8 616 000,00	-	-	-	
212101	AIRE DE STOCKAGE ZEP	71 338 154,23	-	-	-	
213011	BATIMENT	45 566 987,49	-	-	-	
213016	SALE D'ARCHIVE ET ESCALIER SEC		-	2 258 767,25	-	
213080	*CABINE SAHARIENNE	7 976 399,40	-	-	-	
213090	*LOGEMENTS DU PERSONNEL	7 884 000,00	-	-	-	
213100	*CHAUSSÉES ET TERRES PLEINS	237 204 545,54	-	-	-	
213110	*BETONNAGE ZONE A CONTENAIRES	49 698 050,46	-	-	-	
213120	*VOIES DE GRUES	31 848 228,97	-	-	-	
213130	PLATE FORME P/SCANNER MOBILE	208 800,00	-	-	-	
213160	*CLOTURES	7 456 027,14	-	-	-	
213190	*AUTRE OUVRAGES SUPERSTRUCTURE	2 559 849,32	-	-	-	
213191	*PYLONES	12 903 946,33	-	2 811 600,00	-	
213270	*RESEAUX ALIMENTATION ENERGIE	34 861 723,56	-	-	-	
215140	*INSTALLATION FRIGORIFIQUE	24 590 065,22	-	-	-	
215170	*INSTALLATION COMPLEXE RTG	39 247 481,78	-	-	-	
215172	*APPAREIL DE PESEE ELECTRONIQU	1 363 426,44	-	-	-	
215190	PONT ROULANT	7 905 887,69	-	-	-	
2152011	EQUIPEMENT QC	435 292 742,08	-	-	-	
2152101	RTG	381 709 943,16	-	207 613 254,75	-	

215221	STRUCTURE GRUE MOBILE	149 904 043,19	-	124 412 083,44	-	
215222	MOTEUR.POMP.HYDRAULIQ ET ACCESSOIRES GRUE MOBILE	4 142 803,56	-	66 991 121,86	-	
215240	*CHARIOTS ELEVATEURS	13 439 892,43	-	-	-	
215241	SPREADER (CONTENAIRE VIDES)	114 275 199,52	-	-	-	
215242	*REACH STEAKER	149 215 658,47	-	-	-	
215260	*MATERIEL D'ATELIER	1 905 409,94	-	318 134,76	128 002,54	
215270	*MAT.PRODUIT LUTTE CONTRE INCE	157 794,95	-	-	-	
215290	*BENNES ET TREMIES	834 240,00	-	-	-	
215320	*POSTE TRANSFORMATEUR ENERGIE	55 555 705,61	-	972 972,00	-	
215380	*MATERIEL ET OUTILLAGES DIVER	11 135 746,51	-	14 394,60	69 414,60	
218100	*MATERIEL DE TRANSPORT	12 799 660,51	-	-	-	
218110	*VEHICULES TOURISMES	16 284 060,00	-	-	-	
218170	*TRACTEURS PORTUAIRE RO RO	79 482 970,48	-	23 735 576,51	-	
218171	*TRACTEURS T.M	130 176 000,00	-	-	-	
218180	*REMORQUES PORTUAIRES RO RO	22 852 241,58	-	11 112 863,94	1 580 325,70	
218181	*REMORQUES T.M	38 040 923,08	-	1 815 390,55	-	
218190	*MATERIEL DE TRANSPORTS DIVERS	109 800,00	-	-	-	
218200	*MOBILIER DE BUREAU	5 505 258,35	-	181 864,20	50 229,24	
218210	*MATERIEL DE BUREAU	113 834,41	-	10 440,00	750,00	
218300	*EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	10 392 682,28	-	978 416,04	731 409,22	
218310	*CTMS HARDWARE	9 022 598,81	-	-	-	
218400	*EQUIPEMENT DE COMMUNICATION	31 083 718,46	-	111 230,76	2 160,00	
218420	*PORTABLES	245 498,96	-	258 480,00	2 280,00	
218500	*MATERIEL DE LOGEMENTS	458 678,98	-	-	-	
218520	*MATERIELS DE CANTINES-CUISIN	71 390,00	-	-	-	
218580	*AUTRES MATERIELS	105 494,87	-	-	18 000,00	
218700	*MOBILIER DE LOGEMENTS	661 900,97	-	-	-	
218720	*MOBILIER DE CANTINES	12 258,97	-	-	-	
218780	*AUTRE MOBIL&EQUIPEMENT SOCIAU	1 002 756,00	-	110 100,00	-	
218790	*AMENAGEMENTS LOGEMENT	6 419 584,70	-	-	-	
218900	*AGENCEMENTS ET INSTALLATIONS	10 722 651,42	-	1 418 734,97	126 680,12	

218910	*RESEAUX INFORMATIQUES	3 233 352,59	-	228 840,00	-	
218920	*AGENCEMENT INSTALLATION PARKI	240 825,00	-	-	-	
218931	*CABLE DES REEFERS	4 571 988,68	-	-	-	
218932	*CHARPENTE POUR REEFERS	640 242,00	-	-	-	
218933	*BOITE D'ELECTRICITE REEFERS	539 957,48	-	-	-	
218940	ALIMENTATION ENERGIE REFEER	895 971,60	-	-	-	
218950	ELECTRIFICATION DE LA ZEP	349 356,00	-	-	-	
218960	REALISATION CHAPITEAUX	65 345 144,86	-	6 576 248,89	-	
218970	STATION LAVAGE ZEP	484 398,66	-	-	-	
21*****	Immobilisations corporelles	2 360 663 952,69	-	451 930 514,52	2 709 251,42	2 8
232200	*BATIMENTS OUVR SUPER EN COURS	301 200,00	-	5 919 931,87	5 069 647,25	
232300	*MATERIEL OUTILLAGE EN COURS	3 452 356,27	-	433 517 608,29	411 944 714,54	
232800	AUTR IMMOBIL CORPOREL EN COURS	2 971 476,65	-	30 401 525,40	31 120 325,40	
232900	*AGENCEMENTS ET INSTAL EN COUR	-	-	720,00	720,00	
238300	AVANCE & ACOPTES/MAT & OUTILL	13 775 607,86	-	367 172 337,74	367 172 337,74	
238400	*AVANCES ET ACOMPTE S/INVESTI	113 348,40	-	-	-	
23*****	Immobilisations en cours	20 613 989,18	-	837 012 123,30	815 307 744,93	
275100	*DEPOTS A TERME	480 000 000,00	-	240 000 000,00	240 000 000,00	
275110	*CAUTIONNEMENTS VERSES	870 561,00	-	-	-	
27*****	Autres immobilisations financières	480 870 561,00	-	240 000 000,00	240 000 000,00	4
280100	AMORTIS.FONDS DE COMMERCE	-	40 500 000,00	-		
2804000	*AMORTISSEMENT LOGICIELS	-	550 409,38	-		
2804100	*AMORT.LOGICIEL SOFWORD	-	29 856 479,07	-		
2812100	AMORT AIRE STOCKAGE ZEP	-	23 779 384,76	-		
2813011	AMORT BATIMENT	-	18 399 515,15	-		
2813016	AMORT REAL SAL ARCHIVE	-	-	-		
2813080	*AMORT .CABINE.SAHARIENNE	-	4 899 312,32	-		
2813090	*AMORTIS.LOGEMENTS DU PERSONNE	-	1 938 150,00	-		
2813100	*AMORTIS.OUVRAGES SUPERSTRUCTU	-	83 021 590,93	-		
2813110	*AMORTI ZONE BETONNAGE	-	13 666 963,89	-		
2813120	*AMOR-VOIES GRUS	-	11 146 880,14	-		
2813130	AMORTI PLATE FORME P/SCANNER	-	28 275,00	-		

2813160	*AMOR CLOTURE TERMINAL CONTENE	-	2 836 636,32	-		
2813190	*AMORTIS.AUTRE OUVRAGE SUPERST	-	951 386,24	-		
2813191	*AMORTISSEMENT PYLONES	-	4 462 614,77	-		
2813270	*AMORTIS.RESEAU ALIM.ENERGIE	-	12 201 603,25	-		
2815101	AMORTISSEMENT RTG	-	207 683 630,09	-		
2815170	*AMORTISSE.INSTALLA.COMPLEXE	-	39 247 481,78	-		
2815172	*AMORT.APPAR.PESEE.ELECTRONIQU	-	818 055,86	-		
2815190	AMORTISSEMENT PONT ROULANT	-	2 964 707,89	-		
2815211	AMORTISSEMENT QC	-	321 503 900,59	-		
2815219	AMORT FESTON CABLE	-	2 361 038,83	-		
281524	AMORT STRUCTURE GRUE	-	35 133 760,12	-		
2815240	*AMORTIS CHARIOTS ELEVATEURS	-	204 992 489,93	-		
281525	AMORT.MOTEUR.POMPE HYD..ACCESSOIRE GRUE.	-	3 380 628,84	-		
2815260	*AMORTISSEMENT MATERIEL ATELIE	-	845 734,38	92 367,53		
2815270	*AMOR.MAT LUTTE CONTRE INCENDI	-	116 900,50	-		
2815290	*AMORTISSEMENT BENNES ET TREMI	-	480 747,99	-		
2815320	*AMORT.POSTE TRANSFOR.ENERGIE	-	24 861 716,77	-		
2815380	*AMORTISSEMENT MAT&OUTIA DIVER	-	5 960 815,73	36 627,01		
2818100	*AMORTIS.MATERIEL AUTOMOBILE	-	6 290 427,48	-		
2818110	*AMORTIS.VEHICULES TOURISMES	-	12 879 209,99	-		
2818170	*AMORS TRACTEUR RO RO	-	43 071 039,93	-		
2818171	*AMORTIS.TRACTEURS T.M	-	37 720 800,00	-		
2818180	*AMORT.REMORQUE RO RO	-	12 149 557,30	1 369 615,62		
2818181	*AMORTIS.REMORQUES T.M	-	12 086 746,16	-		
2818190	*AMORTIS.MATER.TRANSPORT DIVER	-	96 075,00	-		
2818200	*AMORTIS.MOBILIER DE BUREAU	-	3 912 018,31	42 162,89		
2818210	*AMORTIS.MATERIEL DE BUREAU	-	113 834,41	750,00		
2818300	*AMORTISSEMENT EQU.INFORMATIQU	-	7 417 438,96	730 556,67		
2818310	*AMORT CTMS HADWARE	-	9 022 598,81	-		
2818400	*AMORTISSEMENT EQU.COMMINICATI	-	27 664 041,27	2 160,00		
2818420	*AMORTIS.PORTABLE	-	154 777,74	1 567,50		
2818500	*AMORTIS.MATERIEL LOGEMENT	-	399 301,49	-		
2818520	*AMORTIS.MATERIEL CUISINE CANT	-	67 886,50	-		
2818580	*AMORTISSEMENT AUTRES MATERIEL	-	76 794,52	17 250,00		
2818700	*AMORTIS.MOBILIERS LOGEMENTS	-	364 651,90	-		
2818720	*AMORTISSEMENT MOBIL.CANTINES	-	9 952,51	-		
2818780	*AMORTIS.AUTRE MOBIL&EQUI SOCI	-	436 652,03	-		

2818790	AMORTIS.AMENAGEMENTS	-	2 567 833,87	-		
2818900	*AMORTIS.AGENC.ET INSTALLAT.	-	6 813 483,22	108 475,07		
2818910	*AMORTIS.RESEAUX INFORMATIQUE	-	1 751 294,95	-		
2818920	*AMOTISSEMENT INSTALLATION PAR	-	120 412,50	-		
2818931	AMORT CABLAGE REEFER	-	3 278 769,02	-		
2818932	AMORT CHARPENTE REEFER	-	459 144,98	-		
2818933	AMORT BOITE ELECTRICITE REEFER	-	387 226,65	-		
2818940	AMORT ALIMENT ENERGIE REFEER	-	414 416,15	-		
2818950	AMORTISSEMENT ELECTRIFIC ZEP	-	349 356,00	-		
2818960	AMORT CHAPITEAUX	-	24 882 448,64	-		
2818970	AMORT STATION LAVAGE ZEP	-	87 082,90	-		
281900	AMORTISSEMENT P/S	-		-		
28*****	Amortissement des immobilisations	-	1 313 636 083,71	2 401 532,29	-	
322000	MATERIAUX DE CONSTRUCTION	-	-	296 835,60	296 835,60	
322100	*COMBUSTIBLES CARBURANTS LUBRI	1 853 054,36	-	25 359 176,12	24 300 480,44	
322200	*PRODUIT D' ENTRETIEN	1 047,00	-	495 554,76	486 836,76	
322300	*FOURNITURE D'ATELIER	709 515,92	-	2 512 738,73	2 390 043,35	
322400	*PETIT OUTILLAGE	13 500,00	-	317 383,89	244 291,89	
322500	*PIECES RECHANGES MAT.TRANSPOR	-	-	211 738,56	211 738,56	
322510	*PIECES RECHANGE MAT.EXPLOITAT	88 587 473,68	-	53 791 625,24	43 200 324,64	
322530	*PNEUMATIQUES CONSOMMES	793 832,27	-	15 187 349,63	10 905 831,14	
322600	*FOURNITURES DE BUREAUX	319 583,97	-	1 697 786,94	1 845 850,85	
322700	*FOURNITURES INFORMATIQUES	293 198,55	-	424 704,85	430 506,72	
322900	*FOURNITURES DIVERSES	72 539,76	-	2 917 950,99	2 983 407,09	
322920	EFFETS VESTIMENTAIRE CONSOMME	546 841,02	-	4 112 521,92	4 389 267,07	
32*****	Autres approvisionnements	93 190 586,53	-	107 325 367,23	91 685 414,11	1
370100	STOCKS A L'EXTERIEUR ETRANGER	-	-		-	
37*****	Stocks à l'extérieur (en cours de route, en dépôt ou en consignation)	-	-	-	-	
382000	ACHATS MATERIAUX DE CONSTRUCTI	-	-	296 835,60	296 835,60	
382100	ACH.LOCAUX COMBU.CARBU. LUBRIF	-	-	25 359 176,11	25 359 176,11	
382200	ACHATS LOCAUX PRODUITS D'ENTRE	-	-	495 554,76	495 554,76	
382300	ACH.LOCAUX FOURNITURE ATELIER	-	-	2 512 738,73	2 512 738,73	

382400	ACHATS LOCAUX PETIT OUTILLAGE	-	-	317 383,89	317 383,89
382500	ACH.LOCAUX PIECES RECH.M.TRANS	-	-	211 738,56	211 738,56
382510	ACH.LOCAUX PIECE RECHAN.M.EXPL	-	-	28 461 798,05	28 461 798,05
382530	ACHATS LOCAUX PNEUMATIQUES	-	-	15 187 349,63	15 187 349,63
382600	ACHAT LOCAUX FOURNITURE BUREAU	-	-	1 697 786,94	1 697 786,94
382700	ACH.LOCAUX.FOURNITURE INFORMAT	-	-	424 704,85	424 704,85
382900	ACHATS LOCAUX FOURNITUR.DIVERS	-	-	2 917 950,99	2 917 950,99
382920	EFFET VESTIMENTAIRE	-	-	4 112 521,92	4 112 521,92
382951	ACH.ETRANG.PIECE RECHANG.EXPLO	-	-	25 329 827,18	25 329 827,18
38*****	Achats stockés	-	-	107 325 367,21	107 325 367,21
392500	PERTE DE VALEUR S/AUTRES APPRO	-	-	-	-
39*****	Pertes de valeur sur stocks et en cours	-	-	-	-
401100	*FOURNISSEURS NATIONAUX	-	13 011 622,66	111 765 586,69	99 463 307,11
401110	*FOURNISSEURS ETRANGERS	-	-	9 809 824,13	9 809 824,13
401200	*CREDITEURS DE SERVICE NATIONA	-	14 134 747,73	63 980 847,44	57 324 050,98
401220	*CREDITEURS DE FRAIS DE MISSIO	-	308 418,00	2 478 237,45	2 261 919,45
401230	*CREDITEUR DE SEMINAIRE&FORMAT	-	643 701,30	4 381 143,45	3 737 442,15
401300	*DETTES ENVERS EPB	-	18 576 641,27	146 256 671,47	148 832 231,35
401310	*DETTES ENVERS PORTEK	-	6 032 359,21	22 467 258,08	16 434 898,86
404100	*FOURNISSEURS D'INVES.NATIONAU	-	7 052 574,74	153 034 523,56	148 207 219,66
404110	FOURNISSEURS D'INVST.ETRANGERS	-	6 700 555,58	343 700 846,09	412 892 428,99
404200	*FOURNISSEURS-RETENUES GARANTI	-	709 771,91	525 502,37	428 528,71
408100	FOUR.STOCKS.FACT NON PARVENUE	-	696,53	696,53	-
408200	FOUR.SERVICE.FACT NON PARVENUE	-	300 707,48	300 707,48	-
409300	AVANCES ET ACOMPTES SUR STOCKS	-	-	9 100 613,17	9 100 613,17
409310	AVC & ACPT FOUR STOCK ETRANGER	-	-	30 260 883,19	27 739 759,75
409400	*AVANCES SUR SERVICES	210 600,00	-	599 773,10	810 373,10
409800	*CONSIGNATIONS VERSES	27 000,00	-	-	-
40*****	Fournisseurs et comptes rattachés	237 600,00	67 471 796,43	898 663 114,20	937 042 597,42

411000	*CLIENTS ENTREPRISE NATIONAUX	3 413 740,02	-	59 869 492,14	61 495 162,56	
411020	*CLIENTS USAGERS PRIVES	109 102 627,07	-	2 373 313 916,54	2 348 566 233,82	
416000	*CLIENTS DOUTEUX	4 119 697,89	-	-	4 119 697,89	
418100	*FACTURES A ETABLIR	25 383 512,70	-	325 355,94	25 708 868,64	
419210	AVOIR A ETABLIR SUR CLIENTS	-	16 612,55	16 612,55	36 953,35	
41*****	Clients et comptes rattachés	142 019 577,68	16 612,55	2 433 525 377,17	2 439 926 916,26	1
421000	*REMUNERATIONS PERSONNEL DUES	-	16 074 483,38	252 647 463,59	236 572 980,21	
421010	*REMUNERATION DES JOURNALIERS	-	743 676,85	14 845 604,46	14 103 396,62	
421020	*REMUNERATION PRE-EMPLOI	-	13 443,35	717 517,09	719 591,09	
421030	*REMUNERATION DUE APPRENTIS	-	-	366 720,00	391 560,00	
421100	*SOLDE TOUT COMPTES	-	31 014,37	188 912,12	158 050,30	
421800	AUTRES DETTES DUES AU PERSONNE	-	-	1 964 467,76	1 964 467,76	
422200	COTISATIONS AUX OEUVRES SOCIAL	-	328 911,49	10 796 301,26	11 865 343,50	
422210	*REG.OEUVRE SOCIALE LOG.SOCIAL	1 593 194,89	-	1 877 025,47	1 635 426,69	
422220	*REG.OEUVRES SOCIALES CHOMAGE	1 593 194,89	-	1 877 025,47	1 635 426,69	
422300	RETENUES POUR COMPTE O.S	-	405 600,00	4 416 540,53	4 479 750,00	
422310	RETENUE PRET ELECTROMENAGER	-	10 691,71	3 505 528,51	3 922 637,40	
422320	RETENUE PRET MEUBLES	-	-	3 173 325,26	3 797 177,06	
422330	RETENUE PRET MOTOCYCLE	-	-	7 066 684,04	7 891 476,89	
423000	PART DES TRAVAILLEURS AUX BENE	-	-	107 766 355,94	107 766 355,94	
425200	AVANCES S/ FRAIS MISSIONS	-	-	12 000,00	12 000,00	
425800	*AVANCES AU PERSONNEL	6 000,00	-	7 209 000,00	7 215 000,00	
428200	*DETTES PROVISI CONGES PAYES	-	11 945 558,92	11 945 558,92	0,00	
42*****	Personnel et comptes rattachés	3 192 389,77	29 553 380,06	430 376 030,44	404 130 640,15	
431000	*RETENUE DE SECURITE SOCIALE	-	3 934 475,69	32 415 479,76	33 627 828,19	
431300	COTISATIONS ET AUTRES CAISSES	-	64 334,77	351 295,69	307 944,02	
431800	*ORGANISMES SOCIAUX CNAS	-	11 366 262,44	94 844 516,26	97 947 674,30	
432000	*FRAIS MEDICAUX MGT A REMBOURS	-	-	38 394,64	38 394,64	

438100	*COTISAT SOCIALE SUR CONGE PAY	-	2 986 389,73	2 986 389,73	0,00
438600	CHARGES A PAYER COTISAT. SOCIA	-	14 831 679,37	14 831 679,37	16 373 334,40
43*****	Organismes sociaux et comptes rattachés	-	33 183 142,00	145 467 755,45	148 295 175,55
442800	AUTRE IMPOTS TAXES RET S/TIERS	-	1 023 376,63	1 125 324,32	101 947,69
444100	ACOMPTES PROVISIONNELLES	-	-	220 464 462,00	67 579 608,00
444200	*IMPOTS S/LES BENEFICES SOCIET	-	-		
444300	IRCDC DEPOTS A TERME	-	-	1 516 999,99	
444400	PRECOMPTE IBS	33 646 798,64	-		33 646 798,64
444500	TROP VERSE IRG SUR DIVIDENDES	9 333 000,00	-	-	-
444600	TROP VERSE IRG TANTIEME	43 200,00	-	-	43 200,00
445600	*TVA DEDUCTIBLE S/INVESTISSEME	1 016 015,14	-	80 298 242,96	80 992 343,81
445610	*TVA DEDUCTIBLE S/MATIERE&FOUR	1 872 048,80	-	20 790 378,34	22 581 773,63
445620	*TVA DEDUCTIBLE S/BIEN&SERVICE	4 330 222,22	-	23 044 125,47	24 404 095,53
445630	TVA S/OPERATION BANQUE ET ASSU	599,25	-	3 864 037,13	3 864 585,38
445690	PRECOMPTES TVA	-	-	51 444 248,46	-
445730	*TVA COLLECTEE S/PREST.SERVICE	-	14 494 841,03	287 085 854,24	290 639 632,73
445740	*TVA SUR FACT A ETABLIR	-	3 688 202,70	3 735 476,64	47 273,94
445790	*TVA A PAYER	-	15 753 108,86	216 572 017,28	200 818 908,43
447100	*TAXES S/L'ACTIVITE PROFESSION	-	1 106 020,39	41 302 064,38	41 493 957,70
447110	*TAP DUE SUR FACTURE ETABLIR	-	247 326,53	250 496,67	3 170,13
447190	TAP A PAYER	-	2 273 689,23	23 281 855,75	23 481 399,95
447200	*IMPOT SUR LE REVENU GLOBAL	-	4 904 403,98	58 790 682,11	58 855 632,95
447220	*IRG S/JETONS DE PRESENCE	-	-	36 600,00	39 000,00
447230	IRG SUR INTERESSEMENT	-	-	5 394 480,40	5 394 480,40
447240	IRG SUR TANTIEMES	-	-	204 000,00	204 000,00
447241	IRG SUR DIVIDENDES	-	-	47 804 400,00	47 804 400,00
447280	*AUTRE RETENUES IRG	-	1 961 093,69	2 534 504,05	3 685 241,17
447400	IMPOT FONCIER DU	-	508 320,00	127 252,20	127 252,20
447800	AUTRES IMPOTS EXPLOITATION DUS	-	180 000,00	571 161,00	391 161,00
448200	TAXE D'APPRENTISSAGE	-	2 731 616,54	3 616 763,54	2 437

					521,95	
44*****	Etat, collectivités publiques, organismes internationaux et comptes rattachés	50 241 884,04	48 871 999,58	1 093 855 426,92	908 637 385,23	2
451100	*CREANCES SUR PORTEK	234 486,29	-	-	234 486,29	
455000	*CPT COURANTS DES ASSOCIES EPB	-	44 163 229,06	44 163 229,06	44 163 229,06	
455001	*CPT COURANTS ASSOCIES PORTEK	-	164 288,56	-	-	
455002	C.C.A PORTEK REMBOURSABLE	-	42 208 673,53	42 208 673,53	47 575 634,75	
457100	DIVIDENDES	-	-	1 252 995 600,00	1 252 995 600,00	
457200	TANTIEMES	-	-	3 396 000,00	3 396 000,00	
45*****	Groupes et associés	234 486,29	86 536 191,14	1 342 763 502,58	1 348 364 950,09	
462100	CREANCES CESSION IMMOBIL.CORPO	-	-	99 264,00	99 264,00	
467000	CREDITEUR DE FRAIS D'ASSURANCE	-	44 868,60	19 617 638,75	19 572 770,15	
467100	CREDIT.DIVER JETON DE PRESENCE	-	-	309 000,00	309 000,00	
467200	*FRAIS CONSEIL ADMINIST&ASSEMB	-	282 357,60	3 128 235,23	2 906 919,83	
467300	AUTRES CREDITEURS FRAIS DIVERS	-	-	15 000,00	27 185,40	
467310	*AUTRES DETENTIONS	-	720,00	-	-	
467400	FRAIS DIVERS (DONS ET COTISAT)	-	-	93 540,17	93 540,17	
467500	*REGLEMENT POUR COMPTE TIERS	-	-	14 078 559,98	14 078 559,98	
467800	AVANCE POUR COMPTE DES O.S	-	-	3 681 000,00	3 681 000,00	
468600	CHARGES A PAYER	-	600 000,00	600 000,00		
468710	*INTERETS A RECEVOIR	9 147 666,67	-	-	9 147 666,67	
46*****	Débiteurs divers et créditeurs divers	9 147 666,67	927 946,20	41 622 238,13	49 915 906,19	
470100	RECETTE EN ATTENTE D'IMPUTATIO	-	-	1 200 000,00	1 200 000,00	
470200	DEPENSES EN ATTENTE D'IMPUTAT.	-	-	78 411 864,75	78 411 864,75	
47*****	Comptes transitoires ou d'attente	-	-	79 611 864,75	79 611 864,75	
481000	Provisions - passifs courants	-	395 788,81	395 788,81	-	
486200	*SERVICES COMPTABILISE D'AVANC	543 612,00	-	1 027 409,21	543 612,00	
486300	FRAIS PERSONNEL CONST D'AVANCE	-	-	8 899 007,62	8 899 007,62	
486600	*FRAIS DIVERS COMPTAB.D'AVANCE	6 577 035,39	-	7 918 688,24	6 577 035,39	

48*****	Charges ou produits constatés d'avances et provisions	7 120 647,39	395 788,81	18 240 893,87	16 019 655,01	
491100	*PROV.DEPRECI.CREANCE.PRIVES	-	12 700 426,41	12 700 426,41	-	
49*****	Pertes de valeur sur comptes de tiers	-	12 700 426,41	12 700 426,41	-	
512300	*BANQUE BEA AGENCE 02	1 088 978 244,26	-	2 227 690 597,47	2 519 271 359,90	
512400	*BANQUE BADR DINARS AGENCE 357	21 679 427,05	-	549 877 196,41	407 438 771,28	
512800	*BANQUE BNP PARIBAS	37 274 080,23	-	33 551 659,90	22 432 479,09	
512810	*BANQUE BNP PARIBAS EURO	903 738,10	-	35 510,60	7,27	
51*****	Banque, établissements financiers et assimilés	1 148 835 489,64	-	2 811 154 964,37	2 949 142 617,54	1 0
530200	CAISSE	-	-	690 000,00	690 000,00	
53*****	Caisse	-	-	690 000,00	690 000,00	
542000	*ACCREDITIFS	6 472 338,16	-	43 826 883,80	50 299 221,96	
54*****	Régies d'avances et accreditifs	6 472 338,16	-	43 826 883,80	50 299 221,96	
581000	VIREMETS DE FONDS	-	-	480 703 063,80	480 703 063,80	
58*****	Virements internes	-	-	480 703 063,80	480 703 063,80	
602000	MATERIAUX DE CONSTRU. CONSOMME	-	-	296 835,60	-	
602100	COMBUSTIBLE CARBURANT LUBRIFIE	-	-	24 300 480,44	-	
602200	PRODUITS D' ENTRETIEN CONSOMME	-	-	486 836,76	-	
602300	FOURNITURES D'ATELIERS CONSOMM	-	-	2 390 043,35	-	
602400	PETIT OUTILLAGE	-	-	244 291,89	-	
602500	PIECES RECHANGE MAT.TRANSPORT	-	-	211 738,56	-	
602510	PIECES RECHANGE MAT.EXPLOITATI	-	-	43 200 324,63	-	
602530	PNEUMATIQUES CONSOMMES	-	-	10 905 831,14	-	
602600	FOURNITURE BUREAU CONSOMME	-	-	1 845 850,85	-	
602700	FOURNITURES INFORMATIQUES	-	-	430 506,72	-	
602900	FOURNITURES DIVERSES	-	-	2 983 407,09	-	
602920	EFFETS VESTIMENTAIRES CONSOMME	-	-	4 389 267,07	-	
607100	ELECTRICITE GAZ	-	-	1 402 609,90	-	
607110	CONSOMMATION EAUX	-	-	201 444,68	-	
608000	Frais accessoires d'achat	-	-	3 836 176,73	-	
60*****	Achats consommés	-	-	97 125 645,41	-	
613100	LOCATION MATERIEL	-	-	21 567 279,60	-	

614000	LOYERS ET CHARGES LOCATIVES	-	-	25 642 217,23	300 000,00
614900	AUTRE CHARGES LOCATIVES	-	-	4 137 502,02	7 413,12
615130	ENTRETIEN.REPARATION BATIMENT	-	-	1 378 836,00	-
615131	ENTRE&REPAR OUVRAG SPERSTRUCTU	-	-	1 609 584,62	615 384,62
615132	ENTRET REP BATIMENT SOCIAUX	-	-	215 064,00	-
615152	ETRE.&REPARATION MAT.OUTILLAGE	-	-	11 502 827,98	1 140,00
615181	ENTRET& REPARAT.MAT.TRANSPORT	-	-	1 284 233,30	23 352,00
615182	ENTRET-REPAR-EQUIP-BURE-COMMUN	-	-	232 152,06	-
615183	ENTRET/REPARATION INSTALLATION	-	-	38 400,00	-
615800	AUTRE ENTRETIEN ET REPARATION	-	-	115 230,00	-
616000	ASSURANCES INCENDIES	-	-	604 864,11	218 831,29
616100	ASSURAN RESPONSABILITE CIVILE	-	-	10 187 000,05	3 791 795,07
616200	ASSURANCE MATERIEL ROULANT	-	-	11 913 958,94	3 703 438,93
616400	ASSURANCES MATERIELS INFORMAR	-	-	307 578,58	111 472,02
616800	ASSURANCES DIVERSES	-	-	190 105,25	88 068,94
618300	FRAIS COLLOQUE,SEMINAIRE CONFE	-	-	50 460,00	-
618400	FRAIS DE TIRAGE ET IMPRESSION	-	-	17 734,32	-
618500	AUTRES ABONNEMENTS	-	-	109 620,00	4 620,00
618800	AUTRES DOCUMENTATIONS	-	-	3 210,00	-
61*****	Services extérieurs	-	-	91 107 858,06	8 865 515,98
622020	COMMISSIONS SUR SERVICES	-	-	1 308 000,00	-
622100	HONORAIRES	-	-	2 487 047,40	48 000,00
622200	STAGE ET FORMATION	-	-	3 394 931,36	-
622210	SEMINAIRES	-	-	98 072,24	-
622300	REDEVANCES	-	-	3 233 600,20	-
622400	FRAIS D'ACTE ET CONTENTIEUX	-	-	21 645,00	-
623000	ANNONCES ET INSERTIONS	-	-	1 697 080,85	-
623100	PUBLICITE LEGALE	-	-	65 202,00	-
623200	FOIRES ET EXPOSITIONS	-	-	452 925,00	-
623300	SPONSORING	-	-	60 000,00	-
623310	PUBLICITE	-	-	1 022 477,11	-
623800	AUTRE PUBLICITE	-	-	2 100,00	-
625000	DEPLACEMENTS ET FRAIS VOYAGE	-	-	1 268 890,20	-
625100	DEPLACEMENT:FRAIS DE SEJOUR	-	-	1 225 833,11	-

625110	FRAIS DE MISSION LOGISTIQUE	-	-	1 060 204,20	-	
625200	RECEPTION-FRAIS D'HEBERGEMENT	-	-	404 434,72	-	
625300	RECEPTIONS:AUTRES FRAIS	-	-	1 324 706,40	-	
626100	TELEPHONE FAX	-	-	1 354 381,46	314 519,06	
626200	ABONNEMENT INTERNET	-	-	2 154 756,00	722 789,21	
626800	AUTRES FRAIS POSTE TELECOMMUNI	-	-	269 703,82	-	
627100	COMMISSIONS DIVERSES	-	-	2 925 852,47	2 490,00	
627200	COMMISSIONS S/OUVERTURE CREDIT	-	-	3 334 640,38	532 219,46	
62*****	Autres services extérieurs	-	-	29 166 483,91	1 620 017,73	
631000	TRAITEMENTS SALAIRE PERSONNEL	-	-	120 238 814,56	14 407,74	
631002	HEURES SUPPLEMENTAIRES	-	-	14 895 587,89	-	
631004	PRI	-	-	10 175 947,29	-	
631005	PCR	-	-	8 224 738,38	-	
631006	PRC	-	-	10 999 115,15	-	
631013	PRIME DE POLYVALENCE	-	-	684 180,00	-	
631015	AUTRES PRIMES	-	-	5 902 412,83	-	
631016	CONGES PAYES	-	-	22 370 440,80	11 945 558,92	
631100	I.T.P	-	-	32 925 368,45	1 037,40	
631102	IND.AVANCEMENT CARRIERE	-	-	5 542 817,21	2 649,43	
631104	NUISANCES	-	-	39 962 145,01	1 010,10	
631108	INDEMNITE HEURE DE PRISE	-	-	2 819 820,29	30,36	
631109	I.E.P	-	-	8 954 819,96	4 185,90	
631113	I.F.S.P	-	-	5 062 382,90	-	
631117	INDEM PECULE DEPART RETRAITE	-	-	441 615,38	-	
631119	TRANSPORT	-	-	8 375 135,94	742 200,22	
631121	PANIER	-	-	31 751 851,40	2 733 363,82	
631123	AUTRES INDEMNITES	-	-	524 521,55	458 035,63	
631124	I.S.U	-	-	4 037 538,72	-	
631126	IND ALLOCATION DECES	-	-	1 692 058,20	-	
631200	GRATIFICATION	-	-	25 573 590,64	-	
631300	PRESALAIRES	-	-	385 560,00	-	
631400	MEDECINE DE TRAVAIL	-	-	355 200,00	-	
635100	COTISATIONS SOCIALES	-	-	109 786 621,51	20 075 252,45	

637000	CONTRIBUTION AUX O.S	-	-	20 764 351,12	8 899 007,62	
637100	CONTRIBUTION A/ACTIVITES SOCIA	-	-	137 959,20	5 082,00	
63*****	Charges de personnel	-	-	492 584 594,39	44 881 821,58	4
641400	TAXE SUR L'APPRENTISSAGE	-	-	2 437 521,95	-	
642000	TAXE ACTIVITE INDUST.& COMMERC	-	-	41 541 687,75	18 044 826,54	
645200	DROITS D'ENREG.ACTES & MARCHES	-	-	6 096,00	-	
645300	DROITS DE TIMBRES	-	-	145 929,22	-	
645400	IMPOTS FONCIERS	-	-	127 252,20	-	
645500	TAXES PROFIT DOMAINE	-	-	480,00	-	
645700	VIGNETTE AUTOMOBILE	-	-	247 920,00	-	
645900	DROITS,IMPOTS ET TAXES DIVERS	-	-	394 795,64	-	
645960	TAXE DE DOMICILIATION	-	-	122 217,00	-	
64*****	Impôts, taxes et versements assimilés	-	-	45 023 899,77	18 044 826,54	
651000	REDEVANCES P/CONCESSIONS	-	-	80 390 320,18	-	
652210	MOINS VALUES IMMO-CORPORELLE	-	-	307 719,13	120 000,00	
653100	JETONS DE PRESENCE	-	-	348 000,00	-	
656100	AMENDES ET PENALITES	-	-	4 975 048,42	-	
656300	COTISATIONS ET DONS	-	-	79 948,86	-	
658000	FRAIS DE CONSEILS ET ASSEMBLEE	-	-	2 884 855,96	570,60	
658200	AUTRE CHARGE GESTION COURANTE	-	-	7 994 906,74	-	
658900	CHARGES DIVERSES GESTION COURA	-	-	40 862,06	-	
65*****	Autres charges opérationnelles	-	-	97 021 661,33	120 570,60	
666000	PERTE DE CHANGE	-	-	17 602 155,27	-	
66*****	Charges financières	-	-	17 602 155,27	-	
6811201	AMORT.FONDS DE COMMERCE	-	-		-	
6811204	DOTATION AUX AMORT.LOGICIELS	-	-		-	
6811212	DOTATION.AMORT.AGENCEM.AMENAGE	-	-		-	
6811213	DOTATIO AUX AMORT CONSTRUCTION	-	-		-	
6811215	DOTATION AMORTIS INSTA.TECHNIQ	-	-		-	
6811218	DOTATI.AMORT.AUTRE.IMMOB.CORPO	-	-		-	
681200	DOTAT.PROVI.ACTIF NON COURANT	-	-		-	
685100	DOTAT.PROVI.PASSIF COURANT	-	-		-	
685200	PERTE DE VALEUR -ACTIF COURANT	-	-	-	-	
68*****	Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur	-	-	-	-	

692000	IMPOSITION DIFFEREE ACTIF	-	-	8 582 712,67	
693000	IMPOSITION DIFFEREE PASSIF	-	-		1 552 398,02
695100	I.B.S	-	-		-
69*****	Impôts sur les résultats et assimilés	-	-	8 582 712,67	1 552 398,02
706102	ENTREPOSAGE	-	-	30 308 418,00	597 566 258,40
706103	SCELLEMENT TCS	-	-	1 980,00	3 165 300,00
706111	TRAITEMENT FRIGORIFIQUE	-	-	159 600,00	25 449 900,00
706113	ENTREPOSAGE ZEP	-	-	35 700,00	17 675 850,00
706114	ENTREPOSAGE VIDE TB	-	-	7 500,00	4 615 650,00
706401	DEBARQUEMENT	-	-	142 560,00	423 420 888,00
706402	EMBARQUEMENT	-	-	-	355 101 474,00
706404	NETTOYAGES ET BALAYAGES	-	-	420,00	398 850,00
706410	LOCATIONS ENGIN	-	-	3 000,00	812 400,00
706411	RELEVAGE LO/LO	-	-	70 140,00	421 739 640,00
706420	DEPOTAGE / EMPOTAGE	-	-	10 800,00	30 996 000,00
706430	PRESTATION LOGISTIQUE TRANSIT	-	-	-	2 512 380,00
706440	TRANSPORT T P M	-	-	-	10 266 300,00
706450	AUTRES PRESTATIONS LOGISTIQUES	-	-	-	1 335 600,00
706460	RAPPROCHEMENT AU NAVIRE	-	-	-	153 833 160,00
706461	RAPPROCHEMENT AUX NAVINES TB	-	-	-	28 303 950,00
706700	EXTRA FRAIS	-	-	20 400,00	2 988 600,00
706810	LO-LO MISE A DISPO	-	-	-	8 800 890,00
70*****	Ventes de marchandises et de produits fabriqués, ventes de prestations de service et produit	-	-	30 760 518,00	2 088 983 090,40
752210	P.VALUE IMMOBILISATION CORPORE	-	-	120 000,00	120 000,00
754000	Quotes-parts de subventions d'	-	-	-	683 566,62
757200	INDEMNITES D'ASSURANCE RECUES	-	-	-	4 116 738,95
758100	PROD/CAHIER DES CHARG & PENALI	-	-	9 313,13	2 083 335,07
758200	AUTRE PRODUIT GESTION COURANTE	-	-	-	6 130 988,71
758900	PRODUITS DIVERS DE GESTION COU	-	-	34 814,09	2 895 365,97

75*****	Autres produits opérationnels	-	-	164 127,22	16 029 995,32	
762000	INTERETS SUR D.A.T	-	-	9 147 666,67	15 169 999,99	
766000	GAINS DE CHANGES	-	-	-	386 378,26	
76*****	Produits financiers	-	-	9 147 666,67	15 556 378,25	
781100	REPRIS PROV ACTIF NON COURANT	-	-	-	97 561,80	
785100	REPRISE PROVI ACTIF COURANT	-	-	-	395 788,81	
785200	REPRI.PERTES VAL. ACTIF COURAN	-	-	-	12 700 426,41	
78*****	Reprise sur pertes de valeur et provisions	-	-	-	13 193 777,02	

TOTAL GENERAL	4 533 424 209,63	4 533 424 209,62	13 394 011 253,37	13 394 011 253,37	5 8
----------------------	-------------------------	-------------------------	--------------------------	--------------------------	------------

Annexe N°7 : Bilan (actif) avant inventaire

Port Bejaia Nouveau Quai BEJAIA

N°

D'IDENTIFICATION:000406018473045

EXERCICE : 2018

PERIODE : 01.01.2018 au 31.12.2018

LIBELLE	BRUT	AMO/PROV	NET	NET 2017
ACTIFS NON COURANTS				
Ecart d'acquisition-goodwill positif ou négatif				
Immobilisations incorporelles	192 767 525,07	70 906 888,45	121 860 636,62	121 557 036,62
Immobilisations corporelles			-	
Terrains	8 616 000,00		8 616 000,00	8 616 000,00
Bâtiments	514 577 079,68	177 332 312,76	337 244 766,92	332 174 399,67
Autres immobilisations corporelles	2 286 692 136,11	1 062 995 350,21	1 223 696 785,90	777 144 357,75
Immobilisations en concession				
Immobilisations encours	42 318 367,55		42 318 367,55	20 613 989,18
Immobilisations financières			-	
Titres mis en équivalence				
Autres participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres actifs financiers non courants	480 870 561,00		480 870 561,00	480 870 561,00
Impôts différés actif	2 629 916,98		2 629 916,98	11 212 629,65
TOTAL ACTIF NON COURANT	3 528 471 586,40	1 311 234 551,42	2 217 237 034,97	1 752 188 973,89
ACTIF COURANT				
Stocks et encours	108 830 539,64	-	108 830 539,64	93 190 586,52
Créances et emplois assimilés				
Clients	135 638 379,38	-	135 638 379,38	129 319 151,27
Autres débiteurs	15 163 808,24		15 163 808,24	19 932 790,11
Impôts et assimilés	218 551 973,40		218 551 973,40	50 241 884,04
Autres créances et emplois assimilés	-		-	
Disponibilités et assimilés			-	
Placements et autres actifs financiers courants			-	
Trésorerie	1 010 847 836,46		1 010 847 836,46	1 155 307 827,79
TOTAL ACTIF COURANT	1 489 032 537,13	-	1 489 032 537,13	1 447 992 239,73
TOTAL GENERAL ACTIF	5 017 504 123,53	1 311 234 551,42	3 706 269 572,10	3 200 181 213,62

Annexe N°8 : Bilan (passif) avant inventaire

Port Bejaia Nouveau Quai BEJAIA

N° D'IDENTIFICATION:000406018473045

EXERCICE : 2018

PERIODE : 01.01.2018 au 31.12.2018

LIBELLE	2018	2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital émis	500 000 000,00	500 000 000,00
Capital non appelé		
Primes et réserves - Réserves consolidés (1)	1 439 542 358,33	1 349 329 597,60
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence (1)		
Résultat net - Résultat net du groupe (1)	1 290 561 068,74	801 949 821,85
Autres capitaux propres - Report à nouveau	458 733,25	201 672,13
Part de la société consolidante (1)		
Part des minoritaires (1)		
TOTAL I	3 230 562 160,32	2 651 481 091,58
PASSIFS NON-COURANTS		
Emprunts et dettes financières	191 159 893,11	266 797 873,26
Impôts (différés et provisionnés)	0,00	1 552 398,02
Autres dettes non courantes		
Provisions et produits constatés d'avance	12 611 865,59	13 392 994,01
TOTAL II	203 771 758,70	281 743 265,29
PASSIFS COURANTS:		
Fournisseurs et comptes rattachés	108 161 803,09	67 471 796,43
Impôts	30 411 672,28	45 117 006,41
Autres dettes	133 362 177,70	154 368 053,92
Trésorerie passif		
TOTAL III	271 935 653,08	266 956 856,76
TOTAL GENERAL PASSIF (I+II+III)	3 706 269 572,10	3 200 181 213,62

Annexe N°9: Tableau des comptes de résultat (avant inventaire)

Port Bejaia Nouveau Quai BEJAIA

N° D'IDENTIFICATION:000406018473045

EXERCICE : 2018

PERIODE : 01.01.2018 AU 31.12.2018

LIBELLE	2018	2017
Ventes et produits annexes	2 058 222 572,40	1 947 668 776,80
Variation stocks produits finis et en cours		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
I-PRODUCTION DE L'EXERCICE	2 058 222 572,40	1 947 668 776,80
Achats consommés	- 97 125 645,41	- 97 404 952,00
Services extérieurs et autres consommations	- 109 788 808,26	- 148 598 733,92
II-CONSOMMATION DE L'EXERCICE	- 206 914 453,67	- 246 003 685,92
III-VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION (I-II)	1 851 308 118,73	1 701 665 090,88
Charges de personnel	- 447 702 772,81	- 418 728 197,09
Impôts, taxes et versements assimilés	- 26 979 073,23	- 33 250 357,25
IV-EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	1 376 626 272,70	1 249 686 536,54
Autres produits opérationnels	15 865 868,09	11 114 178,88
Autres charges opérationnelles	- 96 901 090,73	- 81 400 752,32
Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeurs	-	- 240 910 348,48
Reprise sur pertes de valeur et provisions	13 193 777,02	20 002 223,82
V- RESULTAT OPERATIONNEL	1 308 784 827,08	958 491 838,45
Produits financiers	6 408 711,59	14 421 689,31
Charges financières	- 17 602 155,27	- 770 716,75
IV-RESULTAT FINANCIER	- 11 193 443,68	13 650 972,56
IV-RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOTS (V+VI)	1 297 591 383,40	972 142 811,01
Impôts exigibles sur résultats ordinaires	-	- 169 872 059,40
Impôts différés (Variations) sur résultats ordinaires	- 7 030 314,65	- 320 929,76
TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	2 093 690 929,10	1 993 206 868,81
TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES	- 803 129 860,35	- 1 191 257 046,96
VIII-RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES	1 290 561 068,74	801 949 821,85
Eléments extraordinaires (produits) (à préciser)		
Eléments extraordinaires (charges) (à préciser)		
IX-RESULTAT EXTRAORDINAIRE		
X-RESULTAT NET DE L'EXERCICE	1 290 561 068,74	801 949 821,85

Annexa N°10

BMTspa

Capital Social De 500 000 000 DA

Nouveau Quai Port De BEJAIA

IF : 000406018473045

TIN : 00063851

Immobilisation : GRUE MOBILE PORTUAIRE

Date d'acquisition : 07/12/2018

Valeur d'acquisition : 191 403 205,30 DA

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

DESIGNATION	COMPOSANT		TOTAL
	STRUCTURE GRUE PORTUAIRE	MOTEUR.POMPE HYDROLIQUE & ACCESSOIRES	
BASE AMORTISSABLE	124 412 083,44	66 991 121,86	191 403 205,30
TAUX D'AMORTISSEMENT	10%	20%	
2018	1 036 767,36	1 116 518,70	2 153 286,06
2019	12 441 208,34	13 398 224,37	25 839 432,71
2020	12 441 208,34	13 398 224,37	25 839 432,71
2021	12 441 208,34	13 398 224,37	25 839 432,71
2022	12 441 208,34	13 398 224,37	25 839 432,71
2023	12 441 208,34	12 281 705,68	24 722 914,02
2024	12 441 208,34		12 441 208,34
2025	12 441 208,34		12 441 208,34
2026	12 441 208,34		12 441 208,34
2027	12 441 208,34		12 441 208,34
2028	11 404 441,02		11 404 441,02
TOTAL	124 412 083,44	66 991 121,86	191 403 205,30

Annexa N°11 : balance générale après inventaire

BEJAIA MEDITERRANEAN TERMINAL

Port Bejaia Nouveau Quai BEJAIA

N° D'IDENTIFICATION:000406018473045

EXERCICE : 2018

PERIODE : 01.01.2018 au 31.12.2018

BALANCE G

COMPTE	LIBELLE
101000	*APPORTS APPELES LIBERE L'ETAT
101300	*APPORT APPELE LIBERES SOC.PRI
106100	*RESERVES LEGALES
106210	*BENEF.TAXE.TAUX.REDUIT N-2
106220	*BENEFICE TAXE TAUX REDUIT N-
106230	*RESERVES REGLEMENTEES
106500	*RESERVES FACULTATIVES
10*****	Capital, réserves et assimilés
110000	*RESULTAT INSTANCE AFFECTATION
11*****	Report à nouveau
12	RESULTAT DE L'EXERCICE
12*****	RESULTAT DE L'EXERCICE
131000	*SUBVENTIONS D'INVESTIS RECUES
131700	*SUBV.INVEST.INSCRIT.PROD.EXCE
133000	IMPÔTS DIFFERES ACTIF
134000	IMPÔTS DIFFERES PASSIF
13*****	Produits et charges différés hors cycle d'exploitation
153000	PROVISION PECULE DE RETRAITE
158000	*PROVISIONS P.PERTES PROBABLES
15*****	Provisions pour charges- passifs non courants
168010	*DETTES REMBOURSABLES EPB
168011	*DETTES REMBOURSABLES PORTEK

16*****	Emprunts et dettes assimilés
171101	D.L.T RATTACHEES AU GROUPE EPB
171102	D.L.T RATTACHEES GROUPE PORTEK
17*****	Dettes rattachées à des participations
201000	*FONDS DE COMMERCE
204000	LOGICIELS
204010	*CTMS SOFTWARE
20*****	Immobilisations incorporelles
211000	*TERRAINS DE CONSTRUCTION
212101	AIRE DE STOCKAGE ZEP
213011	BATIMENT
213016	SALE D'ARCHIVE ET ESCALIER SEC
213080	*CABINE SAHARIENNE
213090	*LOGEMENTS DU PERSONNEL
213100	*CHAUSSEES ET TERRES PLEINS
213110	*BETONNAGE ZONE A CONTENAIRES
213120	*VOIES DE GRUES
213130	PLATE FORME P/SCANNER MOBILE
213160	*CLOTURES
213190	*AUTRE OUVRAGES SUPERSTRUCTURE
213191	*PYLONES
213270	*RESEAUX ALIMENTATION ENERGIE
215140	*INSTALLATION FRIGORIFIQUE
215170	*INSTALLATION COMPLEXE RTG
215172	*APPAREIL DE PESEE ELECTRONIQU
215190	PONT ROULANT
2152011	EQUIPEMENT QC
2152101	RTG
215221	STRUCTURE GRUE MOBILE
215222	MOTEUR.POMP.HYDRAULIQ ET ACCESSOIRES GRUE MOBILE
215240	*CHARIOTS ELEVATEURS
215241	SPREADER (CONTENAIRES VIDES)
215242	*REACH STEAKER
215260	*MATERIEL D'ATELIER
215270	*MAT.PRODUIT LUTTE CONTRE INCE
215290	*BENNES ET TREMIES
215320	*POSTE TRANSFORMATEUR ENERGIE

215380	*MATERIEL ET OUTILLAGES DIVER
218100	*MATERIEL DE TRANSPORT
218110	*VEHICULES TOURISMES
218170	*TRACTEURS PORTUAIRE RO RO
218171	*TRACTEURS T.M
218180	*REMORQUES PORTUAIRES RO RO
218181	*REMORQUES T.M
218190	*MATERIEL DE TRANSPORTS DIVERS
218200	*MOBILIER DE BUREAU
218210	*MATERIEL DE BUREAU
218300	*EQUIPEMENTS INFORMATIQUES
218310	*CTMS HARDWARE
218400	*EQUIPEMENT DE COMMUNICATION
218420	*PORTABLES
218500	*MATERIEL DE LOGEMENTS
218520	*MATERIELS DE CANTINES-CUISIN
218580	*AUTRES MATERIELS
218700	*MOBILIER DE LOGEMENTS
218720	*MOBILIER DE CANTINES
218780	*AUTRE MOBIL&EQUIPEMENT SOCIAU
218790	*AMENAGEMENTS LOGEMENT
218900	*AGENCEMENTS ET INSTALLATIONS
218910	*RESEAUX INFORMATIQUES
218920	*AGENCEMENT INSTALLATION PARKI
218931	*CABLE DES REEFERS
218932	*CHARPENTE POUR REEFERS
218933	*BOITE D'ELECTRICITE REEFERS
218940	ALIMENTATION ENERGIE REFEER
218950	ELECTRIFICATION DE LA ZEP
218960	REALISATION CHAPITEAUX
218970	STATION LAVAGE ZEP
21*****	Immobilisations corporelles
232200	*BATIMENTS OUVR SUPER EN COURS
232300	*MATERIEL OUTILLAGE EN COURS
232800	AUTR IMMOBIL CORPOREL EN COURS
232900	*AGENCEMENTS ET INSTAL EN COUR
238300	AVANCE & ACOPTÉ S/MAT & OUTILL

238400	*AVANCES ET ACOMPTES S/INVESTI
23*****	Immobilisations en cours
275100	*DEPOTS A TERME
275110	*CAUTIONNEMENTS VERSES
27*****	Autres immobilisations financières
280100	AMORTIS.FONDS DE COMMERCE
2804000	*AMORTISSEMENT LOGICIELS
2804100	*AMORT.LOGICIEL SOFWORD
2812100	AMORT AIRE STOCKAGE ZEP
2813011	AMORT BATIMENT
2813016	AMORT REAL SAL ARCHIVE
2813080	*AMORT .CABINE.SAHARIENNE
2813090	*AMORTIS.LOGEMENTS DU PERSONNE
2813100	*AMORTIS.OUVRAGES SUPERSTRUCTU
2813110	*AMORTI ZONE BETONNAGE
2813120	*AMOR-VOIES GRUS
2813130	AMORTI PLATE FORME P/SCANNER
2813160	*AMOR CLOTURE TERMINAL CONTENE
2813190	*AMORTIS.AUTRE OUVRAGE SUPERST
2813191	*AMORTISSEMENT PYLONES
2813270	*AMORTIS.RESEAU ALIM.ENERGIE
2815101	AMORTISSEMENT RTG
2815170	*AMORTISSE.INSTALLA.COMPLEXE
2815172	*AMORT.APPAR.PESEE.ELECTRONIQU
2815190	AMORTISSEMENT PONT ROULANT
2815211	AMORTISSEMENT QC
2815219	AMORT FESTON CABLE
281524	AMORT STRUCTURE GRUE
2815240	*AMORTIS CHARIOTS ELEVATEURS
281525	AMORT.MOTEUR.POMPE HYD..ACCESSOIRE GRUE.
2815260	*AMORTISSEMENT MATERIEL ATELIE
2815270	*AMOR.MAT LUTTE CONTRE INCENDI
2815290	*AMORTISSEMENT BENNES ET TREMI
2815320	*AMORT.POSTE TRANSFOR.ENERGIE
2815380	*AMORTISSEMENT MAT&OUTIA DIVER
2818100	*AMORTIS.MATERIEL AUTOMOBILE
2818110	*AMORTIS.VEHICULES TOURISMES

2818170	*AMORS TRACTEUR RO RO
2818171	*AMORTIS.TRACTEURS T.M
2818180	*AMORT.REMORQUE RO RO
2818181	*AMORTIS.REMORQUES T.M
2818190	*AMORTIS.MATER.TRANSPORT DIVER
2818200	*AMORTIS.MOBILIER DE BUREAU
2818210	*AMORTIS.MATERIEL DE BUREAU
2818300	*AMORTISSEMENT EQU.INFORMATIQU
2818310	*AMORT CTMS HADWARE
2818400	*AMORTISSEMENT EQU.COMMINICATI
2818420	*AMORTIS.PORTABLE
2818500	*AMORTIS.MATERIEL LOGEMENT
2818520	*AMORTIS.MATERIEL CUISINE CANT
2818580	*AMORTISSEMENT AUTRES MATERIEL
2818700	*AMORTIS.MOBILIERS LOGEMENTS
2818720	*AMORTISSEMENT MOBIL.CANTINES
2818780	*AMORTIS.AUTRE MOBIL&EQUI SOCI
2818790	AMORTIS.AMENAGEMENTS
2818900	*AMORTIS.AGENC.ET INSTALLAT.
2818910	*AMORTIS.RESEAUX INFORMATIQUE
2818920	*AMOTISSEMENT INSTALLATION PAR
2818931	AMORT CABLAGE REEFER
2818932	AMORT CHARPENTE REEFER
2818933	AMORT BOITE ELECTRICITE REEFER
2818940	AMORT ALIMENT ENERGIE REFEER
2818950	AMORTISSEMENT ELECTRIFIC ZEP
2818960	AMORT CHAPITEAUX
2818970	AMORT STATION LAVAGE ZEP
28*****	Amortissement des immobilisations
322000	MATERIAUX DE CONSTRUCTION
322100	*COMBUSTIBLES CARBURANTS LUBRI
322200	*PRODUIT D' ENTRETIEN
322300	*FOURNITURE D'ATELIER
322400	*PETIT OUTILLAGE
322500	*PIECES RECHANGES MAT.TRANSPOR
322510	*PIECES RECHANGE MAT.EXPLOITAT
322530	*PNEUMATIQUES CONSOMMES

322600	*FOURNITURES DE BUREAUX
322700	*FOURNITURES INFORMATIQUES
322900	*FOURNITURES DIVERSES
322920	EFFETS VESTIMENTAIRE CONSOMME
32*****	Autres approvisionnements
370100	STOCKS A L'EXTERIEUR ETRANGER
37*****	Stocks à l'extérieur (en cours de route, en dépôt ou en consignation)
382000	ACHATS MATERIAUX DE CONSTRUCTI
382100	ACH.LOCAUX COMBU.CARBU. LUBRIF
382200	ACHATS LOCAUX PRODUITS D'ENTRE
382300	ACH.LOCAUX FOURNITURE ATELIER
382400	ACHATS LOCAUX PETIT OUTILLAGE
382500	ACH.LOCAUX PIECES RECH.M.TRANS
382510	ACH.LOCAUX PIECE RECHAN.M.EXPL
382530	ACHATS LOCAUX PNEUMATIQUES
382600	ACHAT LOCAUX FOURNITURE BUREAU
382700	ACH.LOCAUX.FOURNITURE INFORMAT
382900	ACHATS LOCAUX FOURNITUR.DIVERS
382920	EFFET VESTIMENTAIRE
382951	ACH.ETRANG.PIECE RECHANG.EXPLO
38*****	Achats stockés
392500	PERTE DE VALEUR S/AUTRES APPRO
39*****	Pertes de valeur sur stocks et en cours
401100	*FOURNISSEURS NATIONAUX
401110	*FOURNISSEURS ETRANGERS
401200	*CREDITEURS DE SERVICE NATIONA
401220	*CREDITEURS DE FRAIS DE MISSIO
401230	*CREDITEUR DE SEMINAIRE&FORMAT
401300	*DETTES ENVERS EPB
401310	*DETTES ENVERS PORTEK
404100	*FOURNISSEURS D'INVES.NATIONAU
404110	FOURNISSEURS D'INVST.ETRANGERS
404200	*FOURNISSEURS-RETENUES GARANTI
408100	FOUR.STOCKS.FACT NON PARVENUE
408200	FOUR.SERVICE.FACT NON PARVENUE
409300	AVANCES ET ACOMPTES SUR STOCKS

409310	AVC & ACPT FOUR STOCK ETRANGER
409400	*AVANCES SUR SERVICES
409800	*CONSIGNATIONS VERSES
40*****	Fournisseurs et comptes rattachés
411000	*CLIENTS ENTREPRISE NATIONAUX
411020	*CLIENTS USAGERS PRIVES
416000	*CLIENTS DOUTEUX
418100	*FACTURES A ETABLIR
419210	AVOIR A ETABLIR SUR CLIENTS
41*****	Clients et comptes rattachés
421000	*REMUNERATIONS PERSONNEL DUES
421010	*REMUNERATION DES JOURNALIERS
421020	*REMUNERATION PRE-EMPLOI
421030	*REMUNERATION DUE APPRENTIS
421100	*SOLDE TOUT COMPTES
421800	AUTRES DETTES DUES AU PERSONNE
422200	COTISATIONS AUX OEUVRES SOCIAL
422210	*REG.OEUVRE SOCIALE LOG.SOCIAL
422220	*REG.OEUVRES SOCIALES CHOMAGE
422300	RETENUES POUR COMPTE O.S
422310	RETENUE PRET ELECTROMENAGER
422320	RETENUE PRET MEUBLES
422330	RETENUE PRET MOTOCYCLE
423000	PART DES TRAVAILLEURS AUX BENE
425200	AVANCES S/ FRAIS MISSIONS
425800	*AVANCES AU PERSONNEL
428200	*DETTE PROVISI CONGES PAYES
42*****	Personnel et comptes rattachés
431000	*RETENUE DE SECURITE SOCIALE
431300	COTISATIONS ET AUTRES CAISSES
431800	*ORGANISMES SOCIAUX CNAS
432000	*FRAIS MEDICAUX MGT A REMBOURS
438100	*COTISAT SOCIALE SUR CONGE PAY
438600	CHARGES A PAYER COTISAT. SOCIA
43*****	Organismes sociaux et comptes rattachés
442800	AUTRE IMPOTS TAXES RET S/TIERS

444100	ACOMPTES PROVISIONNELLES
444200	*IMPOTS S/LES BENEFICES SOCIET
444300	IRCDC DEPOTS A TERME
444400	PRECOMPTE IBS
444500	TROP VERSE IRG SUR DIVIDENDES
444600	TROP VERSE IRG TANTIEME
445600	*TVA DEDUCTIBLE S/INVESTISSEME
445610	*TVA DEDUCTIBLE S/MATIERE&FOUR
445620	*TVA DEDUCTIBLE S/BIEN&SERVICE
445630	TVA S/OPERATION BANQUE ET ASSU
445690	PRECOMPTES TVA
445730	*TVA COLLECTEE S/PREST.SERVICE
445740	*TVA SUR FACT A ETABLIR
445790	*TVA A PAYER
447100	*TAXES S/L'ACTIVITE PROFESSION
447110	*TAP DUE SUR FACTURE ETABLIR
447190	TAP A PAYER
447200	*IMPOT SUR LE REVENU GLOBAL
447220	*IRG S/JETONS DE PRESENCE
447230	IRG SUR INTERESSEMENT
447240	IRG SUR TANTIEMES
447241	IRG SUR DIVIDENDES
447280	*AUTRE RETENUES IRG
447400	IMPOT FONCIER DU
447800	AUTRES IMPOTS EXPLOITATION DUS
448200	TAXE D'APPRENTISSAGE
44*****	Etat, collectivités publiques, organismes internationaux et comptes rattachés
451100	*CREANCES SUR PORTEK
455000	*CPT COURANTS DES ASSOCIES EPB
455001	*CPT COURANTS ASSOCIES PORTEK
455002	C.C.A PORTEK REMBOURSABLE
457100	DIVIDENDES
457200	TANTIEMES
45*****	Groupes et associés
462100	CREANCES CESSION IMMOBIL.CORPO
467000	CREDITEUR DE FRAIS D'ASSURANCE
467100	CREDIT.DIVER JETON DE PRESENCE

467200	*FRAIS CONSEIL ADMINIST&ASSEMB
467300	AUTRES CREDITEURS FRAIS DIVERS
467310	*AUTRES DETENTIONS
467400	FRAIS DIVERS (DONS ET COTISAT)
467500	*REGLEMENT POUR COMPTE TIERS
467800	AVANCE POUR COMPTE DES O.S
468600	CHARGES A PAYER
468710	*INTERETS A RECEVOIR
46*****	Débiteurs divers et créditeurs divers
470100	RECETTE EN ATTENTE D'IMPUTATIO
470200	DEPENSES EN ATTENTE D'IMPUTAT.
47*****	Comptes transitoires ou d'attente
481000	Provisions - passifs courants
486200	*SERVICES COMPTABILISE D'AVANC
486300	FRAIS PERSONNEL CONST D'AVANCE
486600	*FRAIS DIVERS COMPTAB.D'AVANCE
48*****	Charges ou produits constatés d'avances et provisions
491100	*PROV.DEPRECI.CREANCE.PRIVES
49*****	Pertes de valeur sur comptes de tiers
512300	*BANQUE BEA AGENCE 02
512400	*BANQUE BADR DINARS AGENCE 357
512800	*BANQUE BNP PARIBAS
512810	*BANQUE BNP PARIBAS EURO
518800	INTERET COURUS S/DAT
51*****	Banque, établissements financiers et assimilés
530200	CAISSE
53*****	Caisse
542000	*ACCREDITIFS
54*****	Régies d'avances et accreditifs
581000	VIREMETS DE FONDS
58*****	Virements internes
602000	MATERIAUX DE CONSTRU. CONSOMME
602100	COMBUSTIBLE CARBURANT LUBRIFIE
602200	PRODUITS D' ENTRETIEN CONSOMME
602300	FOURNITURES D'ATELIERS CONSOMM
602400	PETIT OUTILLAGE

602500	PIECES RECHANGE MAT.TRANSPORT
602510	PIECES RECHANGE MAT.EXPLOITATI
602530	PNEUMATIQUES CONSOMMES
602600	FOURNITURE BUREAU CONSOMME
602700	FOURNITURES INFORMATIQUES
602900	FOURNITURES DIVERSES
602920	EFFETS VESTIMENTAIRES CONSOMME
607100	ELECTRICITE GAZ
607110	CONSOMMATION EAUX
608000	Frais accessoires d'achat
60*****	Achats consommés
613100	LOCATION MATERIEL
614000	LOYERS ET CHARGES LOCATIVES
614900	AUTRE CHARGES LOCATIVES
615130	ENTRETIEN.REPARATION BATIMENT
615131	ENTRE&REPAR OUVRAG SPERSTRUCTU
615132	ENTRET REP BATIMENT SOCIAUX
615152	ETRE.&REPARATION MAT.OUTILLAGE
615181	ENTRET& REPARAT.MAT.TRANSPORT
615182	ENTRET-REPAR-EQUIP-BURE-COMMUN
615183	ENTRET/REPARATION INSTALLATION
615800	AUTRE ENTRETIEN ET REPARATION
616000	ASSURANCES INCENDIES
616100	ASSURAN RESPONSABILITE CIVILE
616200	ASSURANCE MATERIEL ROULANT
616400	ASSURANCES MATERIELS INFORMAR
616800	ASSURANCES DIVERSES
618300	FRAIS COLLOQUE,SEMINAIRE CONFE
618400	FRAIS DE TIRAGE ET IMPRESSION
618500	AUTRES ABONNEMENTS
618800	AUTRES DOCUMENTATIONS
61*****	Services extérieurs
622020	COMMISSIONS SUR SERVICES
622100	HONORAIRES
622200	STAGE ET FORMATION
622210	SEMINAIRES
622300	REDEVANCES

622400	FRAIS D'ACTE ET CONTENTIEUX
623000	ANNONCES ET INSERTIONS
623100	PUBLICITE LEGALE
623200	FOIRES ET EXPOSITIONS
623300	SPONSORING
623310	PUBLICITE
623800	AUTRE PUBLICITE
625000	DEPLACEMENTS ET FRAIS VOYAGE
625100	DEPLACEMENT:FRAIS DE SEJOUR
625110	FRAIS DE MISSION LOGISTIQUE
625200	RECEPTION-FRAIS D'HEBERGEMENT
625300	RECEPTIONS:AUTRES FRAIS
626100	TELEPHONE FAX
626200	ABONNEMENT INTERNET
626800	AUTRES FRAIS POSTE TELECOMMUNI
627100	COMMISSIONS DIVERSES
627200	COMMISSIONS S/OUVERTURE CREDIT
62*****	Autres services extérieurs
631000	TRAITEMENTS SALAIRE PERSONNEL
631002	HEURES SUPPLEMENTAIRES
631004	PRI
631005	PCR
631006	PRC
631013	PRIME DE POLYVALENCE
631015	AUTRES PRIMES
631016	CONGES PAYES
631100	I.T.P
631102	IND.AVANCEMENT CARRIERE
631104	NUISANCES
631108	INDEMNITE HEURE DE PRISE
631109	I.E.P
631113	I.F.S.P
631117	INDEM PECULE DEPART RETRAITE
631119	TRANSPORT
631121	PANIER
631123	AUTRES INDEMNITES
631124	I.S.U

631126	IND ALLOCATION DECES
631200	GRATIFICATION
631300	PRESALAIRES
631400	MEDECINE DE TRAVAIL
635100	COTISATIONS SOCIALES
637000	CONTRIBUTION AUX O.S
637100	CONTRIBUTION A/ACTIVITES SOCIA
63*****	Charges de personnel
641400	TAXE SUR L'APPRENTISSAGE
645100	TAXE ACTIVITE INDUST.& COMMERC
645200	DROITS D'ENREG.ACTES & MARCHES
645300	DROITS DE TIMBRES
645400	IMPOTS FONCIERS
645500	TAXES PROFIT DOMAINE
645700	VIGNETTE AUTOMOBILE
645900	DROITS,IMPOTS ET TAXES DIVERS
645960	TAXE DE DOMICILIATION
64*****	Impôts, taxes et versements assimilés
651000	REDEVANCES P/CONCESSIONS
652210	MOINS VALUES IMMO-CORPORELLE
653100	JETONS DE PRESENCE
656100	AMENDES ET PENALITES
656300	COTISATIONS ET DONS
658000	FRAIS DE CONSEILS ET ASSEMBLEE
658200	AUTRE CHARGE GESTION COURANTE
658900	CHARGES DIVERSES GESTION COURA
65*****	Autres charges opérationnelles
666000	PERTE DE CHANGE
66*****	Charges financières
6811201	AMORT.FONDS DE COMMERCE
6811204	DOTATION AUX AMORT.LOGICIELS
6811212	DOTATION.AMORT.AGENCEM.AMENAGE
6811213	DOTATIO AUX AMORT CONSTRUCTION
6811215	DOTATION AMORTIS INSTA.TECHNIQ
6811218	DOTATI.AMORT.AUTRE.IMMOB.CORPO
681200	DOTAT.PROVI.ACTIF NON COURANT

685100	DOTAT.PROVI.PASSIF COURANT
685200	PERTE DE VALEUR -ACTIF COURANT
68*****	Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur
692000	IMPOSITION DIFFEREE ACTIF
693000	IMPOSITION DIFFEREE PASSIF
695100	I.B.S
69*****	Impôts sur les résultats et assimilés
706102	ENTREPOSAGE
706103	SCELLEMENT TCS
706111	TRAITEMENT FRIGORIFIQUE
706113	ENTREPOSAGE ZEP
706114	ENTREPOSAGE VIDE TB
706401	DEBARQUEMENT
706402	EMBARQUEMENT
706404	NETTOYAGES ET BALAYAGES
706410	LOCATIONS ENGINS
706411	RELEVAGE LO/LO
706420	DEPOTAGE / EMPOTAGE
706430	PRESTATION LOGISTIQUE TRANSIT
706440	TRANSPORT T P M
706450	AUTRES PRESTATIONS LOGISTIQUES
706460	RAPPROCHEMENT AU NAVIRE
706461	RAPPROCHEMENT AUX NAVINES TB
706700	EXTRA FRAIS
706810	LO-LO MISE A DISPO
70*****	Ventes de marchandises et de produits fabriqués, ventes de prestations de service et produit
752210	P.VALUE IMMOBILISATION CORPORE
754000	Quotes-parts de subventions d'
757200	INDEMNITES D'ASSURANCE RECUES
758100	PROD/CAHIER DES CHARG & PENALI
758200	AUTRE PRODUIT GESTION COURANTE
758900	PRODUITS DIVERS DE GESTION COU
75*****	Autres produits opérationnels
762000	INTERETS SUR D.A.T
766000	GAINS DE CHANGES
76*****	Produits financiers

781100	REPRIS PROV ACTIF NON COURANT
785100	REPRISE PROVI ACTIF COURANT
785200	REPRI.PERTES VAL. ACTIF COURAN
78*****	Reprise sur pertes de valeur et provisions
TOTAL GENERAL	

Annexe N°12 : Bilan (actif) avant inventaire

Port Bejaia Nouveau Quai BEJAIA
N° D'IDENTIFICATION:000406018473045
EXERCICE : 2018
PERIODE : 01.01.2018 au 31.12.2018

LIBELLE	BRUT	AMO/PROV	NET	NET 2017
ACTIFS NON COURANTS				
Ecart d'acquisition-goodwill positif ou négatif				
Immobilisations incorporelles	192 767 525,07	81 114 787,45	111 652 737,62	121 557 036,62
Immobilisations corporelles			-	
Terrains	8 616 000,00		8 616 000,00	8 616 000,00
Bâtiments	514 577 079,68	205 886 463,98	308 690 615,70	332 174 399,67
Autres immobilisations corporelles	2 286 692 136,11	1 242 892 554,99	1 043 799 581,12	777 144 357,75
Immobilisations en concession				
Immobilisations encours	42 318 367,55		42 318 367,55	20 613 989,18
Immobilisations financières			-	
Titres mis en équivalence				
Autres participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres actifs financiers non courants	480 870 561,00		480 870 561,00	480 870 561,00
Impôts différés actif	17 761 155,32		17 761 155,32	11 212 629,65
TOTAL ACTIF NON COURANT	3 543 602 824,74	1 529 893 806,42	2 013 709 018,31	1 752 188 973,89
ACTIF COURANT				
Stocks et encours	108 961 239,64	5 831 190,87	103 130 048,77	93 190 586,52
Créances et emplois assimilés				
Clients	140 633 582,88	1 280 000,00	139 353 582,88	129 319 151,27
Autres débiteurs	15 163 808,24		15 163 808,24	19 932 790,11
Impôts et assimilés	64 174 952,40		64 174 952,40	50 241 884,04
Autres créances et emplois assimilés	-		-	
Disponibilités et assimilés			-	
Placements et autres actifs financiers courants			-	
Trésorerie	1 024 347 836,46		1 024 347 836,46	1 155 307 827,79
TOTAL ACTIF COURANT	1 353 281 419,63	7 111 190,87	1 346 170 228,76	1 447 992 239,73
TOTAL GENERAL ACTIF	4 896 884 244,38	1 537 004 997,29	3 359 879 247,08	3 200 181 213,62

Annexe N°13 : Bilan (passif) avant inventaire

Port Bejaia Nouveau Quai BEJAIA

N° D'IDENTIFICATION:000406018473045

EXERCICE : 2018

PERIODE : 01.01.2018 au 31.12.2018

LIBELLE	2018	2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital émis	500 000 000,00	500 000 000,00
Capital non appelé		
Primes et réserves - Réserves consolidés (1)	1 439 542 358,33	1 349 329 597,60
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence (1)		
Résultat net - Résultat net du groupe (1)	759 830 251,93	801 949 821,85
Autres capitaux propres - Report à nouveau	458 733,25	201 672,13
Part de la société consolidante (1)		
Part des minoritaires (1)		
TOTAL I	2 699 831 343,51	2 651 481 091,58
PASSIFS NON-COURANTS		
Emprunts et dettes financières	191 159 893,11	266 797 873,26
Impôts (différés et provisionnés)	3 510 000,00	1 552 398,02
Autres dettes non courantes		
Provisions et produits constatés d'avance	14 833 949,16	13 392 994,01
TOTAL II	209 503 842,27	281 743 265,29
PASSIFS COURANTS:		
Fournisseurs et comptes rattachés	116 222 456,94	67 471 796,43
Impôts	160 430 994,73	45 117 006,41
Autres dettes	173 890 609,62	154 368 053,92
Trésorerie passif		
TOTAL III	450 544 061,30	266 956 856,76
TOTAL GENERAL PASSIF (I+II+III)	3 359 879 247,08	3 200 181 213,62

Annexe N°14

Port Bejaia Nouveau Quai BEJAIA
N° D'IDENTIFICATION:000406018473045

EXERCICE : 2018

PERIODE : 01.01.2018 AU 31.12.2018

LIBELLE	2018	2017
Ventes et produits annexes	2 062 420 222,40	1 947 668 776,80
Variation stocks produits finis et en cours		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
I-PRODUCTION DE L'EXERCICE	2 062 420 222,40	1 947 668 776,80
Achats consommés	- 97 125 645,41	- 97 404 952,00
Services extérieurs et autres consommations	- 110 088 808,26	- 148 598 733,92
II-CONSOMMATION DE L'EXERCICE	- 207 214 453,67	- 246 003 685,92
III-VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION (I-II)	1 855 205 768,73	1 701 665 090,88
Charges de personnel	- 488 231 204,73	- 418 728 197,09
Impôts, taxes et versements assimilés	- 27 063 026,23	- 33 250 357,25
IV-EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	1 339 911 537,78	1 249 686 536,54
Autres produits opérationnels	15 865 868,09	11 114 178,88
Autres charges opérationnelles	- 96 901 090,73	- 81 400 752,32
Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeurs	- 227 992 529,44	- 240 910 348,48
Reprise sur pertes de valeur et provisions	13 193 777,02	20 002 223,82
V- RESULTAT OPERATIONNEL	1 044 077 562,72	958 491 838,45
Produits financiers	19 908 711,59	14 421 689,31
Charges financières	- 25 207 276,12	- 770 716,75
IV-RESULTAT FINANCIER	- 5 298 564,53	13 650 972,56
IV-RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOTS (V+VI)	1 038 778 998,19	972 142 811,01
Impôts exigibles sur résultats ordinaires	- 283 539 669,95	- 169 872 059,40
Impôts différés (Variations) sur résultats ordinaires	4 590 923,69	- 320 929,76
TOTAL DES PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES	2 111 388 579,10	1 993 206 868,81
TOTAL DES CHARGES DES ACTIVITES ORDINAIRES	- 1 351 558 327,17	- 1 191 257 046,96
VIII-RESULTAT NET DES ACTIVITES ORDINAIRES	759 830 251,93	801 949 821,85
Eléments extraordinaires (produits) (à préciser)		
Eléments extraordinaires (charges) (à préciser)		
IX-RESULTAT EXTRAORDINAIRE		
X-RESULTAT NET DE L'EXERCICE	759 830 251,93	801 949 821,85

Liste des matières

Liste des abréviations

Liste des tableaux figurants

Liste des figurants

Introduction générale.....	01
Chapitre I : généralités sur la comptabilité financière.....	04
Section 1 : présentation du système comptable financier (SCF)	04
1-1- La normalisation comptable en Algérie.....	04
1-1-1 Le modèle Algérien de normalisation.....	04
1-1-2 Le champ d'application du (SCF).....	05
1-1-3 Les Objectifs du SCF	05
1-1-4 Les caractéristiques du SCF.....	06
1-1-5 Le cadre conceptuel.....	06
1-1-5-1 Les principes et convention comptable utilisés par le SCF.....	07
1-1-5-1-1 Hypothèses sous-jacentes à la préparation des états financiers.....	07
1-1-5-2 Principes comptables fondamentaux.....	07
1-2 La nomenclature et fonctionnement des comptes.....	08
1-2-1 Principes du plant de comptes.....	08
1-2-2 Cadre comptable obligatoire.....	09
Section 2 : Les documents comptables	
2-1 Le journal.....	10
2-2 Le grand-livre.....	12

2-3 La balance.....	13
Section 03 : généralité sur les travaux de fin d'exercice.....	14
3-1 Notions et objectifs des travaux d'inventaire.....	14
3-2 L'organisation des travaux d'inventaire.....	15
3-2-1 L'inventaire physique.....	17
3-2-1 Les phases de l'inventaire physique.....	17
A. Première phase : la préparation de l'inventaire.....	17
B. Deuxième phase : le déroulement de l'inventaire.....	18
C. Troisième phase : phase de synthèse des travaux.....	18
3-2-2 Dispositions à prendre.....	18
3-3 Déroulement de l'inventaire physique.....	19
3-3-1 Les immobilisations.....	19
3-3-1-1 Les immobilisations corporelles.....	19
3-3-1-2 Les immobilisations incorporelles.....	20
3-3-1-3 Les immobilisations financières.....	20
3-3-2 Les stocks	20
3-3-2-1 Détermination des quantités en stock.....	20
3-3-2-2 Valorisation des stocks physiques.....	21
3-3-3 Les créances.....	21
3-3-4 Les valeurs mobilières de placement (VMP).....	21
3-3-5 La banque.....	21
3-3-6 La caisse.....	22

Table des matières

3-3-7 Les dettes.....	22
3-2-2 Travaux comptables.....	23
3-2-2-1 Ecritures de redressement et de régularisation.....	23
3-2-2-2 Correction des erreurs.....	23
3-2-2-3 Etablissement de la balance après inventaire.....	24
3-2-2-4 Détermination du résultat de l'exercice.....	24
3-2-2-5 Etablissement du bilan et documents annexes.....	24
3-2-2-6 Clôture des comptes et journaux.....	24
3-2-2-7 Réouverture des livres et contre passation des comptes de régularisation.....	24
Section 4: les états financiers.....	24
4-1 Définition des états financiers.....	24
4-2 Objectifs des états financiers.....	25
4-3 Les éléments des états financiers.....	26
4-3-1 Le bilan.....	26
4-3-1-1 L'actif.....	26
4-3-1-1-1 Les actifs courants.....	27
4-3-1-1-2-Les actifs non courants.....	28
4-3-1-2-Le bilan passif.....	28
4-3-1-2-1-Les capitaux propres.....	29
4-3-1-3-Informations figurant obligatoirement au bilan.....	29
4-3-2 Le compte de résultat.....	29
a) Postes à présenter obligatoirement au compte de résultat.....	30

b) Présentation du compte de résultats.....	30
4-3-3 Le tableau de flux de trésorerie.....	31
4.3.4. Tableau de variation des capitaux propres.....	32
4-3-5 Les notes annexes.....	33
Chapitre II : les travaux de fin d'exercices.....	35
Section 1 : les amortissements et dépréciations et réévaluations des immobilisations....	35
1-1- Les amortissements des immobilisations.....	35
1-1-1- Définition de l'amortissement.....	35
1-1-2- Les concepts liés à l'amortissement.....	36
1-1-2-1- La base d'amortissement (BA)	36
1-1-2-2- Annuité d'amortissement.....	36
1-1-2-3- La valeur nette comptable « VNC ».....	36
1-1-2-4- La durée d'utilité.....	37
1-1-3- Les différents modes d'amortissement.....	37
1-1-3-1- Mode d'amortissement linéaire (amortissement constant).....	37
1-1-3-2- Amortissement par composant.....	38
1-1-3-3- Le mode d'amortissement dégressif.....	38
1-1-3-4- Amortissement en fonction des unités d'œuvre.....	39
1-2- Dépréciation des immobilisations	40
1-2-1- Définition de la dépréciation.....	40
2-2- Les indices de perte de valeur.....	40
2-3- Teste de dépréciations.....	41
2-4- L'enregistrement comptable.....	43
2-4-1- l'enregistrement de la dépréciation.....	43
2-4-2- La reprise de la dépréciation.....	43
2-4-3- La réévaluation de la dépréciation.....	44

4-4-4- Comptabilisation de l'écart de réévaluation.....	44
Section 2 les provisions pour risques et charges (P.R.C).....	45
2-1-définition de la provision.....	45
2-2- La classification des provisions.....	46
2-3- Evaluation des provisions.....	46
2-4- Révision et dénouement des provisions.....	47
2-5- les formes de provisions.....	47
2-5-1- Les provisions pour pertes et charges.....	47
2-5-1-1- provision pour pertes probables.....	47
2-5-1-2- Provisions pour frais de personnel.....	47
2-5-1-3- Provisions pour litiges.....	48
2-5-1-4 Provisions pour prestations à fournir.....	48
2-5-1-5 Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices.....	48
2-5-1-6 Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices.....	48
2-6 Comptabilisation des provisions.....	49
2-6-1 Lors de la création.....	49
2-6-2 Ajustement de la provision.....	50
Section 3 : les régularisations des stockes et créances.....	50
3-1 les stocks.....	50
3-1-1 Régularisation des stocks.....	52
3-1-2- Constitution de dépréciation des stocks.....	54
3-1-2-1 Comptabilisation et reprise de la dépréciation.....	54
3-2 les créances.....	55

Section 4 : les ajustements des comptes de produits et charges.....	56
4-1 Les produits à recevoir et charges à payer.....	57
4-1-1 Les produits à recevoir.....	57
4-1-2 charges à payer.....	58
4-2 charges et produits constatés d'avance.....	59
4-2-1 charges constatées d'avance.....	59
4-2-2 produits constatés d'avance.....	60
Chapitre III : travaux d'inventaire ou sien de BMT.....	61
Section 1 : présentation de l'entreprise d'accueil BMT.....	61
1.1 Création (Joint venture).....	61
1.2 Définition de la BMT SPA.....	62
1-3 Situation Géographique	62
1-4 Principes des activités BMT.....	63
1.4.1 Opérations planification	63
1.4.2. Opérations de manutention	64
1.4.3. Opérations d'acconage	64
1-4-4 Les équipements de la productivité de BMT.....	64
1-5. Objectifs Acquis de BMT	64
1.5-1 Les objectifs	64
1-5-2. Principaux acquis.....	65
1-6 Organisation de BMT	66
1-6-1. Les Différentes Structurent de BMT	66
1-6-1-1 -DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES (DRH	66
1-6-1-2-DIRECTION DES OPERATIONS (DO	66
4- DIRECTION MARKETING (DM	67

5- DIRECTION DES FINANCES ET DE COMPTABILITE (DFC	67
6- Direction technique (DT	67
Section 2 : le déroulement de l'inventaire physique ou sein de BMT	68
2-1 la commission d'inventaire physique.....	68
2-2 Exploitation des inventaires	68
2-3 inventaires physiques des immobilisations et des stocks de la BMT	69
2-4-1 l'inventaire physique des immobilisations	69
2-4-1-1 les phases de l'inventaire physique des immobilisations	69
2-4-1-2 traitement éventuel des écarts.....	70
2-4-1-3 valorisation des biens immobiliers	70
2-4-1-4 archivages et conservation des feuilles d'inventaire et des états d'inventaire	71
2-4-2 l'inventaire physiques des stocks.....	71
2-4-2-1 le domaine d'application	71
2-4-2-2 les étapes de l'inventaire physique des stocks.....	71
2-4-2-3 valorisations de l'inventaire physique des stocks	72
2-4-2-4 les importations	73
2-4-2-5 archivages et conservation des feuilles d'inventaire et des états d'inventaire	73
Section 3 : le déroulement de l'inventaire comptable a la BMT	73
3-1 Les amortissements	73
3-2 rapprochements d'inventaire physique et inventaire comptable sur la valeur des stocks	75
3-3 les provisions	76
3-3-1 Provision sur dépréciation des créances	76
3-3-2 Provision sur avantage aux personnels (IDR.....	77
3 3-3 provisions pour litige	77
3-3-4 Provision pour dépréciation des stocks.....	77
3-4 Autres régularisations	78
3-4-1 Factures à établir.....	78

3-4-2 Produits à recevoir « intérêt couru à recevoir	79
3-4-3 charges constatées d'avance	79
3-4-4 charges à payer	80
3-4-5 Ecart de change	81
Section 4 : détermination du résultat comptable et résultat net de la BMT	82
4-1 le résultat comptable	82
4-2 déterminations du résultat fiscal	85
4-2-1 les réintégrations	85
4-2-1-1 les charges à payer.....	85
4-2-1-3 amortissements des véhicules de tourisme	86
4-2-1-2 Les dons et libéralités	86
4-2-1-4 l'amortissement par composant.....	87
4-2-1-5 Les provisions	88
4-2-1-6 impôts et taxes	88
4-2-1-7 perte de change.....	88
4-2-1-8 les frais de réception	89
4-2-1-9 les amendes et pénalités	89
4-2-2 les déductions	90
4-2-2-1 l'intérêt courus.....	90
4-3 Le récapitulatif des réintégrations et déductions.....	90
4-4 les impôts différés sur les réintégrations et déductions	91
4-4-1 les impôts différés actifs (réintégrations.....	91
4-4-2 les impôts différés passif (déductions.....	92
4-5 déterminations du résultat fiscal	93
Conclusion	97
Annexes	100

Résumé

Les travaux de fin d'exercice sont une nécessité absolue dans la fonction comptable de l'entreprise qui lui permettra de contrôler et de mieux connaître et savoir ou sont exactement ses points faibles et aussi la situation réelle de l'exercice et mieux reflétée. Dans ce contexte, l'Entreprise « BMT » est parmi les entreprises qui doivent accorder de l'importance à ces travaux d'inventaire qui constituent une étape incontournable entre les écritures constatant l'activité et les comptes annuels, leur qualité est fonction du respect des principes comptables communément admis et surtout de la volonté des dirigeants de l'BMT. Parmi ces travaux, l'inventaire physique qui consiste à dénombrer et à évaluer les différents éléments de patrimoine de l'entreprise. Et l'inventaire comptable à enregistrer les ajustements rendus nécessaires par l'inventaire extra comptable à établir des documents de synthèses puis à clôturer les comptes de l'exercice comptable. À la suite des travaux d'inventaire, l'BMT doit calculer et déclarer son résultat imposable à l'administration fiscale, elle doit également adresser des déclarations récapitulatives aux différents organismes sociaux.

Le résultat de notre enquête de terrain auprès de cette entreprise, montre que maintien du principe de connexion des résultats comptable et fiscal demande un travail d'adaptation non négligeable.

summary

The year-end work is an absolute necessity in the accounting function of the company which will allow it to control and better know and know where exactly are its weak points and also the actual situation of the exercise and better reflected. In this context, the "BMT" is among the companies that must give importance to this inventory work which is an essential step between the writes recording the activity and the annual accounts, their quality is according to the respect of the generally accepted accounting principles and especially of the will of the leaders of the BMT. Among these works, the physical inventory that consists of counting and evaluating the various assets of the company. And the accounting inventory to record the adjustments made necessary by the extra-book inventory to prepare summary documents and then close the accounts of the accounting year. Following the inventory work, the BMT must calculate and declare its taxable result to the tax authorities, it must also send summary declarations to the various social organizations.

The result of our field survey of this company, shows that maintaining the principle of connection of accounting and tax results requires significant adaptation work.